



*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire du PETR Centre Ouest Bretagne
Octobre 2021



ENTRE

Le Pays du Centre Ouest Bretagne

Représenté par Jean-Charles LOHE, Président du PETR COB, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30/10/2020,

Poher Communauté

représenté par Christian TROADEC, Président de Poher Communauté, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (*date à compléter dès réception*),

Communauté de communes de Haute Cornouaille

représenté par Bernard SALIOU, Président de la Communauté de communes de Haute Cornouaille, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (*date à compléter dès réception*),

Monts d'Arrée Communauté

représenté par Jean-François DUMONTEIL, Président de la Communauté de commune Monts d'Arrée Communauté, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (*date à compléter dès réception*),

Communauté de communes du Kreiz Breizh

représenté par Sandra LE NOUVEL, Présidente de la Communauté de communes du Kreiz Breizh, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (*date à compléter dès réception*),

Roi Morvan Communauté

représenté par Renée COURTEL, Présidente de Roi Morvan Communauté, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30/09/2020,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Philippe MAHE, Préfet du département du Finistère,

Représenté par Joël MATHURIN, Préfet du département du Morbihan,

Représenté par Thierry MOSIMANN, Préfet du département des Côtes d'Armor,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRÉSENCE DE :

- L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME,
- La Caisse des dépôts – Banque des territoires,
- L'agence de l'eau Loire-Bretagne

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

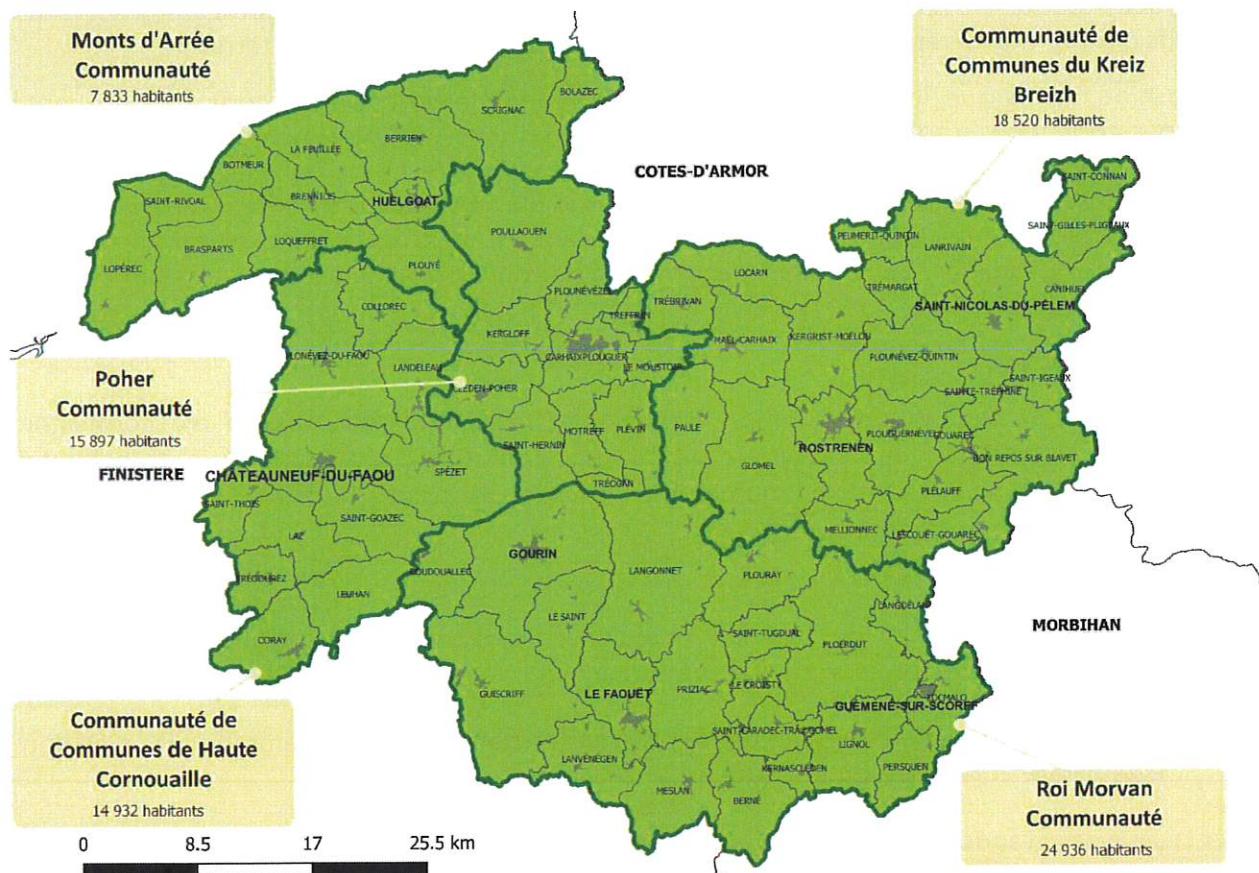
Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Centre Ouest Bretagne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Centre Ouest Bretagne et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.



Le Pays du Centre Ouest Bretagne est composé de 5 EPCI :

- La communauté de commune du Kreiz Breizh
- Poher Communauté
- Monts d'Arrée Communauté
- Communauté de communes de Haute Cornouaille
- Roi Morvan Communauté

Ce territoire représente 82 000 habitants répartis sur 78 communes, 2584 km², 32 habitants au km², à cheval sur trois départements, classé dans son intégralité en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

C'est un espace de concertation interdépartemental permettant d'élaborer des projets de territoire partagés par les élus, les acteurs locaux et les partenaires institutionnels. Il s'est investi dans la conduite de programmes de développement nombreux :

- 5 programmes européens **LEADER** depuis 1992, dont un toujours en cours 2014/2022
- 4 Contrats de Pays (ou contrat de partenariat) avec le Conseil Régional depuis 1995, dont le dernier se terminant en juin 2021
- 2 Pôles d'Excellence Rurale (2007 et 2011),
- 2 Contrats Locaux de Santé (2012 et 2017/2022),

- Label « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en 2015.
- Porteur de la **MAIA COB (22-29)** (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) depuis 2015, en phase de convergence vers un Dispositif d'Appui à la Concertation (DAC) pour juillet 2022
- Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt national **TENMOD** (Territoire d'Expérimentation des Nouvelles Mobilités Durables) lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire, en septembre 2019 – Programme sur 3 ans.
- Lauréat de l'appel à projet « **fonds chaleur** » de l'ADEME en mars 2020, pour 3 ans, en partenariat avec l'ALECOB
- Signataire du **Contrat de ruralité 2017/2020**
- Porteur de la destination touristique **Cœur de Bretagne-Kalon Breizh** depuis 2013
- Porteur du SCoT du Centre Ouest Bretagne (en phase d'élaboration depuis 2018) L'évolution de la structure du Pays en **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural** au 1^{er} janvier 2017 lui a permis de prendre cette compétence.
- Porteur d'un **contrat de réciprocité Ville campagne avec Brest** depuis 2016 et dans ce cadre :
 - Lauréat de l'appel à projet du Ministère du Travail au PIC « 100 % inclusion- la fabrique de la remobilisation » avec DEFIS Emploi du Pays de Brest, en septembre 2020 – programme sur 3 ans à compter de juillet 2020
 - Partenaire du projet Européen de développement des énergies renouvelable « **Reg Energy** » avec Brest Métropole et l'ALECOB et les 5 EPCI.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Centre Ouest Bretagne

- Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :

Dès décembre 2020, le bureau syndical du Pays et la conférence des Présidents du Pays et des 5 EPCI ont lancé une démarche pour la définition d'un nouveau projet de territoire.

Accompagné par l'ADEUPa, (Agence d'Urbanisme Brest Bretagne) ce travail s'est déroulé de janvier à juin 2021, via un comité de pilotage qui s'est réuni à cinq reprises. Ce travail a donné lieu à une concertation avec les membres du Conseil de Développement en avril puis en mai lors d'un comité syndical auquel le Conseil de développement était convié. Une consolidation a également été proposée à l'ensemble des maires du Centre Ouest Bretagne début juin 2021.

Ce projet de territoire est décliné à partir d'un diagnostic synthétisé dans le tableau AFOM suivant :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Notre identité et notre qualité paysagère. La qualité et les rythmes de vie, le bien-vivre dans le milieu rural, permis par le réseau des petites villes et des bourgs. La centralité de notre territoire, un réseau routier gratuit et la mer en moins d'une heure. Un maillage de notre territoire en services denses et diversifiés. La force des solidarités locales et la richesse du tissu associatif dans tous les domaines, gages de cohésion sociale et de qualité d'accueil des nouveaux habitants. Le dynamisme de notre territoire, la force d'innovation et d'originalité. Une capacité d'adaptation, l'agilité et la réactivité des collectivités, des femmes et des hommes de notre territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Une communication valorisant les atouts de notre territoire vers l'extérieur insuffisante. Des infrastructures économiques, sociales et culturelles encore incomplètes. Une fragilité démographique, trop de jeunes quittent le pays faute d'emploi diversifié ou en lien avec leur niveau de formation. L'insuffisance de formations qualifiantes ou de formations supérieures, qui contribue au départ des jeunes. Une diversité insuffisante dans les emplois proposés, qui rend difficile le retour des jeunes et l'installation de professionnels intéressés par le territoire. Une mobilité difficile en l'absence de véhicule personnel ou de moyen de déplacement. Une offre de santé déjà fragile et menacée par le vieillissement des praticiens. Un parc de logements vétuste ou inadapté au besoin des diverses populations.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Le développement de la société numérique, concomitant du regain d'intérêt des Français pour les territoires aux rythmes de vie plus apaisés et offrant plus d'espace. La valorisation des atouts liés à l'identité et l'histoire de notre territoire pour développer son attractivité. Des ressources en eau et des gisements d'énergies renouvelables abondants, à valoriser dans le contexte de la transition écologique. Le développement de l'autonomie alimentaire et des circuits courts. La mise en adéquation et le développement de l'offre locale de formation avec les emplois de notre territoire. La diversification des métiers. Le passage en 2x2 voies de la RN 164 constitue un atout pour attirer des entreprises. Un axe routier Lorient – Roscoff de plus en plus fréquenté à améliorer. 	<ul style="list-style-type: none"> Le vieillissement de la population, qui appelle des services et un mode d'aménagement nouveaux. Un changement climatique qui impose des mutations dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du BTP. La démographie des entrepreneurs en général, des médecins, artisans et agriculteurs notamment, qui menacent les transmissions. Des règles urbanistiques contraignantes et mal adaptées au milieu rural, entraînant une contrainte excessive sur le foncier et le développement économique au moment où notre territoire regagne en attractivité. Des freins et complications réglementaires excessifs, portés par des acteurs institutionnels qui connaissent peu notre territoire, et qui empêchent le développement de projets qui contribuent à la transition énergétique. La disparition de services publics essentiels aux entreprises, collectivités, particuliers.

C'est à partir de ce diagnostic que le projet de territoire (joint en annexe 1) a été bâti et dont la synthèse ci-dessous a été extraite :

« Nous voulons affirmer l'identité du pays Centre Ouest Bretagne comme celle d'un territoire vivant, solidaire et préservé. Dans le cadre de la révision de notre projet de territoire, nous prenons rendez-vous avec 2040. Notre stratégie consiste à concentrer la mobilisation de tous les acteurs de notre territoire sur quatre orientations structurantes. Nous partageons une détermination égale à porter chacune d'entre elles.

Nous nous sommes accordés pour mettre en avant la force que représente notre identité centre-bretonne. Cette évidence nous porte à valoriser notre richesse culturelle, nos paysages, notre manière de travailler et de vivre ensemble. Elle nous pousse à transmettre et à faire découvrir à chacun, habitant comme visiteur, la diversité de notre vie culturelle et sociale.

Notre projet de territoire vise également à valoriser notre art de vivre en ruralité. Nous voulons offrir un cadre de vie permettant à chacun de s'accomplir et d'accéder à tous les services essentiels à chaque moment de son existence. Pour cela, nous souhaitons intervenir sur le maillage du Centre Ouest Bretagne par des services en proximité, sur l'habitat et sur toutes les possibilités d'accéder à ces services, des plus traditionnelles aux plus innovantes, en tenant compte des capacités de leurs usagers.

Notre identité et notre art de vivre sont intimement liés à la nature. Nos paysages et nos activités sont marqués par l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles, aujourd'hui confrontées aux défis des transitions. Nous aspirons à relever ces défis pour l'agriculture, pour la production d'énergies renouvelables, pour le développement d'une économie plus circulaire, pour la préservation des ressources en eaux et pour la protection des milieux et de la biodiversité.

Notre volonté de réaliser un territoire vivant, solidaire et préservé nous porte aussi à nous engager en faveur de la diversification de notre économie. Nous voulons soutenir nos filières traditionnelles et accueillir des activités innovantes. Pour ce faire, nous souhaitons élargir l'offre de formations, soutenir la création et la transmission d'entreprises et faciliter l'accueil de nouvelles activités, afin de contribuer à l'emploi dans notre territoire et au renforcement de son attractivité pour la jeunesse. » (Extrait du projet du territoire).

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 15 juillet 2021 :

Orientation 1 : Des centralités à conforter et à redynamiser

Orientation 2 : Une attractivité résidentielle et touristique renforcée par la préservation et la valorisation et de son identité, sa culture, la qualité de son environnement et de ses paysages

Orientation 3 : Les transitions, vecteurs d'innovation, de développement et de diversification de l'activité économique et de l'emploi

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Ces orientations stratégiques feront l'objet d'une évaluation selon les indicateurs prévus dans une fiche en annexe.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les acteurs du PETR du Centre Ouest Bretagne et ses EPCI membres sont engagés avec l'État dans plusieurs contrats et dispositifs préexistants et ont vocation à intégrer le CRTE. Sont ainsi identifiés :

Les programmes territorialisés de l'ANCT :

Petites villes de demain : ce programme mobilisera près de trois milliards d'euros sur six ans et s'adresse en priorité aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il vient soutenir le dynamisme de transition par un soutien en ingénierie (financement jusqu'à 75 % d'un poste de chef de projet), l'accès à un réseau et des financements de mesures thématiques ciblées. Dans le PETR Centre Ouest Bretagne, huit communes ont signé une convention PVD en 2021 :

Rostrenen (22), Maël-Carhaix (22), Saint-Nicolas du Pélem (22), Châteauneuf du Faou (29), Carhaix-Plouguer (29), Gourin (56), Le Faouët (56), et Guéméné-sur-Scorff (56).

Maisons France services : la mise en place du réseau France Services est destinée à rapprocher le service public des usagers. Il est composé de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. L'objectif est de proposer une offre élargie de services au plus des territoires, en particulier en zones rurales et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un accompagnement dans les démarches et l'usage de l'outil numérique. Chaque structure bénéficie d'une subvention de 30K€ par an, prise en charge pour moitié par l'ANCT et l'autre par un fonds interpartenaires. Les dépenses liées à la formation des agents, l'animation du réseau et le déploiement d'outils informatiques sont prises en charge par l'ANCT et la Banque des territoires. Dans le PETR Centre Ouest Bretagne, trois Maisons France Services fonctionnent déjà :

Rostrenen (22), fixe avec une formule complémentaire en itinérance sur la CCKB, Châteauneuf du Faou (29) et à Gourin (56) en format itinérant.

Tiers lieux – Fabrique de territoire : un tiers-lieu est une démarche collective d'intérêt général, qui s'inscrit dans la coopération territoriale dès sa conception. Par nature unique, ils sont non réplicables. Il émane d'un collectif d'acteurs, qui ensemble souhaitent créer de nouvelles dynamiques économiques ou sociales en réponse aux enjeux de leur territoire. Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, microfolie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public... Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux de lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire.

Le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » est un programme interministériel qui vise à proposer aux citoyens, partout sur le territoire, de nouvelles activités et de nouveaux services regroupés dans des lieux entièrement équipés en numérique, proposant un cadre d'intervention commun et des outils mutualisés.

300 « fabriques de territoires » : l'État lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent doté de 45 millions d'euros, pour identifier d'ici 2022, 300 fabriques, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Une attention particulière sera accordée aux initiatives liées au numérique dans toutes ses dimensions, les plus remarquables seront reconnues comme « Fabriques numériques de territoire ». L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans les Fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique. Le financement proposé par l'État tiendra compte de l'offre de services et du lieu d'implantation.

Au niveau du PETR COB, un projet a été présenté par la CCKB.

Les contrats et programmes transversaux :

Contrat de ruralité : signé le 20 mars 2017 pour quatre années budgétaires, entre l'État (Préfets des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan), les Président du PETR COB et les cinq EPCI (CC du Kreiz Breizh, Roi Morvan Communauté, CC de Haute Cornouaille, Monts d'Arrée Communauté et Pohet Communauté). Son objectif était d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire en soutenant les actions structurantes des collectivités, en concordance avec les autres

contractualisations existantes. Au bilan, 102 opérations ont été accompagnées pour un montant de subventions versées de 9 307 322€ sur un coût total des travaux subventionnés de 60 688 300€. Le contrat territorial de relance et de transition écologique constitue le nouveau contrat proposé par l'État.

Dispositif Maison de santé : les maisons de santé sont destinées à ouvrir aux professionnels libéraux un mode d'exercice collectif. Ce sont des structures pluri professionnelles constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Les professionnels de santé exerçant en leur sein (essentiellement des professionnels libéraux) doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné. Les maisons de santé sont appelées à conclure avec l'Agence Régionale de Santé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens préalablement à tout versement d'une aide financière par l'agence.

Projet alimentaire territorial : les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Plan France Très Haut Débit : ce plan vise à couvrir l'intégralité du territoire en **très haut débit d'ici 2022**. Pour atteindre cet objectif, il mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, dont 3,3 milliards d'euros de l'Etat. En Centre Ouest Bretagne, les cinq EPCI sont engagés dans la démarche.

Le Contrat Local de Santé : Le Contrat local de santé est un instrument essentiel pour contribuer à mettre « la santé au coeur de toutes les politiques » et ainsi lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé, réduire la mortalité évitable et améliorer les parcours de santé. Il constitue un outil privilégié de l'action territoriale de l'ARS Bretagne. Il constitue un cadre souple permettant de fédérer les acteurs d'un territoire autour d'enjeux de santé partagés. Le Contrat local de Santé du Pays COB signé pour la période de 2017 à 2020 a été prolongé de 2 ans par avenant.

Territoires d'industrie : Cette démarche qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires, vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire. La Communauté de communes de Haute Cornouaille est signataire de la convention.

Ce liste sera amenée à évoluer en fonction des différents dispositifs et appels à projets.

4.2. Validation des actions

Le recensement des actions du CRTE pour la période 2021/2022 a été effectué. Ces actions sont listées en annexe 2. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération inter-territoriale

Le Pays du Centre Ouest Bretagne et la métropole de Brest portent un Contrat de réciprocité ville campagne.

Cette coopération a été formalisée en novembre 2016 par la signature d'un contrat de réciprocité ville campagne, valant contrat de coopération territoriale, contrat intégré ensuite dans le Pacte métropolitain d'innovation signé à Brest en janvier 2017 en présence du Premier ministre.

Des collaborations étaient déjà en cours en particulier dans le domaine de la santé: CHRU Brest – Carhaix, création d'une antenne de l'institut de formation des aides-soignants à Carhaix et la plus récente inauguration d'une plateforme IRM mobile, ...

La Conférence interterritoriale a été réinstallée le 5 mai 2021 suite au renouvellement du conseil de métropole et du comité syndical du PETR Pays du centre ouest Bretagne ; cette conférence a pu dresser un état des lieux de la coopération et se donner des perspectives de pérennisation en l'inscrivant dans les futures contractualisations, le contrat métropolitain de Brest métropole et le CRTE du Pays COB.

Les axes stratégiques de cette coopération s'articulent ainsi autour de :

- la santé

- Partager les programmes et actions de prévention et promotion de la santé dans le cadre des contrats locaux de santé. La Chargée de mission Animation Territoriale de Santé du Pays COB a été invitée à participer aux Comités de coordination des Lundis de la Santé de Brest et une diffusion en direct de 4 conférences « Lundis de la Santé » a été organisée au cinéma de Carhaix sur l'année 2019 avec des retours très positifs des participants. La poursuite de ces diffusions en 2020 a été mise en attente pendant la période de confinement. Un co-financement a été accordé par l'ARS pour l'année 2020, et dépôt d'un dossier pour des financements Leader sur 3 ans (2021-2023).
- Dans le cadre des réflexions sur la mise en place d'un Conseil Local en santé Mentale (CLSM) sur le COB, participation du Service Promotion de la Santé de la Ville de Brest à une réunion d'information et d'échange sur les CLSM à destination des acteurs locaux, élus et bénévoles du territoire COB (présentation du fonctionnement du CLSM de Brest).
- Actions similaires de qualité de l'air dans les bâtiments publics (ALECOB et Ener'gence) dans le cadre du CEP Conseil en Energie Partagé (sensibilisation et mesures).
- SPICES-Kalon Yac'h – Projet de recherche en soins primaires sur la prévention des maladies cardiovasculaires déployé sur le Centre Ouest Bretagne par l'équipe de recherche SPURBO de la Faculté de médecine de Brest.
- Créer des fauteuils d'accueil d'odontologie à Carhaix : création d'une antenne de la faculté d'Odontologie sur Carhaix ; Les études médico-économiques ont été menées en lien avec la Faculté d'Odontologie et le CHRU de Brest – 2 fauteuils dentaires sont programmés pour septembre 2021 (objectif à terme : 6).
- Réflexion en cours sur un projet de création d'hébergements sur Carhaix, pour l'accueil de professionnels de santé en formation (construction ou rénovation pour 20 places)

- l'Economie, l'insertion et l'emploi :

- La candidature « **Brest-COB inclusif Ville et campagne unies pour la remobilisation vers l'emploi** » a été retenue par le Ministère du Travail. La convention a été signée au 1er septembre 2020, l'opération se déroule du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023. Objectif : accompagnement renforcé de 500 personnes durant trois ans, 300 pour le territoire de Brest métropole et 200 pour le COB.

- l'environnement et l'énergie :

- Programme commun suite à un appel à projet européen sur le développement des énergies renouvelables – Interreg North West « Renewable Energy Regions » (Reg'Energy), visant à développer les énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans une coopération urbain-rural et en regroupant la demande énergétique des zones urbaines et la production d'énergie renouvelable dans les zones rurales environnantes pour la création de régions d'énergie renouvelable.
Brest métropole et les partenaires du pays du Centre Ouest Bretagne (Le SIECE, l'ALECOB et la Communauté de communes du Kreiz Breizh), participent au projet mis en œuvre de 2019 à septembre 2022.
Brest métropole et le Centre Ouest Bretagne bénéficie pour 3 ans d'une enveloppe de 870 000€ pour un projet de 1 450 000 € pour lancer des actions concrètes dans le solaire, le bois énergie et l'éolien
- Préfiguration d'un Cadastre solaire : accompagnement méthodologique et technique de Brest Métropole dans la mise en place d'un cadastre solaire sur le Pays COB en coordination avec les EPCI ciblés.
- Faciliter le référencement des producteurs de bois énergie du COB pour la chaufferie bois du réseau de chauffage urbain de Brest

- la culture, le tourisme et l'évènementiel

- Mettre en synergie les stratégies touristiques des deux territoires, Brest Terres Océanes et Coeur de Bretagne - Kalon Breizh: un partage d'expérience sur les projets « trails » (présents dans les deux stratégies) est proposé en lien avec le conseil régional. L'objectif sera d'étudier une cohérence des actions vis-à-vis de ces clientèles spécifiques.
- Partenariat UBO licence Art option cinéma pour des stages pratiques dans le domaine du film documentaire à Ty film à Mellionnec
- Partenariats établis entre les acteurs culturels dans le cadre des « résidences Territoires Extra »
- Ce volet a vocation à être remobilisé suite à la période de crise sanitaire qui a particulièrement impacté les activités de ces secteurs.

- l'Ingénierie territoriale

- L'agence d'urbanisme ADEUPa Brest Bretagne accompagne l'élaboration du SCOT du Pays COB, ainsi que la démarche du projet de territoire du Pays COB.

Le CRVC n'ayant pas identifié de moyen financier spécifique, il est attendu au titre du prochain CPER 2021-2027 un dispositif d'accompagnement et de financement (FNADT, Région, Banque des territoires) de ce type de coopération ville campagne: ingénierie, animation, actions (insertion et mobilité, santé, culture, énergie et environnement).

Le manque de visibilité en la matière est un véritable frein à la mobilisation, l'engagement des acteurs en particulier dans la partie plus rurale des territoires.

Par ailleurs, à l'initiative des Conseils de développement, un projet inter-conseils de développement entre le Centre Ouest Bretagne, Loudéac et Pontivy est en réflexion sous le nom « **Projet Bretagne Centre – Kreiz Parzh** ». Des projets de coopération pourront être mis en œuvre dans ce cadre sur les trois thématiques communes retenues :

- Les jeunes et la formation.
- Alimentation Santé Agriculture.
- Économie circulaire et Énergies.

Outre ces travaux en cours, de par sa centralité, le Pays du Centre Ouest Bretagne est ouvert à toute opportunité de coopération avec d'autres territoires, dès lors que des besoins ou intérêts communs seront identifiés, exemple : le futur contrat de Rade de Brest.

Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Centre Ouest Bretagne contribue à la relance et à la transition écologique de son territoire.

Le PETR COB et les 5 EPCI du COB s'engagent à désigner leurs directeurs coordonnateurs du pilotage du projet du CRTE.

Le PETR COB s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le PETR COB s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le sous-préfet de Châteaulin, ou son représentant et par le Président du Pays du Centre Ouest Bretagne ou son représentant.

Ce comité de pilotage est composé des sous-préfet de Guingamp et de Pontivy, des présidents des 5 EPCI du COB, du délégué général du conseil de développement, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est co-animé par les représentants de l'Etat et du Pays du Centre Ouest Bretagne et de ses 5 EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Ces membres peuvent être listés comme suit :

- La chargée de mission de la CECCOB + autres services de l'ETAT selon les besoins (DDTM, ADEME, CEREMA...)
- La directrice du Pays du Centre Ouest Bretagne, + chargé.e.s de missions selon les besoins
- Les directeur.ice.s des 5 EPCI du COB + chargé.e.s de mission selon les besoins
- Les chefs de projet Petites Villes de Demain
- Le directeur de l'ALECOB+ chargé.e.s de mission selon les besoins.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné des représentants du territoire concerné et de l'État : la directrice du PETR du Centre Ouest Bretagne et la chargée de mission de la CECCOB, membres du comité technique, et en collaboration avec les directeurs des cinq EPCI. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont indiqués dans chaque fiche action et s'inscrivent dans le cadre des critères d'éco-conditionnalité précisés en annexe 5. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 4.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Signé à Plonevez du Faou, le 11 octobre 2021

Le Préfet du Finistère,

Philippe MAHE

La Sous-Préfète de Guingamp

Dominique LAURENT

La Sous-Préfète de Pontivy

Claire LIETARD

Pour la Communauté de Communes
de Haute Cornouaille,
le Président

Bernard SALIOU

Pour Roi Morvan Communauté,
la Présidente,

Annie COURTEL

Le Président du PETR COB,

Jean-Charles LOHE

Pour Poher Communauté,
la 1ère Vice-Présidente,

Jacqueline MAZEAS

Pour Monts d'Arrée Communauté,
le Président

Jean-François MONTEIL

Pour la Communauté de communes
du Kreiz Breizh,
le Vice-Président,

Jean-Yves PHILIPPE

Pour La Banque des Territoires

Sommaire des annexes

Annexe 1 - Le Projet de territoire

Annexe 2 - Les trois orientations stratégiques

Annexe 3 - Tableaux synthétiques des projets financés et envisagés

Annexe 4 - Les indicateurs d'évaluation

Annexe 5 - Les critères d'éco-conditionnalité

Annexe 6 - Contribution des établissements publics et opérateurs



Centre Ouest Bretagne

Objectif 2040



Projet de
territoire



15 juillet 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....2

NOTRE TERRITOIRE.....3

Une identité culturelle et paysagère singulière	3
Une fragilité démographique persistante	4
Une certaine cohésion sociale en dépit de revenus faibles.....	7
Une offre de services fragilisée.....	8
Un habitat peu adapté aux besoins actuels et futurs.....	10
Une dépendance à l'automobile marquée	12
Une vie culturelle très dynamique.....	14
Une économie dominée par l'agriculture et l'agroalimentaire.....	15
Une agriculture en mutations	17
Une offre de formation limitée et des difficultés de recrutement	18
Un déséquilibre énergétique et d'importantes émissions polluantes.....	19
Des milieux aquatiques et une ressource en eau sous pressions.....	24
Synthèse. Nos atouts, faiblesses, opportunités et menaces	25

NOTRE PROJET.....26

❖ NOTRE IDENTITÉ CENTRE-BRETONNE, UNE FORCE À PARTAGER

.....27

A. Une richesse culturelle garante de cohésion.....27

B. Une authenticité des paysages à préserver

.....28

C. Le tourisme et les activités physiques pour partager cette identité....28

D. Une certaine manière de vivre et travailler ensemble

.....29

❖ UN ART DE VIVRE À CULTIVER

.....30

A. Un maillage de services qui assure proximité et qualité de vie

.....30

B. Un habitat de qualité et adapté aux attentes

.....31

C. Des mobilités facilitées et plus diversifiées

.....32

D. Un accès garanti aux services de santé

.....32

E. Des services mis à la portée de tous

.....33

F. Le numérique pour parfaire le cadre de vie

.....34

❖ PRESERVER UNE NATURE PLEINE DE RESSOURCES.....35

A. Des activités agricoles et agroalimentaires qui se diversifient et

innovent

.....35

B. Une production d'énergies renouvelables amplifiée

.....36

C. Une économie plus circulaire.....

.....36

D. Des ressources en eau à préserver

.....37

E. Une biodiversité et des milieux naturels préservés

.....37

❖ SOUTENIR UNE ECONOMIE DIVERSIFIÉE, INNOVANTE,

CREATRICE D'EMPLOIS

.....38

A. Une offre de formations élargie

.....38

B. Un soutien permanent à la création et à la transmission d'entreprises

.....39

C. Des conditions d'accueil à faciliter.....

.....39

NOTRE TERRITOIRE

Avant de définir les orientations de notre projet de territoire, les élus et acteurs consultés ont partagé un état des lieux des réalités héritées, des dynamiques à l'œuvre et des perspectives d'avenir que renouvellent profondément les transitions démographique, écologique et numérique. Ce travail a dessiné une représentation commune des atouts et faiblesses de notre territoire, et des opportunités et menaces qui se présentent à lui.

Une identité culturelle et paysagère singulière

- Le territoire du Centre Ouest Bretagne présente une identité très forte, qui nourrit l'attachement de ses habitants, l'intérêt de ménages venus de l'extérieur, et qui s'exprime à travers :
 - > le **dynamisme de la culture vivante**, dans nos festivals, notre élan associatif, les équipements dédiés ;
 - > l'héritage de **la langue bretonne**, qui est toutefois menacée par un moindre renouvellement des générations de brittophones (Figure 1) ;
 - > une **qualité et une diversité paysagères tout-à-fait singulières** (Figure 2), permise par la présence de reliefs marqués, la densité des rivières, des bois, les derniers grands ensembles de landes de Bretagne (Figure 3), et la relative absence de banalisation par les extensions urbaines qui ont largement remodelé les autres pays bretons.
 - > un **patrimoine bâti représentatif de toutes les grandes époques**, des temps les plus reculés de la préhistoire (allées couvertes de Liscuis...), de l'antiquité (vestiges de Vorgium...), du Moyen-âge (mottes féodales de Coray, Saint-Thois...), de l'époque moderne (manoirs, églises, maisons de schiste...) jusqu'à l'époque contemporaine (maisons éclusières, gares...).
 - > un certain **art de vivre en milieu rural**, perçu comme un bien commun.

Figure 1. La proportion d'habitants parlant le Breton dans chaque tranche d'âge

Source : TMO Régions pour la Région Bretagne, 2018

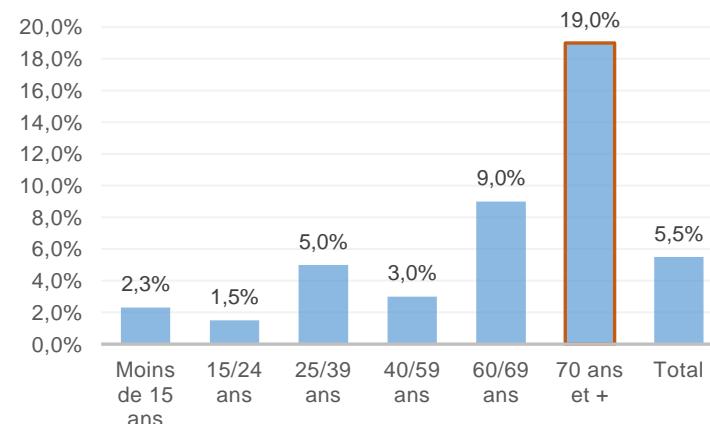
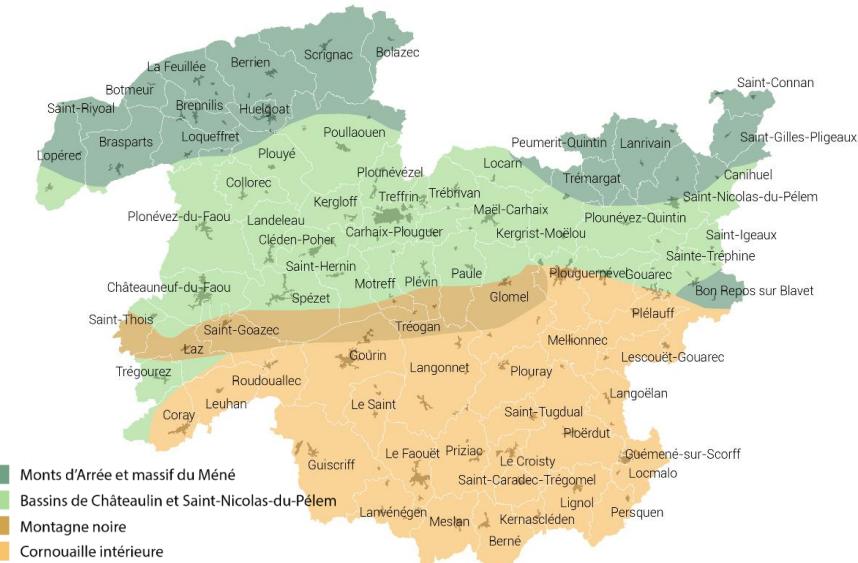


Figure 2. Les unités paysagères

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa



Une fragilité démographique persistante

- Le Centre Ouest Bretagne compte aujourd'hui **80 840 habitants** (Figure 3). Cela représente 2,4 % de la population régionale, pour un territoire qui représente 9,4 % de sa superficie.
- Notre territoire connaît **une perte de population continue** depuis le début du XX^e siècle (Figure 4). Il n'a pas profité du rebond constaté à partir des années 1960.
 - Ce déclin s'explique par les transformations économiques commencées à cette époque, qui ont beaucoup favorisé les territoires urbains, littoraux, situés en carrefours de grands axes de communication, au sud où s'est développée la pêche, à l'est qui est plus proche de Paris, et aux territoires de plaines plus favorables au développement des grands espaces d'activités (Figure 5). **Le Centre Ouest Bretagne cumule en fait les facteurs défavorables dans le contexte de cette période.** Et l'État ne l'a pas pourvu d'infrastructures-clefs qui auraient pu compenser.
 - Sur la période plus récente, l'évolution démographique subit surtout **le déficit important du solde naturel**. Les classes en âge de procréer sont depuis longtemps moins nombreuses qu'ailleurs en Bretagne. Mais, bien qu'insuffisant pour le compenser, **le solde migratoire de notre territoire est quant à lui positif** (Figure 6).

Figure 3. Niveau de population en 2018
(toutes les valeurs sont données pour le périmètre actuel)
Source : INSEE

	2008	2013	2018
	84 166	83 487	80 840

Figure 4. Évolution de la population depuis 1901, base 100
Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

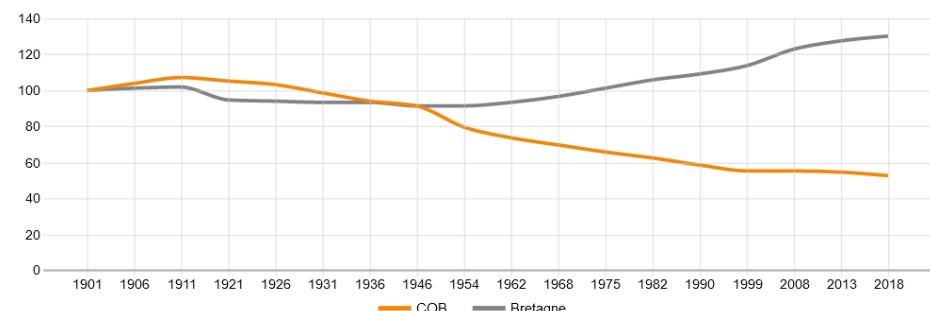


Figure 5. Une analyse de l'évolution des territoires bretons depuis le XIX^e siècle

Source : OLLIVRO Jean, Bretagne. 150 ans d'évolution en Bretagne, PUR.

Facteurs favorables	Facteurs défavorables
Urbain	Rural
Littoral	Intérieur
Carrefours / non-miniers	Confins / miniers
Sud	Nord
Est	Ouest
Plaines	Reliefs

Figure 6. Taux d'évolution annuel moyen de la population

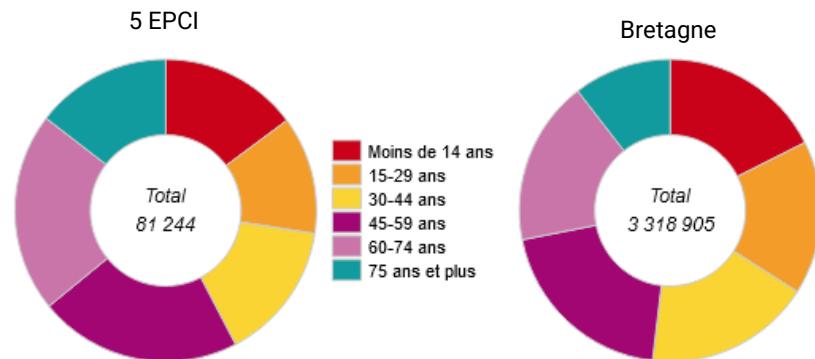
Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

Période	... dû au solde naturel (%)		... dû au solde migratoire (%)	
	COB	Bretagne	COB	Bretagne
2008-2013	- 0,68	0,18	0,52	0,50
2013-2018	- 0,79	0,01	0,15	0,46

- La population est structurellement plus âgée que la moyenne régionale (Figure 7) :
 - > Les moins de 30 ans sont moins nombreux (27,4 % dans le COB / 34,1 % en Bretagne).
 - > Les 30-59 ans, qui constituent l'essentiel de la population active, sont en proportion similaire (36,7 % / 37,8 %).
 - > Les plus de 60 ans sont nettement plus nombreux (35,9 % / 28,1 %).
- Cette situation pose les questions des services et logements nouveaux à apporter à la population, et de la disponibilité des ressources humaines dans un contexte de possible diminution de la population active.

Figure 7. Tranches d'âge de la population (2017)

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa



- La projection *Omphale* réalisée par l'INSEE annonce bien un rebond démographique, mais elle surévalue le solde migratoire (elle prend deux années de référence exceptionnellement favorables pour le Centre Ouest Bretagne). Les premières données disponibles depuis cette projection montrent bien le décalage avec la réalité observée (Figure 8). Aucune source ne permet donc d'avoir une idée précise de la pente démographique. Mais celle-ci **dépend de toute façon en partie de choix que fera notre territoire**, de notre capacité à maintenir ou développer le nombre d'emplois.
- Une tendance lourde va toutefois fortement marquer les prochaines années : **le vieillissement de la population**. Comme elle concerne la plupart des territoires bretons et la France, **notre territoire pourra au mieux l'infléchir** en attirant de jeunes ménages extérieurs, mais pas l'inverser. Dans le Centre Ouest Bretagne, le vieillissement prend deux formes (Figure 9) :
 - > Un **vieillissement « par le bas »** de la pyramide : le nombre et la part des classes d'âges les moins âgées diminue.
 - > Un **vieillissement « par le haut »** : le nombre et la part des classes d'âge les plus âgées augmente.

Figure 8. La projection Omphale et ses limites...

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

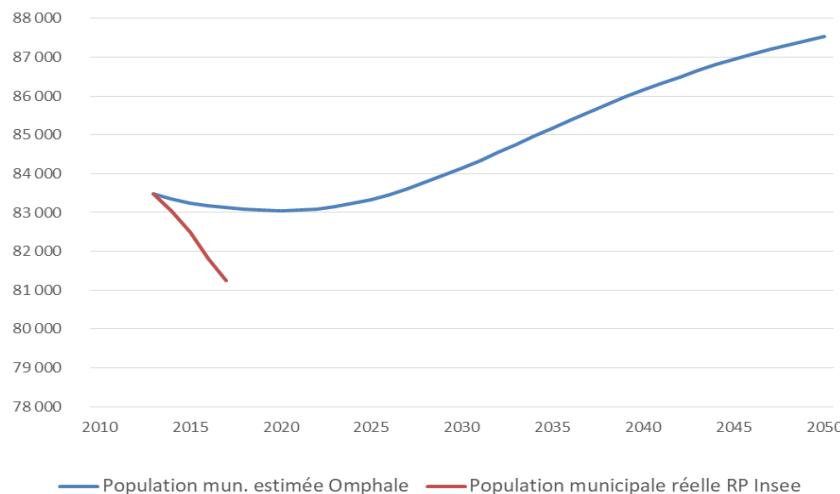
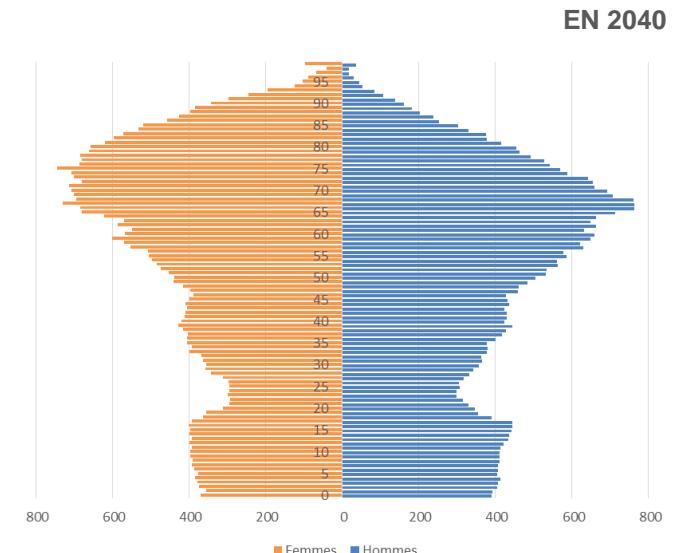
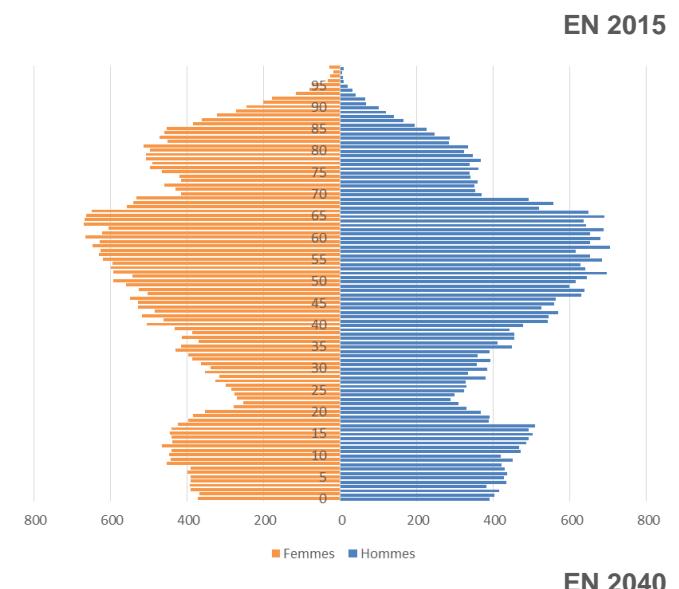


Figure 9.
L'évolution
estimée de la
pyramide des
âges dans le
Centre Ouest
Bretagne



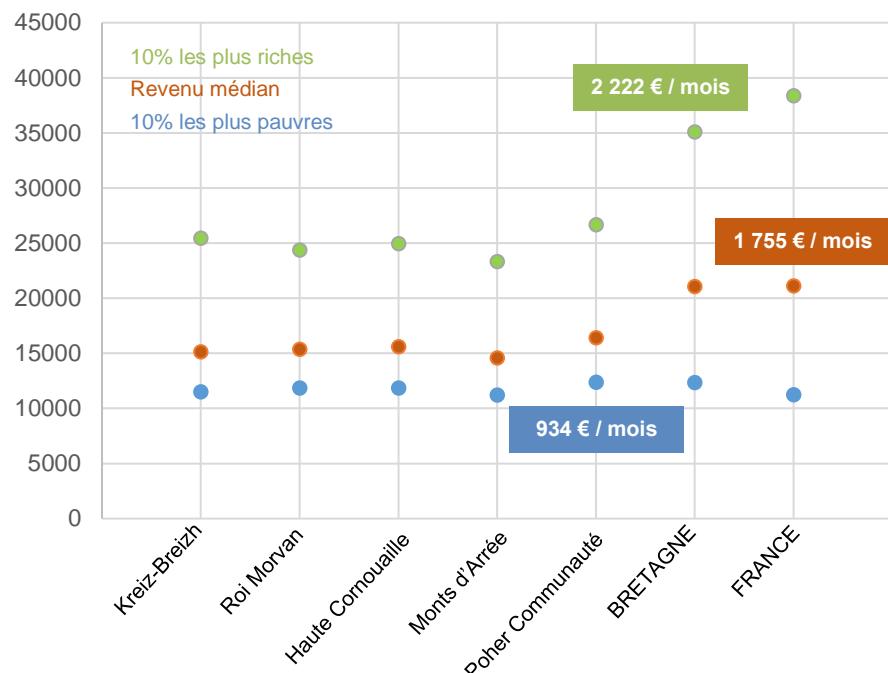
Source : INSEE,
Omphale, scénario
central

Une certaine cohésion sociale en dépit de revenus faibles

- Notre territoire présente des niveaux de revenus disponibles, c'est-à-dire après impôts, qui sont assez nettement inférieurs aux moyennes régionale et nationale (Figure 10). Cela s'explique par le poids d'activités peu rémunératrices dans la structure d'emplois (Figure 11) et par la faiblesse des revenus d'activités par rapport à ceux issus de pensions de retraites et de prestations sociales (Figure 12).
- La cohésion sociale, mesurée généralement comme l'écart entre les ménages les plus riches et les ménages les plus pauvres, apparaît dans ce contexte plutôt forte (Figure 10).

Figure 10. Le revenu disponible dans les territoires

Source : INSEE, FiLoSoFi, 2017 / Traitement : ADEUPa



NB. Les données FiLoSoFi ne sont disponibles qu'à l'échelle intercommunale

Figure 11. La structure d'emploi du Centre Ouest Bretagne par rapport à l'ensemble de la Bretagne

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

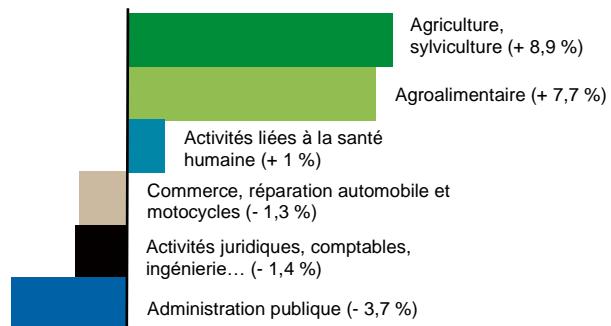
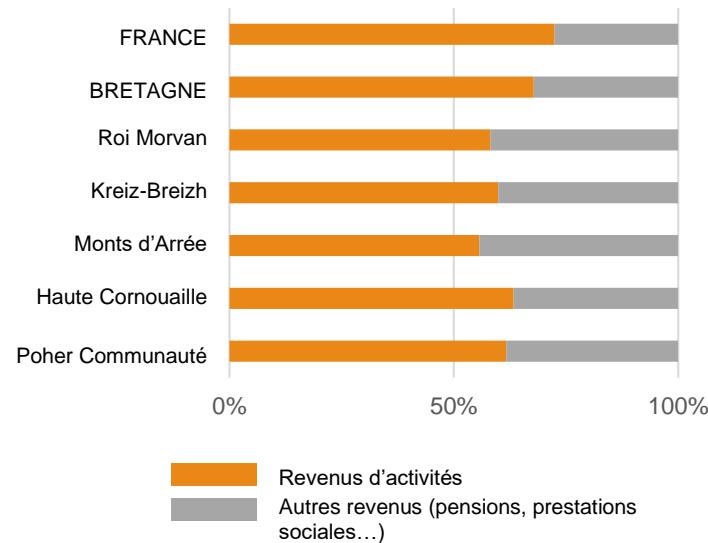


Figure 12. L'origine des revenus

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa



Une offre de services fragilisée

- Le fort exode rural que connaît notre territoire depuis le début du XX^e siècle s'est accompagné d'**une perte de services à la population**. Par un effet de ciseaux, celle-ci affaiblit à son tour l'attractivité démographique.
- Notre territoire présente une dispersion des habitants importante, fruit de notre passé agricole. Si elle est perçue comme un art de vivre (cf. Identité), elle est aussi une complication pour organiser l'accès aux services, qui ne trouvent pas toujours leur viabilité économique ou le nombre d'usagers attendu dans le cas des services publics.
- Si l'ensemble des services, de toutes natures, est susceptible d'intéresser les habitants, certains paraissent porter des enjeux particuliers :
 - > Les activités commerciales répondent à des besoins quotidiens et doivent pouvoir se trouver en proximité, dans un contexte de **forte croissance du e-commerce mais aussi de la vente directe et écoresponsable**.
 - > Les activités culturelles et de loisirs constituent **des éléments d'attractivité désormais essentiels** pour les territoires. Le temps qui leur est consacré est celui qui a le plus augmenté, et de loin, dans la journée des Français (+40 mn quotidiennes en 30 ans, Figure 13).
 - > **La présence médicale est moindre** que sur l'ensemble de la Bretagne (Figure 14), et le vieillissement concerne aussi les médecins : 41% des généralistes a plus de 55 ans en 2020. Le phénomène concerne autant les spécialistes de la médecine de ville et les praticiens hospitaliers. La difficulté à trouver un emploi pour le conjoint est identifiée comme une difficulté pour les attirer. Le vieillissement de la population s'accompagnant d'une hausse des actes médicaux, **la tension sur l'offre médicale est appelée à augmenter**.
 - > Le vieillissement de la population **appelle aussi une offre de services de maintien à domicile** structurée. Les besoins sont là-aussi amenés à croître, tandis que les difficultés de recrutement sont persistantes et peuvent être aggravées par une perte de population active.
- Notre territoire a développé **des réponses spécifiques aux difficultés d'organisation liées à la dispersion des habitants** (Maisons de services publics, MAIA, transport à la demande...) et peut en envisager beaucoup d'autres avec **la digitalisation des services**.

Figure 13. L'évolution des temps de vie quotidiens des actifs en emploi, entre 1974 et 2010

Source : INSEE, France Portrait social, 2019 / Traitement : ADEUPa

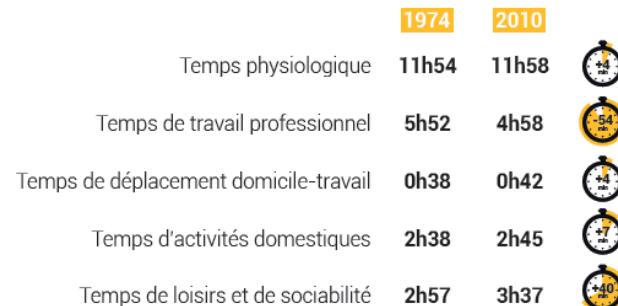


Figure 14. Les médecins généralistes sur le territoire

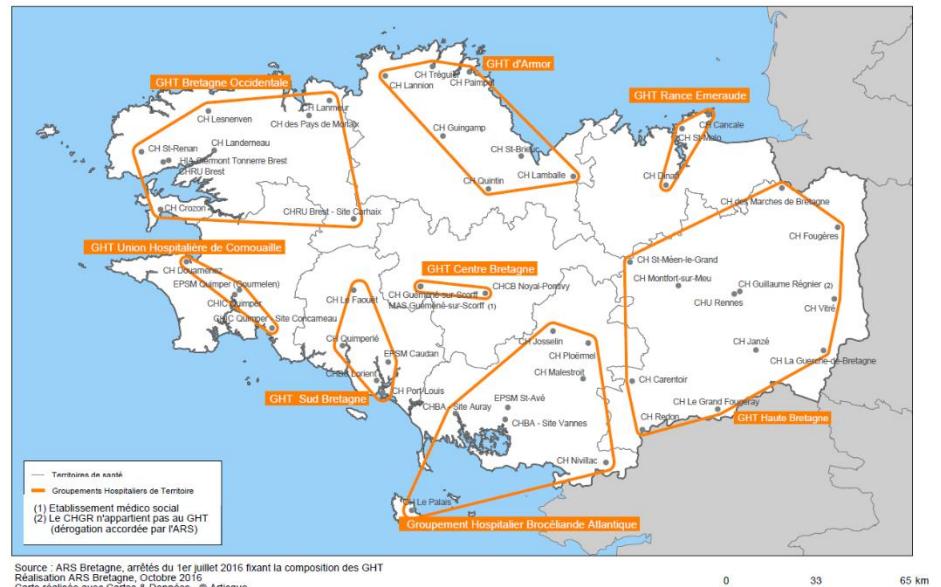
Source : Enquête PETR COB, 2020 & INSEE / Traitement : ADEUPa

	Nombre	Pour 10 000 hab.
Roi Morvan Communauté	21	8,5
CC Kreiz Breizh	18	9,8
CC Haute Cornouaille	15	10,1
Poher Communauté	10	6,5
Monts d'Arrée Communauté	4	5,2
COB	68	8,4
Bretagne	3 101	9,3

- Concernant l'accès aux services de santé, le Pays Centre Ouest Bretagne est parvenu à se mobiliser pour préserver les soins hospitaliers à Carhaix. La fusion du centre hospitalier carhaïsien avec le CHRU de Brest a permis de doter notre territoire d'une structure essentielle à l'offre de soins en Centre Ouest Bretagne. Cette réussite commune contribue à apporter une réponse aux nombreux habitants de notre territoire atteints par des pathologies chroniques, diabète, cancers et pathologies cardiovasculaires. Elle souligne l'importance pour le Centre Ouest Bretagne d'entretenir les coopérations avec les territoires voisins comme l'illustrent les différentes conventions signées dans le cadre des groupements hospitaliers de territoire (GHT) (Figure 15).

Figure 15. Les Groupements hospitaliers de territoire (GHT) en Bretagne

Source : ARS Bretagne, 2016



Un habitat peu adapté aux besoins actuels et futurs

- Le parc de logements de notre territoire présente les caractéristiques suivantes :
 - Il est principalement composé de résidences principales, comme dans la plupart des territoires, mais présente une vacance très significative (Figure 16), liée pour partie à la vétusté des biens (Figure 17). La vacance progresse de façon accélérée depuis quelques années (+50% entre 1999 et 2015).
 - Il est très largement composé de logements occupés en statut de propriétaire (Figure 18), ce qui ne correspond pas à la recherche de tous les ménages, notamment des plus jeunes.
 - Les grands logements sont prépondérants, alors que la taille des ménages diminue (Figure 19). En cela le parc est inadapté pour l'accueil de personnes vieillissantes et de jeunes en début de parcours résidentiel.
 - Le parc n'est pas sujet à une tension importante sur les prix (Figure 20).

Figure 16. La typologie du parc de logements selon l'usage

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

Catégorie	Centre Ouest Bretagne	Bretagne		
Résidences principales	38 748	70,7%	1 518 381	79,1%
Résidences secondaires occasionnelles	8 350	15,2%	254 616	13,3%
Logements vacants	7 373	13,5%	146 988	7,7%
Total	54 471	100,0%	1 919 985	100,0%

Figure 17. Périodes de construction des résidences principales

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

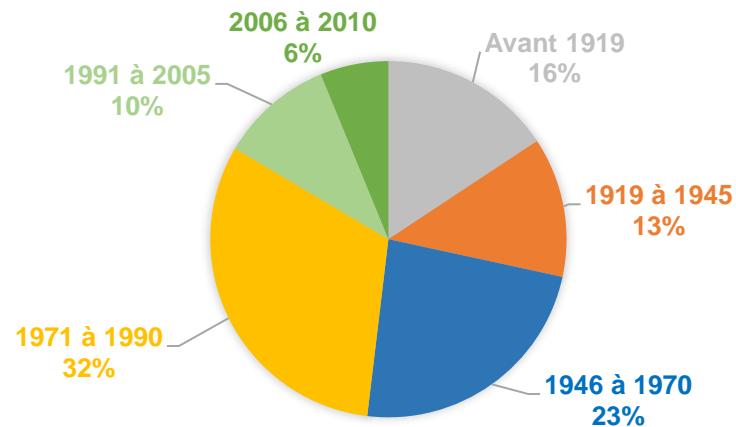


Figure 18. Le statut d'occupation des résidences principales

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa

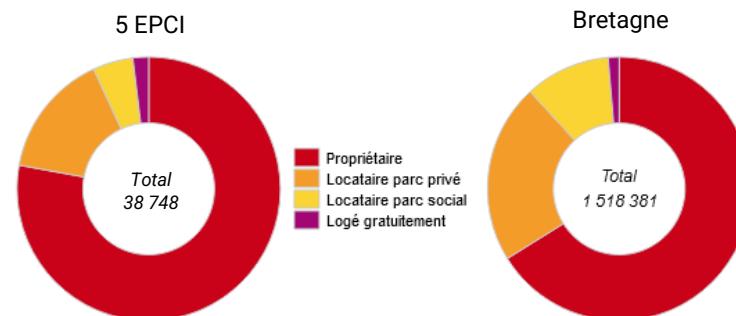
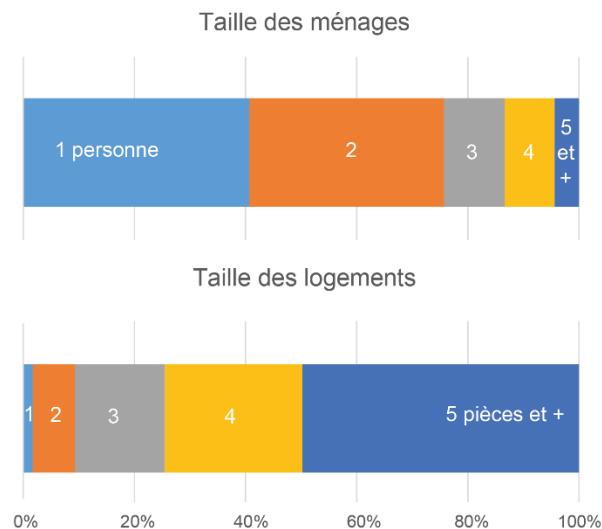


Figure 19. Taille des ménages et taille des logements

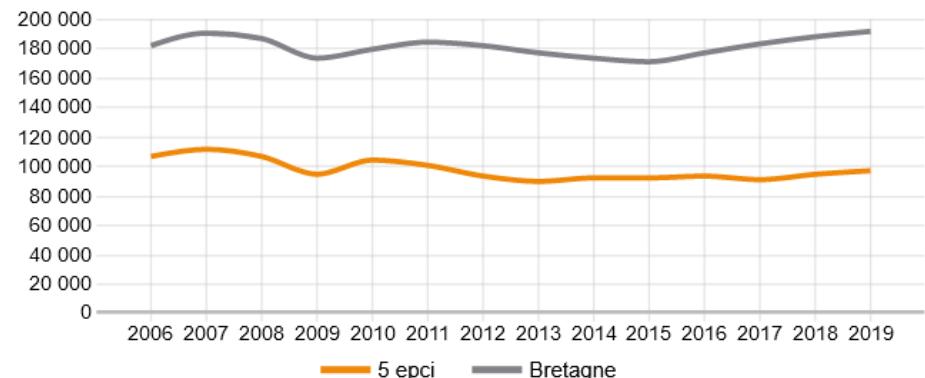
Source : INSEE / Traitement : ADEUPa



70,5% des ménages sont d'ores et déjà composés d'une personne ou d'un couple sans enfant.

Figure 20. Le prix moyen des maisons d'occasion

Source : DV3F - EPF / Traitement : ADEUPa



- Les collectivités locales relèvent en outre :

- > la forte vacance dans des maisons de centres-villes ou de centres-bourgs qui sont trop grandes ;
- > la difficulté de jeunes ménages à se loger, faute de logements petits et en statut locatif, cela conduit parfois à des installations en colocation ;
- > la situation d'isolement ressentie par des personnes vieillissantes qui résident en dehors des centres-villes et centres-bourgs ;
- > la difficulté à attirer les bailleurs sociaux, et le coût de ces opérations.

Les nombreuses personnes âgées isolées dans la campagne trouveraient un relogement mieux adapté à leurs attentes si les maisons de centres-bourgs et centres-villes, souvent vacantes, étaient restructurées en petits logements. Ces formats apporteraient aussi une solution pertinente aux jeunes ménages en début de parcours résidentiel, et permettrait de libérer les plus grandes maisons pour les familles.

Une dépendance à l'automobile marquée

- La dispersion des habitants dans l'espace se traduit par une **prépondérance des déplacements en véhicules individuels** (Figure 21). 89,6 % des ménages possèdent ainsi au moins un véhicule individuel.
- **Cette dispersion rend difficile l'organisation de transports alternatifs**, notamment collectifs, car ceux-ci impliquent des flux de passagers importants sur des itinéraires communs. **Elle réduit aussi la possibilité de se déplacer à pieds ou à vélo**, les distances s'avérant souvent longues et difficiles à sécuriser par des aménagements spécifiques. Ces modes alternatifs sont pourtant importants pour des personnes ne pouvant se déplacer en voiture, en raison de leurs ressources financières, de leur âge ou d'un handicap. Ils sont aussi moins émetteurs de gaz à effet de serre.
- Si les mobilités des habitants du Centre Ouest Bretagne sont mal connues en raison de l'absence d'étude ménages-déplacements (EMD), plusieurs indicateurs permettent d'estimer qu'ils se déploient sur d'assez courtes distances :
 - > Les **déplacements domicile-travail ont majoritairement lieu à l'intérieur du territoire** (Figure 22).
 - > Des *aires urbaines* sont observables depuis 2010, c'est-à-dire des petits bassins de vie d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou périurbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Elles donnent une idée des déplacements domicile-travail (Figure 23).
- Le passage en 2x2 voies de la RN 164 peut considérablement modifier les habitudes de déplacements :
 - > Dans la mobilité des habitants, on observe que **l'amélioration des infrastructures de transport conduit partout un grand nombre de ménages à s'installer plus loin de leur lieu de travail**, là où ils trouvent un coût du logement moins élevé (« constante de Marchetti »). Ce phénomène sera peut-être plus réduit sur le Centre Ouest Bretagne en raison de la faible pression immobilière dans les pôles d'emplois.
 - > Pour les déplacements de transit, **la RN 164 est d'ores et déjà l'axe le plus rapide de circulation entre Rennes et Brest**, ce qui peut contribuer à une recomposition d'ensemble des circulations en Bretagne.

Figure 21. Les modes de transports utilisés pour les déplacements domicile-travail

Source : INSEE / Traitement : ADEUPA

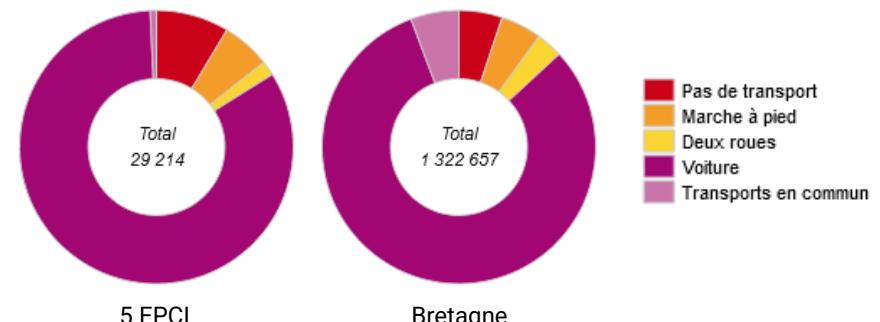


Figure 22. Part des personnes résidant et travaillant au sein de leur EPCI

Source : INSEE / Traitement : ADEUPA

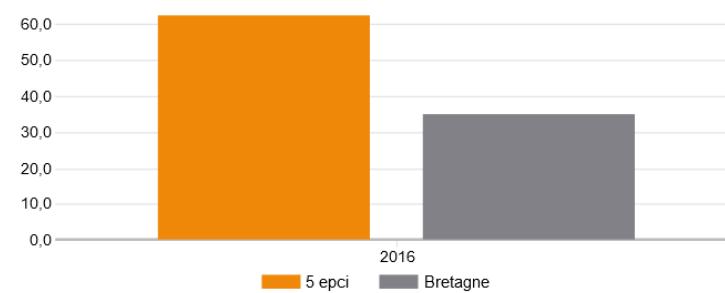
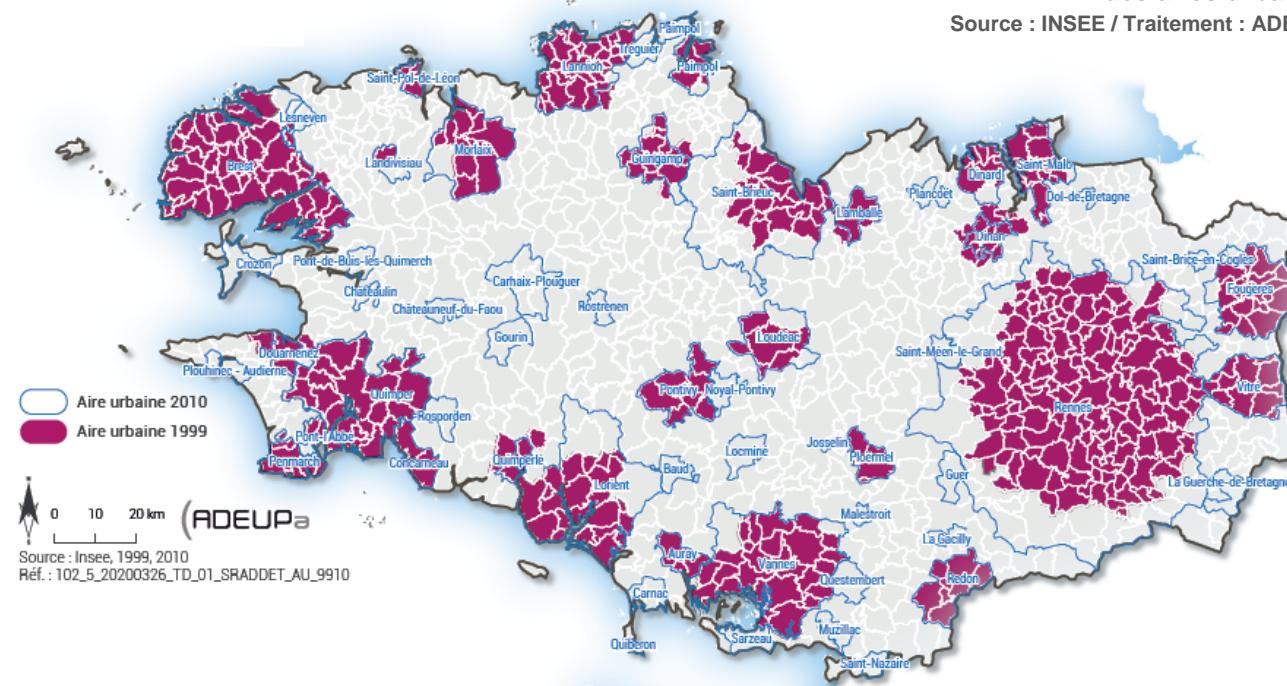


Figure 23. L'évolution du périmètre des aires urbaines

Source : INSEE / Traitement : ADEUPa



Une vie culturelle très dynamique

- Les pratiques culturelles des habitants s'avèrent très variées, selon une étude conduite en 2014 sur un échantillon représentatif :
 - > Le **cinéma et les spectacles musicaux et concerts** sont les activités qui rassemblent le plus largement les habitants (Figure 24). Cette seconde caractéristique, supérieure à ce que l'on observe ailleurs en France, peut s'expliquer par le poids de la culture bretonne, qui s'exprime en partie sous forme musicale, et par la dynamique suscitée par le festival des *Vieilles Charrues*.
 - > Notre territoire est **l'un des plus actifs pour les fest-noz**, avec plus de 200 manifestations par an en moyenne. 61,8% disent l'avoir pratiqué au moins une fois au cours des 12 derniers mois.
 - > La visite de lieux d'expositions et de galeries d'art est fréquente. Celle des musées et de lieux de patrimoine l'est aussi, mais attire majoritairement les personnes les plus âgées.
 - > Le réseau des médiathèques est bien identifié par la population.
- Si les motivations principales de ces sorties culturelles sont variées (Figure 25), les professionnels relèvent tout de même **un goût prononcé des habitants pour la fête, la convivialité, les rencontres** (Réblé, 2014).
- Cette vie culturelle s'exprime souvent dans les fêtes populaires, les lieux informels, et le spectacle de rue. En termes d'équipements, seul l'espace *Glenmor* à Carhaix est considéré comme un lieu adapté à l'organisation de spectacles. Or, La proximité de l'offre est identifiée comme une attente.

Figure 24. Part des activités fréquentées par les personnes ayant participé à au moins un spectacle pendant les 12 derniers mois

Sources : Mémoire de J.B. Réblé, 2014

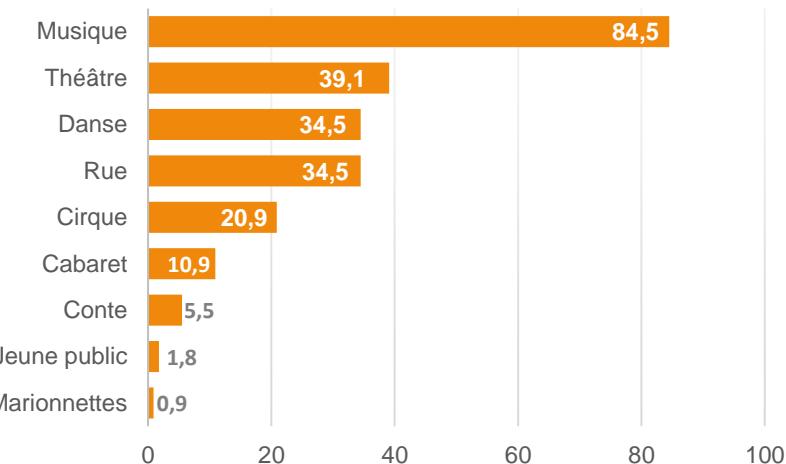
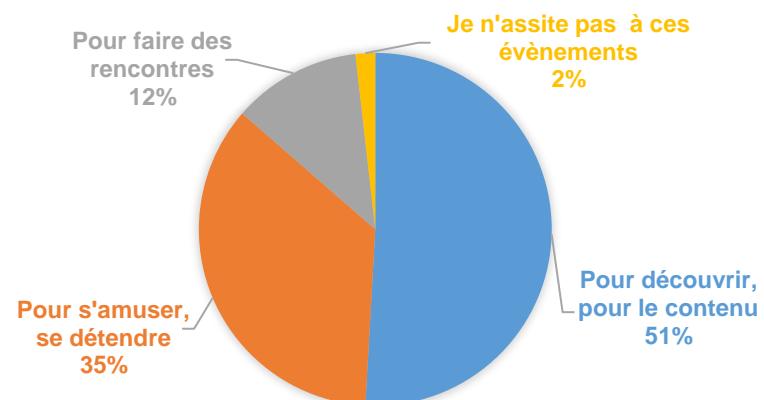


Figure 25. Motivation principale des sorties culturelles des habitants

Sources : Mémoire de J.B. Réblé, 2014

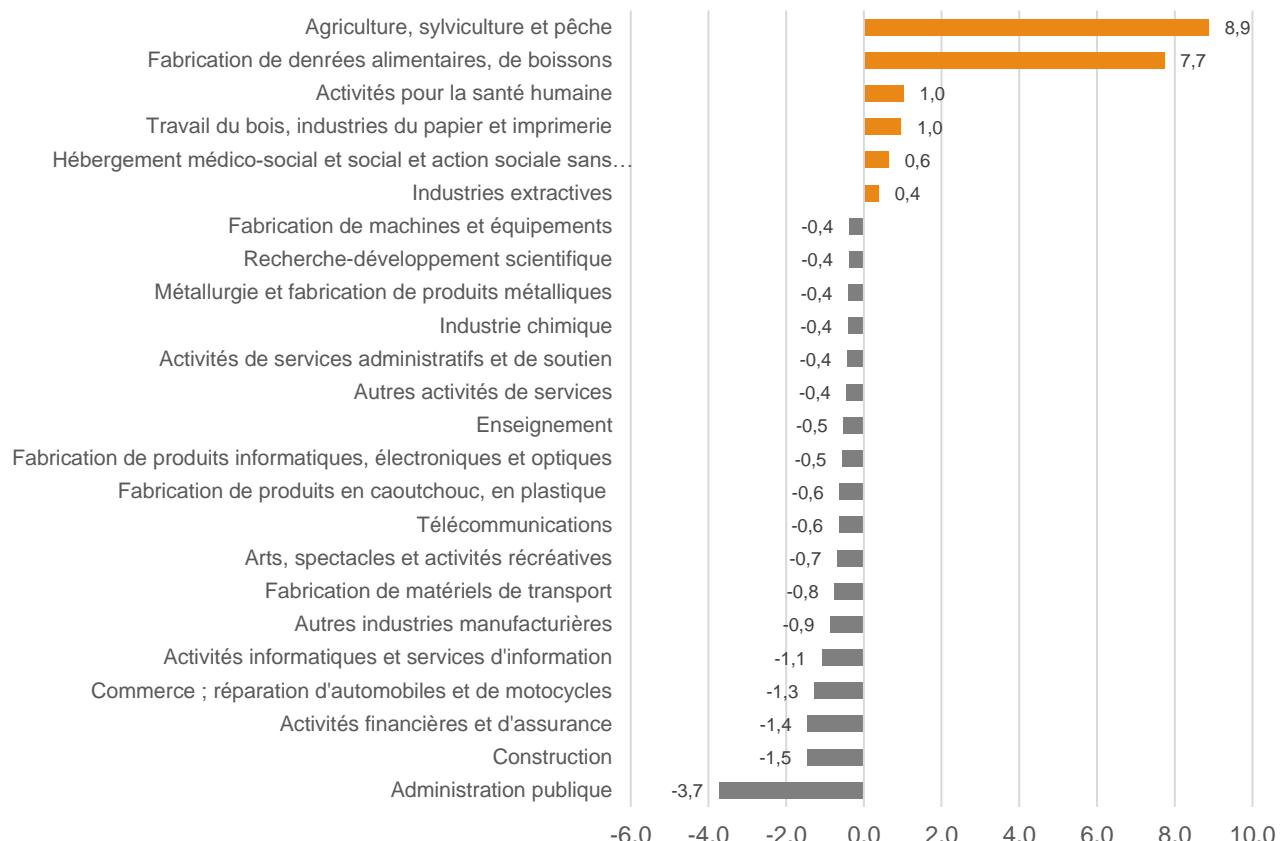


Une économie dominée par l'agriculture et l'agroalimentaire

- L'économie de notre territoire est très orientée vers la **production** et assez peu vers les services, à l'exception du secteur médico-social qui y occupe une place significative (Figure 26).
- **Les activités industrielles sont spécialisées** autour de l'agroalimentaire et de l'industrie du bois.
- Un secteur de la **construction** est sous-représenté, alors que la rénovation du bâti ancien apparaît comme un enjeu de demain (réhabilitation énergétique, adaptation aux besoins d'une population vieillissante, etc.).
- La place des activités de **transport-logistique** n'en fait pas un secteur particulier dans le paysage économique du Centre Ouest Bretagne. Mais le passage en 2x2 voies de la RN 164 peut offrir des perspectives nouvelles à ces secteurs d'activités.
- S'il n'apparaît pas comme un secteur en lui-même dans les statistiques, **le tourisme génère des retombées et des emplois nombreux** dans la restauration, l'hébergement, les activités culturelles, le commerce...

Figure 26. Spécificités économiques du Centre Ouest Bretagne par rapport à la moyenne régionale : les secteurs sur et sous-représentés

Source : INSEE, RP 2017



NB. Les secteurs en orange sont plus représentés qu'à l'échelle régionale, et les secteurs mentionnés en gris le sont moins. Ceux qui ne figurent pas sur ce graphique sont la moyenne régionale.

- Notre territoire proposait **27 806 emplois** en 2017, chiffre en baisse par rapport aux années précédentes.
- Cinq polarités principales ressortent (Figure 27), avec plus de 1 000 emplois chacune :
 - > Carhaix (5 600),
 - > Châteauneuf-du-Faou (2 224),
 - > Rostrenen (1 826),
 - > Gourin (1 695),
 - > Le Faouët (1 470).
- Un poids de l'agriculture et de **l'industrie agroalimentaire bien plus important qu'en moyenne régionale** : 30,1 % (12,6 % en Bretagne).
- Au-delà du service rendu à la population, **le secteur de la santé représente 3 620 emplois** sur notre territoire, soit 13,1 % de l'emploi total (contre 11,7 % au niveau régional). Notre territoire accueille en effet un Centre hospitalier universitaire à Carhaix, des hôpitaux de proximité à Guémené-sur-Scorff et au Faouët, et un hôpital psychiatrique à Plouguernével, en plus des différents professionnels libéraux.
- Notons que notre territoire présente **un fort enracinement de l'économie sociale et solidaire** (Figure 28). Dans le Kreiz-Breizh, sa part atteint 21,4 % de l'emploi total, bien au-delà de la moyenne régionale (11,4 %).

Figure 27. La localisation de l'emploi en 2017

Source : INSEE, RP 2017 / Traitement : ADEUPa

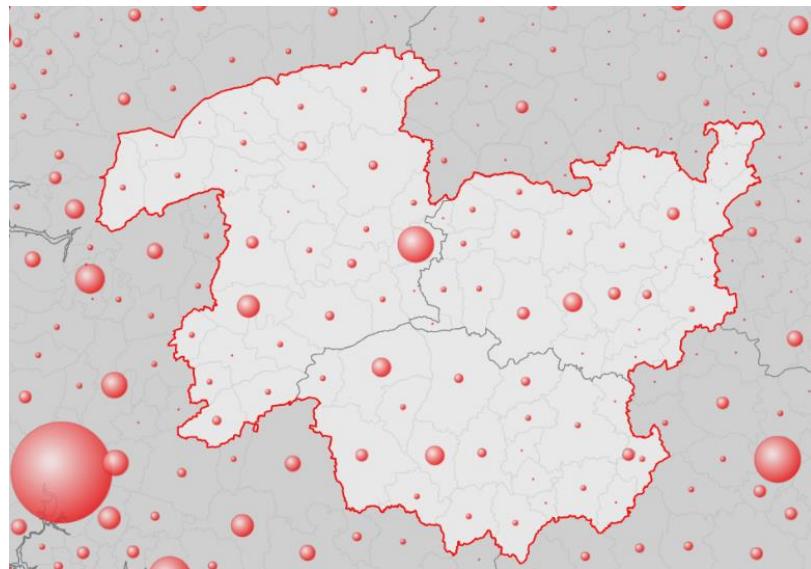
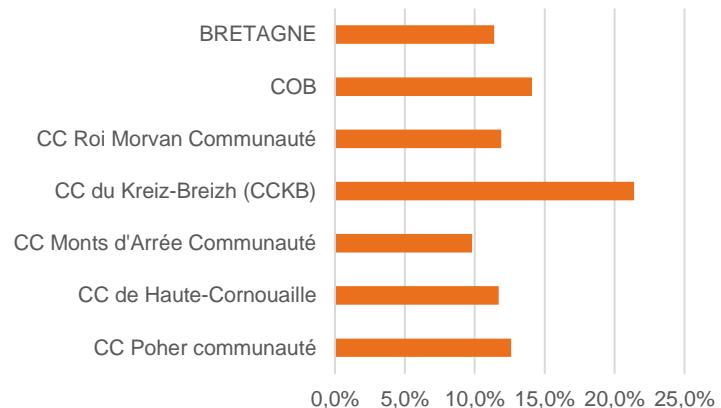


Figure 28. La part de l'économie sociale et solidaire dans l'emploi total

Source : Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire, 2020



Une agriculture en mutations

- Notre territoire comptait **1 851 exploitations agricoles** en 2018, soit 7,8 % du total régional.
- 13,6 % de ces exploitations intègrent des procédés agrobiologiques, c'est-à-dire travaillant sous label bio ou en cours de conversion. **Notre territoire se place ainsi devant la moyenne régionale** (11,6 %). Ce chiffre cache toutefois de fortes disparités, entre le territoire de Poher Communauté (6 %) et celui de Monts d'Arrée Communauté (21,3 %).

- Certaines exploitations ont développé une activité de vente en circuits courts, mais cela malgré une montée en puissance cette pratique demeure minoritaire (10,2 %). Le Centre Ouest Bretagne s'inscrit dans la moyenne bretonne, mais les territoires de Roi Morvan Communauté et des Monts d'Arrée ont quant à eux une avance sensible (Figure 30).

Figure 29. La part des exploitations en agrobiologie
Source : Chambres d'agriculture de Bretagne, 2018

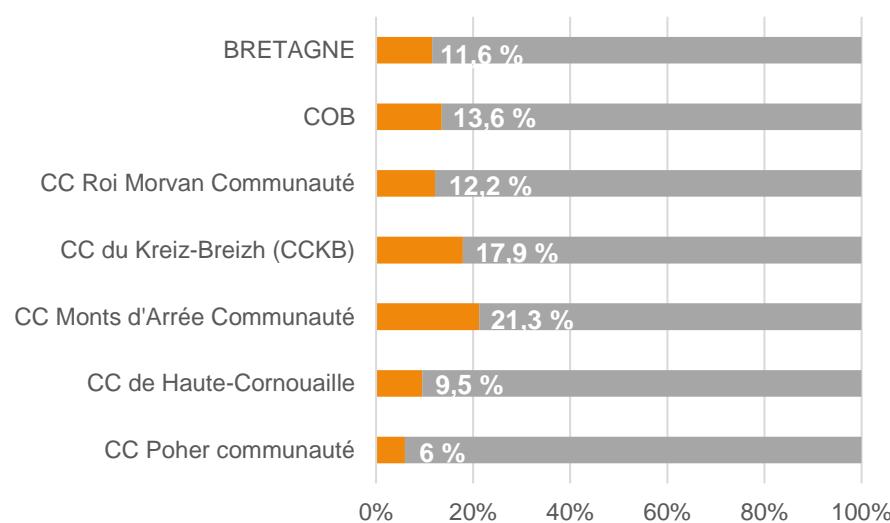
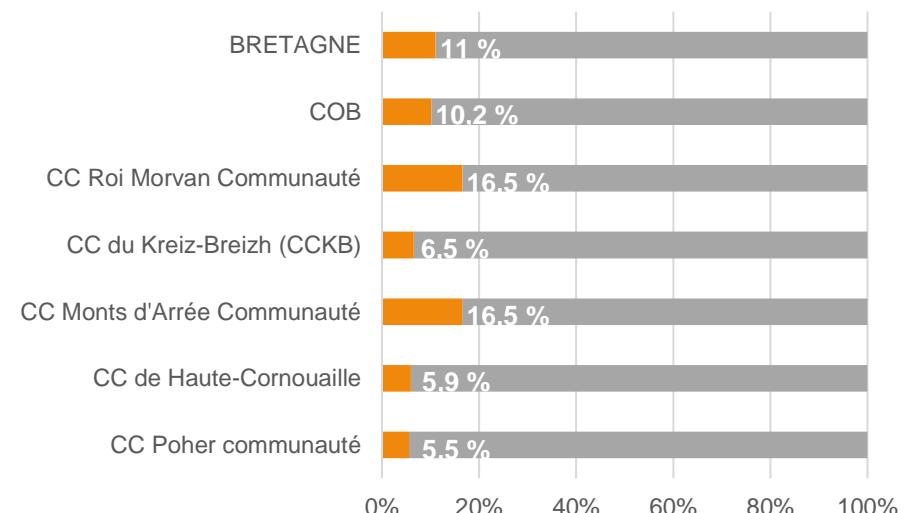


Figure 30. La part des exploitations proposant de la vente directe
Source : Chambres d'agriculture de Bretagne, 2018

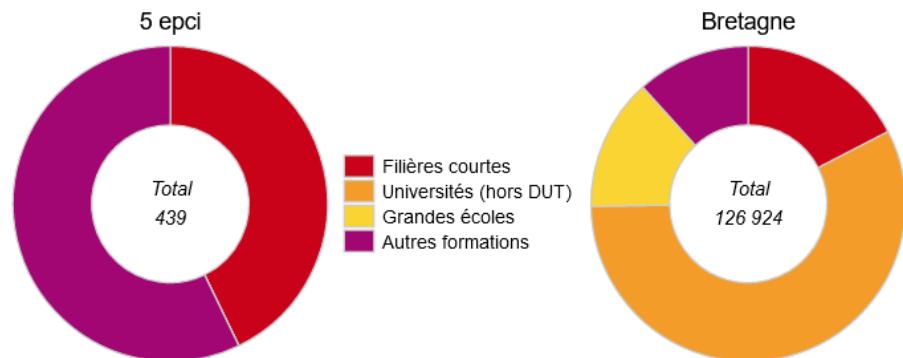


Une offre de formation limitée et des difficultés de recrutement

- L'offre de formations supérieures est centrée sur les métiers de l'agriculture et du secteur médico-social (Figure 31). Elle est en revanche **inexistante dans le domaine de l'agroalimentaire**, malgré le poids de ce secteur dans l'emploi local. Les jeunes se forment essentiellement à Pontivy.
- La classe préparatoire à l'Enseignement Supérieur (BTS) et aux Écoles du Social et du Paramédical (Gouarec) est menacée de fermeture à la rentrée 2021. Elle traduit le manque de prise des collectivités locales sur les formations proposées sur leur territoire, malgré l'importance que celles-ci revêtent.
- Ces formations supérieures, accessibles avec le bac, sont complétées par les formations proposées par les instituts de formation des aides-soignants (IFAS) de Carhaix et de Rostrenen.

Figure 31. La ventilation des étudiants par types de formation

Source : MESRI / Traitement : ADEUPa, 2017-2018

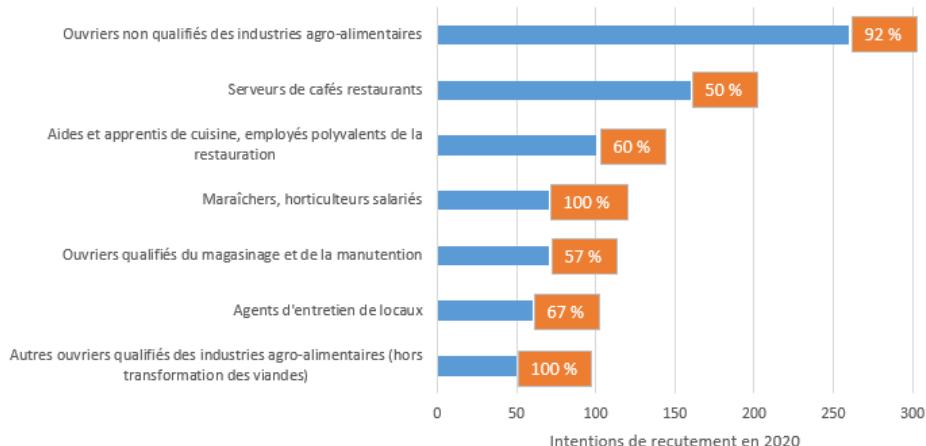


Source : MESRI - Traitement ADEUPa - 2017-2018

- **Les tensions de main-d'œuvre sont récurrentes** dans les secteurs de l'agriculture (maraîchers et horticulteurs salariés), de l'agroalimentaire (ouvriers non-qualifiés et qualifiés), des cafés-restaurants (serveurs, cuisiniers, employés polyvalents), du magasinage/manutention, et de l'entretien (Figure 32). Elles confirment la propension du tissu local à produire principalement des emplois peu qualifiés.

Figure 32. Difficultés de recrutement dans le bassin d'emplois de Carhaix, les principaux métiers concernés

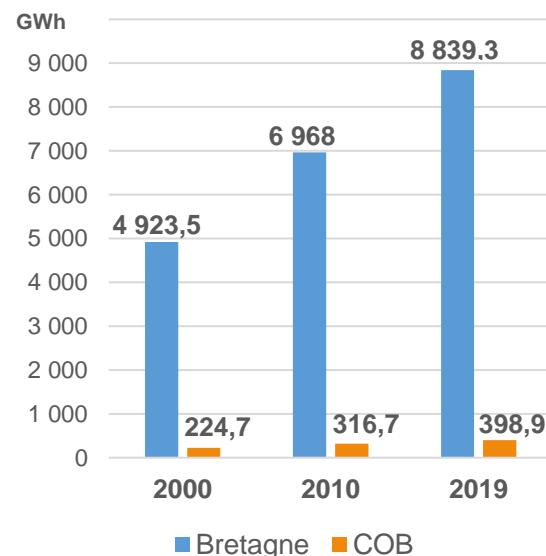
Source : DRAAF, 2017 / Traitement : ADEUPa



Un déséquilibre énergétique et d'importantes émissions polluantes

- Notre territoire s'est engagé, comme l'ensemble de la Bretagne, dans la production d'énergies renouvelables (EnR). Mais **il n'apparaît pas à ce jour comme l'un des principaux producteurs** (Figure 33), et sa production n'augmente qu'au même rythme que celui de la région (Figure 34), alors qu'il dispose de gisements très importants.

Figure 33. L'évolution de la production d'énergie depuis 2000



Source : énergéticiens et CL / Traitement : Observatoire de l'environnement en Bretagne

Figure 34. La production d'énergie, selon la filière, en 2019



Source : énergéticiens et CL / Traitement : Observatoire de l'environnement en Bretagne

- Le Centre Ouest Bretagne a produit 399 GWh en 2019, grâce à un bouquet énergétique relativement diversifié (Figure 35), dans lequel le bois-énergie domestique (45%) et l'éolien (32%) occupent une place prépondérante. Du fait de l'importance de son parc éolien, le territoire de la CCKB est de loin le plus producteur du Centre Ouest Bretagne (Figure 36).
- Les collectivités locales et les porteurs de projets souhaitent développer davantage les unités de production d'énergies renouvelables (EnR) dans notre territoire, mais relèvent des **blocages administratifs qui entravent le développement des projets**.

Figure 35. La production d'énergie, selon la filière, en 2019

Source : énergéticiens et CL / Traitement : Observatoire de l'environnement en Bretagne

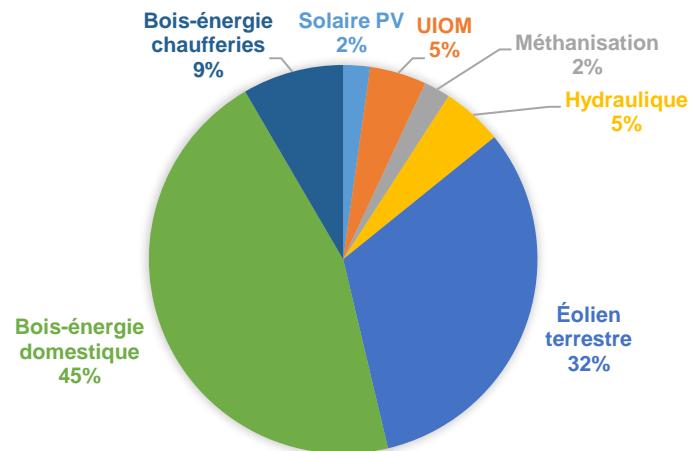
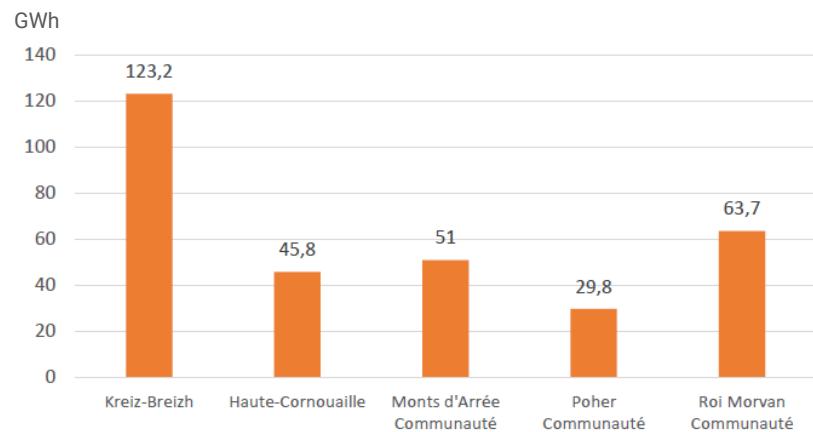


Figure 36. La production d'EnR en 2015, par EPCI

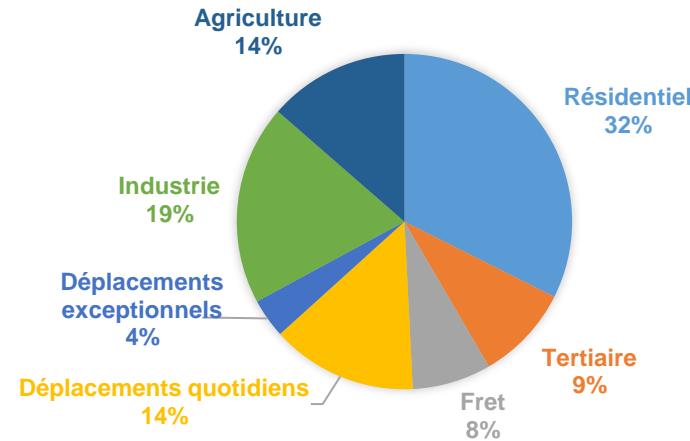
Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne / Traitement : Planed (Diagnostic du ScOT)



- Le Centre Ouest Bretagne a consommé 2 284 GWh d'énergie finale en 2010¹ (Figure 37). Cela représentait une consommation de 1,8 MWh/hab., moins que la moyenne régionale (2,9 MWh/hab.). Les premières sources consommées sur notre territoire sont les produits pétroliers (1 131 GWh, 50 % de la consommation finale du territoire), l'électricité (613 GWh, 27 %), et le gaz de réseau (191 GWh, 8 %).
- Parmi les secteurs qui consomment cette énergie, on retrouve sans surprise :
 - > l'agriculture et l'agroalimentaire, principales activités économiques de notre territoire,
 - > les déplacements, réalisés en grande majorité en véhicules individuels,
 - > le résidentiel, qui représente de loin le principal poste de consommation, en raison de la vétusté du parc de logements (Figure 16).
- Si notre territoire a obtenu en 2015 le label « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), il s'est en revanche peu engagé dans les démarches de plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Seule Roi Morvan Communauté dispose de cet outil, qui vise à définir des objectifs stratégiques et opérationnels pour développer les énergies renouvelables (EnR), maîtriser la consommation d'énergie, réduire les gaz à effet de serre (GES) et la dépendance énergétique, tout en favorisant l'adaptation aux changements climatiques.

Figure 37. La consommation d'énergie finale, selon l'usage (2010)

Source : Ener'GES / Traitement : Planed (Diagnostic du SCoT)



¹ Les données relatives à la consommation sont assez anciennes. Elles doivent être prochainement actualisées par l'Observatoire régional de l'environnement (OEB).

- Le Centre Ouest Bretagne a rejeté 1,3 Mteq CO₂ en 2010. Il est l'un des territoires de Bretagne les plus émetteurs (15,7 teqCO₂/habitant contre 8 en Bretagne). Ces gaz à effet de serre (GES) sont à 33,5 % seulement d'origine énergétique, ce qui nous singularise dans la région.

> Parmi les émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique, deux secteurs apparaissent comme plus émetteurs que les autres : le secteur résidentiel rejette 108,4 ktep CO₂ (2010), à travers notamment **les maisons individuelles**. Celles construites avant 1974 émettent près de 68 kteq CO₂, soit environ 63 % des émissions totales du secteur résidentiel en 2010 ; le secteur des **transports de voyageurs rejette** 107,2 ktep CO₂ (2010), dont 73% par les voitures individuelles. Mais notre territoire étant peu concerné par la périurbanisation, **la part des émissions liées au transport de personnes (8%) est très en dessous de celle de la région (17%)**.

> Les 66,5 % restants sont essentiellement liés au **poids de l'élevage** dans les activités économiques. Ce constat interroge très directement la quantité de cheptel de notre territoire, qui paraît **incompatible avec les objectifs programmés de réduire de 46% les émissions de gaz à effet de serre (GES)** d'origine agricole, par rapport à leur niveau de 2015.

Figure 38. Les émissions de gaz à effet de serre, selon l'origine (2010)

Source : Ener'GES / Traitement : ADEUPA

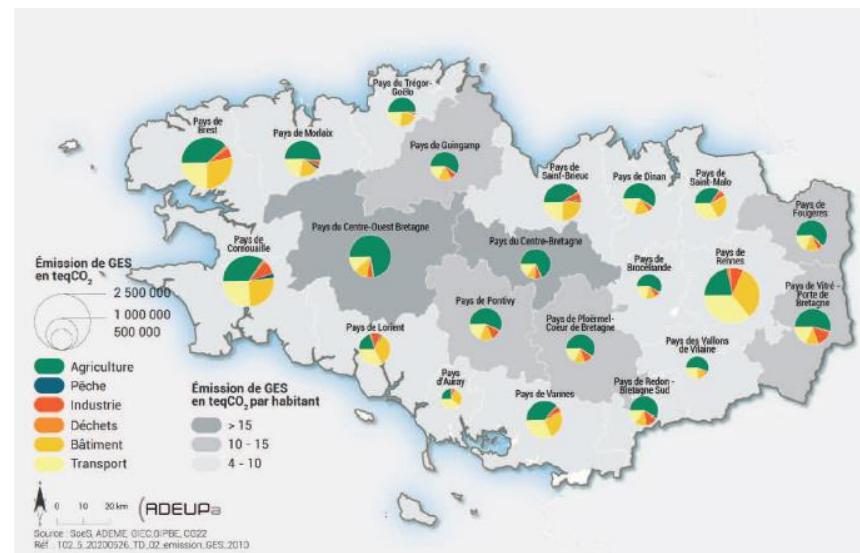
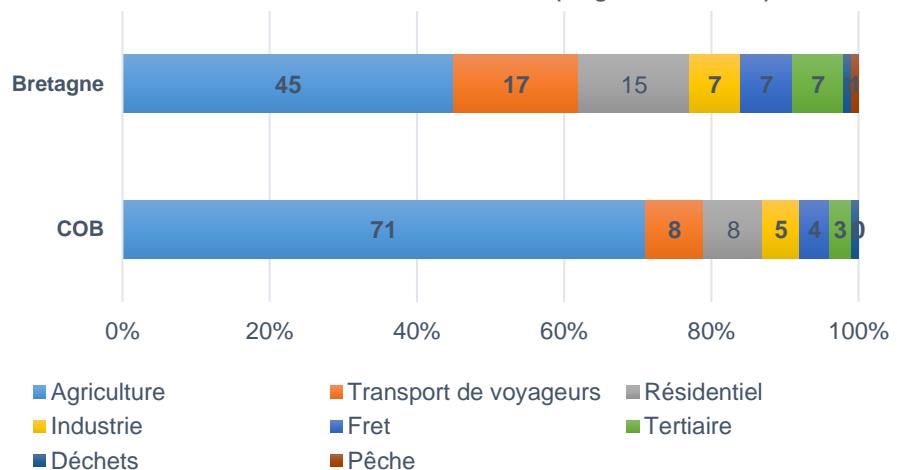


Figure 39. Les émissions de gaz à effet de serre, selon l'origine (2010)

Source : Ener'GES / Traitement : Planed (Diagnostic du SCoT)



- Les autres émissions de substances polluantes pour l'air sont plutôt en baisse dans notre territoire (Figure 40). Mais l'agriculture demeure un émetteur considérable (82,9% du total), notamment pour l'ammoniac, l'oxyde d'azote et les PM10.

Figure 40. L'évolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2012 et 2014 (tonnes)

Source : Air Breizh, 2014 / Traitement : Planed (Diagnostic du SCoT)

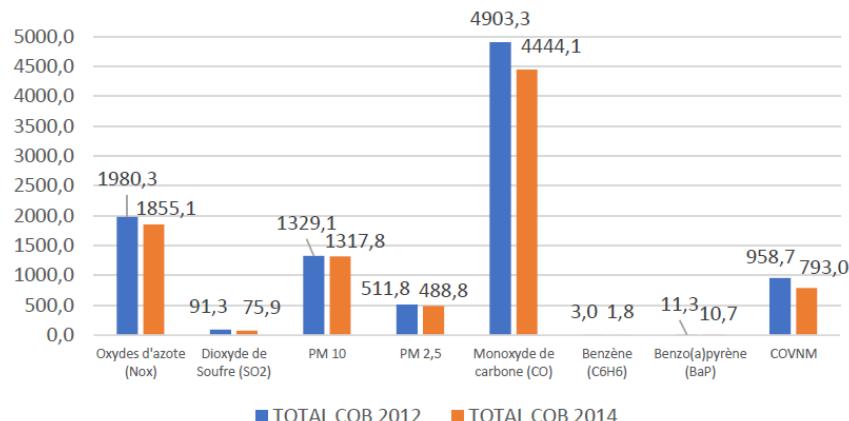
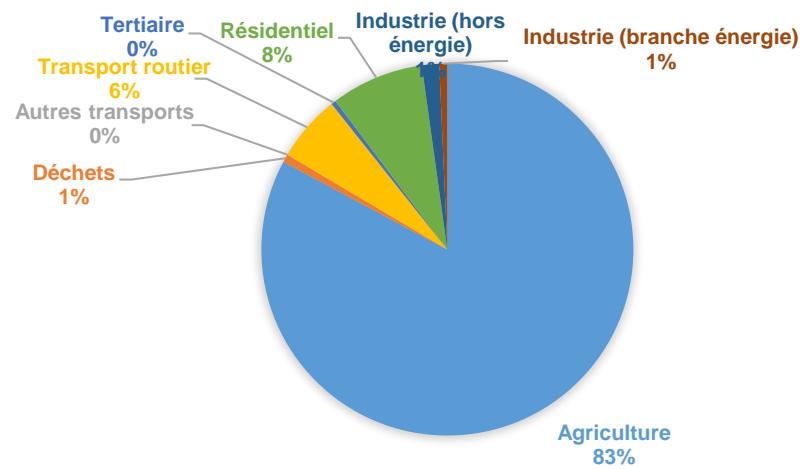


Figure 41. Les émissions de polluants, selon le secteur d'activité (2014)

Source : Air Breizh, 2014 / Traitement : Planed (Diagnostic du SCoT)



Des milieux aquatiques et une ressource en eau sous pressions

- Notre territoire présente des milieux aquatiques nombreux et un chevelu hydrographique dense, qui le rendent très sensible aux pollutions diffuses. Accueillant les têtes de bassins versants de plusieurs grands fleuves bretons, nous portons une responsabilité particulière dans la qualité de l'eau de l'ouest breton, bien que les efforts entrepris pour maintenir celle-ci soient peu valorisés par les territoires situés en aval.
- La plupart des masses d'eau présentent un état satisfaisant, grâce notamment aux actions entreprises dans le cadre des bassins versants, des commissions locales de l'eau (CLE) et des programmes Natura 2000. Plusieurs points noirs demeurent malgré tout et appellent une vigilance. L'Aulne et la Douffine conjuguent un état écologique moyen et un état chimique mauvais, tandis que le Blavet le Sulon et le canal de Nantes à Brest présentent eux-aussi état écologique moyen. Le mauvais état écologique est dû à l'état physique et hydromorphologique des cours d'eau concernés, mais aussi à la présence excessive d'azote et de phosphate. Le mauvais état chimique s'explique quant à lui par la présence de pesticides et polluants issus des stations d'épurations ou d'entreprises industrielles.
- Notre territoire prélève autour de 14 millions de mètres³ d'eau chaque année. Ces prélèvements élevés s'expliquent par la longueur des réseaux de distribution dans notre territoire d'habitat diffus, qui occasionne des pertes en ligne plus importantes que dans des territoires denses. L'industrie et l'agriculture consomment elles-aussi des quantités d'eau substantielles. L'ensemble de ces prélèvements reste à un niveau élevé depuis 2009 (Figure 43). Or, la perspective d'épisodes de sécheresse plus fréquents et plus marqués pose la question de la sécurité d'approvisionnement des populations et des activités, et aussi celle du maintien d'un étage favorable à la biodiversité.

Figure 42. L'état écologique des cours d'eau

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne / Traitement : Écovia (Diagnostic du SCoT)

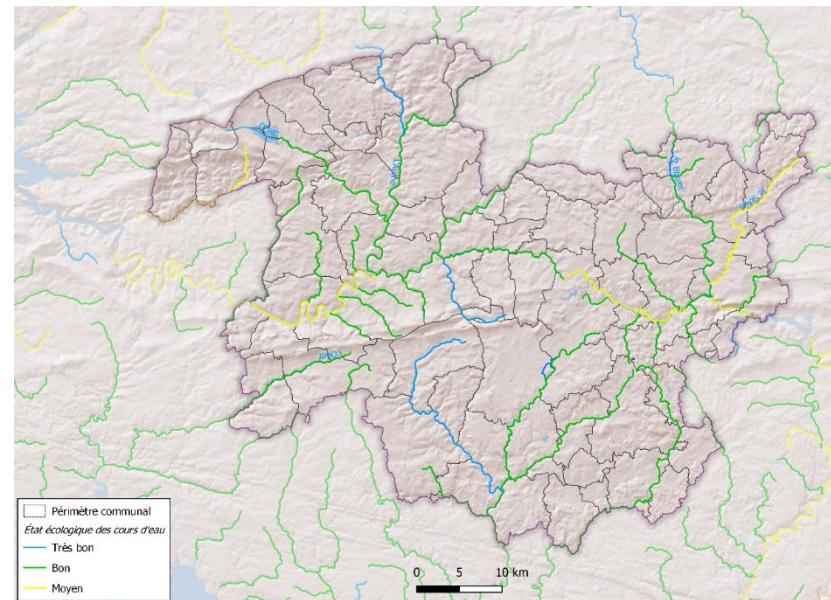
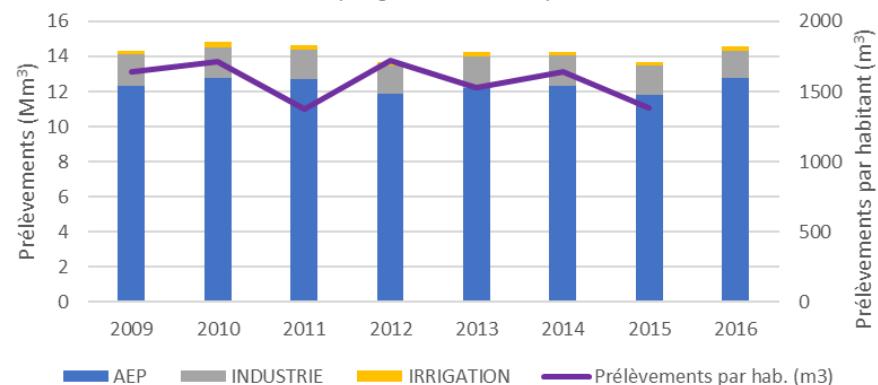


Figure 43. L'évolution des prélèvements d'eau dans le COB

Source : BNPE (2008-2016), Agence de l'eau Loire-Bretagne / Traitement : Écovia (Diagnostic du SCoT)



Synthèse. Nos atouts, faiblesses, opportunités et menaces

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Notre identité et notre qualité paysagère. La qualité et les rythmes de vie, le bien-vivre dans le milieu rural, permis par le réseau des petites villes et des bourgs. La centralité de notre territoire, un réseau routier gratuit et la mer en moins d'une heure. Un maillage de notre territoire en services denses et diversifiés. La force des solidarités locales et la richesse du tissu associatif dans tous les domaines, gages de cohésion sociale et de qualité d'accueil des nouveaux habitants. Le dynamisme de notre territoire, la force d'innovation et d'originalité. Une capacité d'adaptation, l'agilité et la réactivité des collectivités, des femmes et des hommes de notre territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Une communication valorisant les atouts de notre territoire vers l'extérieur insuffisante. Des infrastructures économiques, sociales et culturelles encore incomplètes. Une fragilité démographique, trop de jeunes quittent le pays faute d'emploi diversifié ou en lien avec leur niveau de formation. L'insuffisance de formations qualifiantes ou de formations supérieures, qui contribue au départ des jeunes. Une diversité insuffisante dans les emplois proposés, qui rend difficile le retour des jeunes et l'installation de professionnels intéressés par le territoire. Une mobilité difficile en l'absence de véhicule personnel ou de moyen de déplacement. Une offre de santé déjà fragile et menacée par le vieillissement des praticiens. Un parc de logements vétuste ou inadapté au besoin des diverses populations.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Le développement de la société numérique, concomitant du regain d'intérêt des Français pour les territoires aux rythmes de vie plus apaisés et offrant plus d'espace. La valorisation des atouts liés à l'identité et l'histoire de notre territoire pour développer son attractivité. Des ressources en eau et des gisements d'énergies renouvelables abondants, à valoriser dans le contexte de la transition écologique. Le développement de l'autonomie alimentaire et des circuits courts. La mise en adéquation et le développement de l'offre locale de formation avec les emplois de notre territoire. La diversification des métiers. Le passage en 2x2 voies de la RN 164 constitue un atout pour attirer des entreprises. Un axe routier Lorient – Roscoff de plus en plus fréquenté à améliorer. 	<ul style="list-style-type: none"> Le vieillissement de la population, qui appelle des services et un mode d'aménagement nouveaux. Un changement climatique qui impose des mutations dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du BTP. La démographie des entrepreneurs en général, des médecins, artisans et agriculteurs notamment, qui menacent les transmissions. Des règles urbanistiques contraignantes et mal adaptées au milieu rural, entraînant une contrainte excessive sur le foncier et le développement économique au moment où notre territoire regagne en attractivité. Des freins et complications réglementaires excessifs, portés par des acteurs institutionnels qui connaissent peu notre territoire, et qui empêchent le développement de projets qui contribuent à la transition énergétique. La disparition de services publics essentiels aux entreprises, collectivités, particuliers.

NOTRE PROJET

Nous voulons affirmer l'identité du pays Centre Ouest Bretagne comme celle d'un territoire vivant, solidaire et préservé. Dans le cadre de la révision de notre projet de territoire, nous prenons rendez-vous avec 2040. Notre stratégie consiste à concentrer la mobilisation de tous les acteurs de notre territoire sur quatre orientations structurantes. Nous partageons une détermination égale à porter chacune d'entre elles.

Nous nous sommes accordés pour mettre en avant la force que représente notre identité centre-bretonne. Cette évidence nous porte à valoriser notre richesse culturelle, nos paysages, notre manière de travailler et de vivre ensemble. Elle nous pousse à transmettre et à faire découvrir à chacun, habitant comme visiteur, la diversité de notre vie culturelle et sociale.

Notre projet de territoire vise également à valoriser notre art de vivre en ruralité. Nous voulons offrir un cadre de vie permettant à chacun de s'accomplir et d'accéder à tous les services essentiels à chaque moment de son existence. Pour cela, nous souhaitons intervenir sur le maillage du Centre Ouest Bretagne par des services en proximité, sur l'habitat et sur toutes les possibilités d'accéder à ces services, des plus traditionnelles aux plus innovantes, en tenant compte des capacités de leurs usagers.

Notre identité et notre art de vivre sont intimement liés à la nature. Nos paysages et nos activités sont marqués par l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles, aujourd'hui confrontées aux défis des transitions. Nous aspirons à relever ces défis pour l'agriculture, pour la production d'énergies renouvelables, pour le développement d'une économie plus circulaire, pour la préservation des ressources en eaux et pour la protection des milieux et de la biodiversité.

Notre volonté de réaliser un territoire vivant, solidaire et préservé nous porte aussi à nous engager en faveur de la diversification de notre économie. Nous voulons soutenir nos filières traditionnelles et accueillir des activités innovantes. Pour ce faire, nous souhaitons élargir l'offre de formations, soutenir la création et la transmission d'entreprises et faciliter l'accueil de nouvelles activités, afin de contribuer à l'emploi dans notre territoire et au renforcement de son attractivité pour la jeunesse.



Emmanuel Berthier

❖ NOTRE IDENTITÉ CENTRE-BRETONNE, UNE FORCE À PARTAGER

Le Centre Ouest Bretagne s'est forgé au fil du temps une identité très forte, qui s'exprime dans notre vie culturelle et sportive dynamique et à travers la langue bretonne, dans la diversité et l'authenticité de nos paysages, et dans nos richesses patrimoniales, auxquelles nos habitants sont très attachés. Notre identité est un gage de cohésion sociale, de confiance en l'avenir, et un facteur d'attractivité dans une société de plus en plus soucieuse de qualité de vie et d'authenticité. Une force à partager, à faire connaître.

A. Une richesse culturelle garante de cohésion

La cohésion sociale de notre territoire et la force des liens qui unissent nos habitants reposent beaucoup sur la richesse de la vie culturelle, événementielle et sportive. Le spectacle vivant, les fêtes traditionnelles, les festivals, les fest-noz, les événements sportifs... sont autant de moments de rencontres, de partage, et d'intégration pour les nouveaux venus. Au cœur de ce patrimoine, la langue bretonne porte une mémoire, un legs littéraire, un rapport à l'espace (toponymie) et un avenir, qui fondent le lien entre les générations. Cet héritage doit être transmis et enrichi, partagé avec nos visiteurs.

Nos objectifs

- Développer l'offre d'activités culturelles, événementielles et sportives et ouvrir leur accès au plus grand nombre. Pour cela, accompagner les démarches des territoires et soutenir la création, la valorisation et la réhabilitation d'équipements structurants, répartis sur notre territoire.
- Promouvoir l'apprentissage et les pratiques liées à la langue bretonne, la mettre en valeur, notamment dans les signalétiques et informations publiques.
- Favoriser les échanges entre structures des différentes collectivités (écoles de musique, bibliothèques et structures de notre territoire).

- Imaginer des outils virtuels mettant en valeur les ressources culturelles de notre territoire (musées...).
- Favoriser l'activité culturelle associative et promouvoir l'exercice des droits culturels (accéder, pratiquer, contribuer).
- Développer et/ou favoriser le développement des activités sportives, de loisirs et événementielles.
- Aider à la conservation et à la valorisation des éléments de patrimoine historique et de culture traditionnels, dans leurs dimensions matérielles et immatérielles. Valoriser notamment le patrimoine archéologique et historique et le patrimoine culturel immatériel, dont les savoirs naturalistes.
- Développer et structurer l'ingénierie culturelle.



B. Une authenticité des paysages à préserver

Les paysages du Centre Ouest Bretagne revêtent une grande diversité. Les rivières, les bois, les landes, les champs, le bocage et le bâti souvent vernaculaire composent des paysages différents dans les sommets de l'Arrée et de la montagne noire, sur les coteaux naissants du Méné, et sur les plateaux qui relient Châteauneuf-du-Faou à Saint-Nicolas-du-Pélem, et Coray à Guémené-sur-Scorff. Tous racontent l'histoire de notre territoire, et ses activités. Ils forment les traits de son visage, celui que l'on regarde tous les jours, et que l'on donne à voir au visiteur. Les développements urbains contemporains n'ont pas banalisé ces panoramas, qui ont conservé une authenticité rare, et constituent aujourd'hui un atout à préserver et valoriser.

Nos objectifs

- Maintenir et réhabiliter les ouvrages d'art historiques, et les valoriser pour le tourisme (ponts, chapelles, maisons anciennes...).
- Utiliser, réhabiliter le bâti ancien pour développer l'offre de logements, de commerces, et l'offre culturelle ou événementielle.
- Développer l'entretien des paysages par l'éco-pâturage, les pâturages dans les landes, etc.
- Réhabiliter les fonds de vallée, dont l'entretien a été peu à peu abandonné.
- Encourager l'accessibilité des espaces naturels (sentiers piétonniers, circuits vélo, cheminements doux...).

C. Le tourisme et les activités physiques pour partager cette identité

La diversité de ses paysages naturels, la richesse de ses patrimoines, et son dynamisme culturel constituent des atouts de premier choix pour démarquer notre territoire et développer sa fréquentation touristique et sportive. C'est l'ambition de la destination Kalon Breizh. Mais pour donner plus d'ampleur aux retombées du tourisme, nous devons pouvoir compléter encore nos sites et équipements structurants, renforcer leurs liens, et diversifier nos capacités d'accueil, de services et de logement des visiteurs.

Nos objectifs

- Compléter les sites et équipements structurants, pour renouveler et développer l'attractivité touristique et sportive de notre territoire.
- Développer les usages récréatifs et touristiques pour la population.
- Soutenir un modèle de tourisme durable (écotourisme ou « slow-tourisme »), préservant le patrimoine naturel et paysager.
- Poursuivre la valorisation et l'entretien du canal de Nantes à Brest, notamment en accélérant les travaux de remise en état des berges pour le cyclotourisme et en facilitant sa navigabilité, perturbée par le manque d'entretien des écluses ou par des ouvrages d'art routiers.
- Favoriser la pratique de la randonnée.
- Valoriser les voies vertes, les chemins de randonnée, vélovodysée
- Développer le secteur professionnel et associatif des activités « nature » et « sport-nature », pour lesquelles notre territoire présente des atouts nombreux.
- Renforcer les relations entre les acteurs touristiques du pays, de manière à construire des circuits et produits touristiques concertés (réseaux entre les infrastructures culturelles et offices de tourisme...) et à proposer des produits « clés en main » (hébergement, visites, espace de réunion, restauration...). Améliorer la signalétique touristique, avec une traduction en langue bretonne.
- Structurer et diversifier les solutions d'hébergement. Développer des solutions d'accueil de groupes, de séminaires d'entreprises ou d'étudiants,

de salons... en hôtellerie, hébergement groupé ou en gîtes. Développer les offres d'hébergement traditionnelles et insolites. Accompagner les hébergeurs dans l'adaptation de l'offre aux nouvelles demandes (séjours plus courts, etc.).

- Définir une stratégie de communication concertée entre les acteurs touristiques de notre territoire pour amener les visiteurs à y prolonger leur séjour.



D. Une certaine manière de vivre et travailler ensemble

Nous sommes organisés en cinq intercommunalités de taille moyenne, qui ont l'habitude de coopérer à l'échelle du pays et de conduire des projets en lien étroit avec le tissu associatif. Cette manière décentralisée de travailler apporte une réactivité, une capacité d'adaptation et d'innovation, et une agilité pour saisir des opportunités de développement.

Nos objectifs

- Développer les échanges intercommunautaires sur des thématiques fédératrices (mobilité, santé...).
- Accompagner les associations dans leur développement.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs associatifs pour mutualiser les initiatives. Faire connaître celles-ci aux habitants à partir de démarches de communication concertées, qui permettront de toucher des publics plus larges.
- Développer les coopérations avec les collectivités et territoires extérieurs au Pays Centre Ouest Bretagne au travers de partages d'expériences et d'échanges (ententes, jumelages...).

❖ UN ART DE VIVRE À CULTIVER

Le Centre Ouest Bretagne souhaite cultiver et partager son art de vivre en ruralité, le rythme de vie de ses petites villes, de ses bourgs et villages, qui donne toute leur place aux échanges et aux solidarités locales, et un rapport immédiat à la nature qui rappelle à chaque instant le soin qu'il convient de lui porter. Cet art de vivre fondé sur la simplicité et le sens de l'essentiel nourrit l'attachement des plus jeunes et séduit de plus en plus de ménages qui viennent ou reviennent de l'extérieur.

Notre cadre de vie doit toutefois être préservé d'évolutions non-désirées ou non-maîtrisées, comme l'artificialisation des sols, notamment au travers des documents de planification et d'urbanisme à développer et à harmoniser. Notre cadre de vie doit aussi être préparé au monde de demain : le nombre de personnes âgées est appelé à augmenter sensiblement et les modes de vie se renouvellent sous l'effet de la digitalisation (télétravail, e-commerce...). Dans notre territoire où la dispersion de l'habitat est depuis toujours la règle, il convient de conforter une organisation spatiale qui permette l'accès de tous les habitants aux équipements et services dont ils ont besoin, et d'imaginer des réponses innovantes, en puisant notamment dans les nouveaux outils numériques.

A. Un maillage de services qui assure proximité et qualité de vie

Notre territoire présente un tissu de petites villes et de bourgs relativement équilibré et qui apportent aux habitants du territoire les services attendus. Certains portent des équipements et des fonctions qui bénéficient aux habitants des autres communes (pôles), tandis que les autres répondent aux besoins les plus courants, en proximité. Tous jouent un rôle important. Si l'équilibre actuel est permis par un moindre développement de la grande distribution, il est aujourd'hui menacé par la diminution de la population, par le développement de la vente en ligne et des services numériques, et par la fermeture de services publics essentiels. Notre territoire doit conforter son maillage en services, le renforcer sur certains aspects importants, et saisir les opportunités du développement numérique.

Nos objectifs

- Conforter et compléter les services des centres-villes et centres-bourgs, qu'ils rayonnent sur leur commune, leurs hameaux ou lieux-dits ou qu'ils soient porteurs de fonctions qui bénéficient à l'ensemble des habitants de notre territoire (pôles).
- Rénover, réhabiliter, adapter les bâtiments publics et infrastructures publiques aux nouveaux usages ou nouvelles réglementations.
- Assurer le maintien des derniers commerces de proximité dans nos centres-bourgs.
- Soutenir la réhabilitation des commerces vacants en centres-villes et centres-bourgs.
- Conforter nos centres-villes et centres-bourgs en y développant une offre de logements adaptée qui contribuera à y pérenniser les services existants.
- Maintenir, mettre en réseau et développer sur notre territoire des services publics essentiels aux entreprises, particuliers, collectivités.
- Soutenir les initiatives permettant de répondre à ces objectifs, et mobiliser notamment les possibilités nouvelles créées par les outils numériques.



B. Un habitat de qualité et adapté aux attentes

Le parc de logements de notre territoire a été construit pour l'essentiel avant le dernier quart du XXe siècle. Les plus vieilles maisons présentent une architecture particulièrement valorisante (fermes à apoteiz, maisons en schiste local), tandis que les constructions de la période contemporaine s'avèrent plus ordinaires. Elles ont en commun d'avoir été édifiées pour accueillir les familles nombreuses d'autrefois. Or, le vieillissement de la population a rendu beaucoup d'entre elles trop grandes, pour des ménages de plus en plus petits. De nombreuses personnes âgées se trouvent isolées en campagne alors qu'elles souhaiteraient se rapprocher des services. A l'inverse, des couples recomposés cherchent des logements plus grands. Le bâti existant est parfois vétuste et le cadre de vie inadapté. Dans d'autres cas, ce sont les performances énergétiques et thermiques qui ne sont pas au rendez-vous. Ces décalages entre offre et demande expliquent une forte vacance dans le parc, que nous entendons corriger par des initiatives ciblées.

Nos objectifs

- Restructurer les maisons vacantes ou bâtis de centres-bourgs et centres-villes pour accueillir de plus petits ménages au plus près des services. Inviter les bailleurs sociaux à adapter l'offre à la demande. Envisager des déconstructions de bâtis ou d'ilots vétustes pour construire des logements mieux adaptés à la demande ou valorisant le cadre de vie.
- Favoriser dans le même temps la modernisation des autres logements, situés dans les zones rurales.
- Soutenir l'amélioration de la performance énergétique et thermique des logements, et favoriser, le cas échéant, la mise aux normes de leur assainissement. Soutenir l'amélioration et l'embellissement des façades.
- Soutenir l'adaptation des logements pour le maintien à domicile.
- Développer les logements en collocation pour nos jeunes, nos aînés et l'habitat intergénérationnel.
- Accélérer le développement des infrastructures pour la desserte numérique de notre territoire, notamment de tous ses logements.

- Favoriser le lien social en développant des espaces propices aux rencontres (jardins partagés, aires de jeux, terrain de pétanque, espaces verts, etc.).



C. Des mobilités facilitées et plus diversifiées

Grâce au maillage serré du tissu de bourgs et de petites villes (cf. 2.1), les déplacements dans notre territoire sont relativement courts, mais nécessitent le plus souvent le recours au véhicule individuel. Il en est de même pour les déplacements hors de notre territoire. Cette dépendance est problématique pour des personnes qui sont dépourvues de véhicule, notamment les jeunes, ou qui vont devenir moins mobiles avec le vieillissement. Apporter des solutions de déplacement alternatives, qui tiennent compte de la spécificité d'un territoire d'habitat dispersé, est donc un enjeu important. La mobilité est devenue une condition d'insertion sociale et de plein accès aux services et à toutes les activités qui composent une vie épanouissante.

Nos objectifs

- Favoriser l'accès aux fonctions importantes, souvent situées dans les pôles, y compris périphériques à notre territoire, en maintenant et développant les dessertes ferroviaires et routières notamment en interdépartementalité. Développer tous types de service de mobilité, et notamment la solution du transport à la demande, particulièrement adaptée à notre territoire, transport en commun, co-voiturage, véhicules partagés... Soutenir les initiatives associatives.
- Organiser l'itinérance de certains services (CAF, etc.) et les Maisons France Services.
- Aménager des circulations douces et l'accessibilité, à l'intérieur des bourgs et centres-villes, vers les zones d'activités ou zones de loisirs et entre les bourgs. Repenser la place de la voiture dans nos centres-villes et mettre en avant le développement des pistes cyclables et accès piétons.
- Développer les bornes de recharge des véhicules en énergie (électrique, bio-GNV, H2...).
- Soutenir les initiatives facilitant la mobilité des personnes, telles que la location de vélos, cyclomoteurs et voitures...
- Créer des aires de services (covoiturage, casier-vélos, support-vélo, borne électrique, camping-car, signalétique...).

D. Un accès garanti aux services de santé

L'accès aux services de santé est un enjeu majeur pour la population de notre territoire. Nous devons notamment nous préparer à faire face au vieillissement car d'un côté les professionnels de santé arrivent à un âge moyen qui les rapproche de la retraite, et de l'autre le nombre de personnes âgées augmente. Celles-ci sont en moyenne plus consommatrices d'actes de soin, et ont besoin de services adaptés pour les aider à rester vivre aussi longtemps qu'elles le souhaitent à leur domicile.

Nos objectifs

- Veiller au maintien et au développement des activités du CHRU Brest-Carhaix sur son site carhaisien, pierre angulaire de l'offre de services de santé dans le Centre Ouest Bretagne et seule structure « Médecine-Chirurgie-Obstétrique » de notre territoire.
- Veiller au maintien et au développement sur notre territoire des structures hospitalières, de tous leurs services, et de tout service de soins adaptés pour des publics spécifiques, notamment en lien avec le handicap.
- Soutenir les projets portés par notre contrat local de santé (CLS) en matière de prévention-promotion de la santé et d'accès aux soins dentaires notamment.
- Veiller à une présence équilibrée des praticiens généralistes et spécialistes sur notre territoire, pour permettre l'accès aux soins de tous les habitants et de ceux qui y travaillent. Poursuivre le développement du modèle des maisons de santé existantes en l'adaptant afin de favoriser l'installation d'autres professionnels de santé comme les dentistes, les kinésithérapeutes, etc... Prendre en compte également les médecines alternatives. Attirer ces nouveaux professionnels de santé par un accompagnement spécifique (partenariat avec la faculté de médecine de Brest, maîtres de stages, etc.).
- Favoriser la mobilité des habitants vers ces praticiens en prévoyant notamment cette possibilité dans les conditions des services de transport à la demande (cf. 2.3).
- Favoriser l'accès à la télémédecine.

- Développer les formations médicales et paramédicales sur notre territoire.
- Développer et conforter les services en matière de santé mentale, problématique majeure de notre territoire, dans la perspective de la création d'un conseil local en santé mentale (CLSM).
- Diversifier l'offre de soins en attirant les professions médicales absentes ou insuffisantes sur notre territoire, en développant la télémédecine en complémentarité des équipements de notre territoire (IRM fixe, fauteuils d'odontologie...), en s'appuyant notamment sur nos établissements (hôpitaux de Carhaix, Guéméné-sur-Scorff, Le Faouët et Plouguernével).
- Favoriser les évacuations d'urgence de jour comme de nuit en proximité (hélistation).
- Développer nos capacités de logements des praticiens.
- Développer nos infrastructures pour la pratique du « sport-santé ».



E. Des services mis à la portée de tous

Certains habitants peuvent éprouver des difficultés particulières pour accéder aux services, en raison de contraintes de mobilités, d'âge ou de leur niveau de revenus. Si les séniors sont facilement identifiables parmi ces publics, il s'agit également de veiller à ce que les jeunes, les familles avec enfants, les personnes en situation de handicap et chaque habitant nécessitant un accompagnement spécifique puissent bénéficier de ce que notre territoire peut offrir.

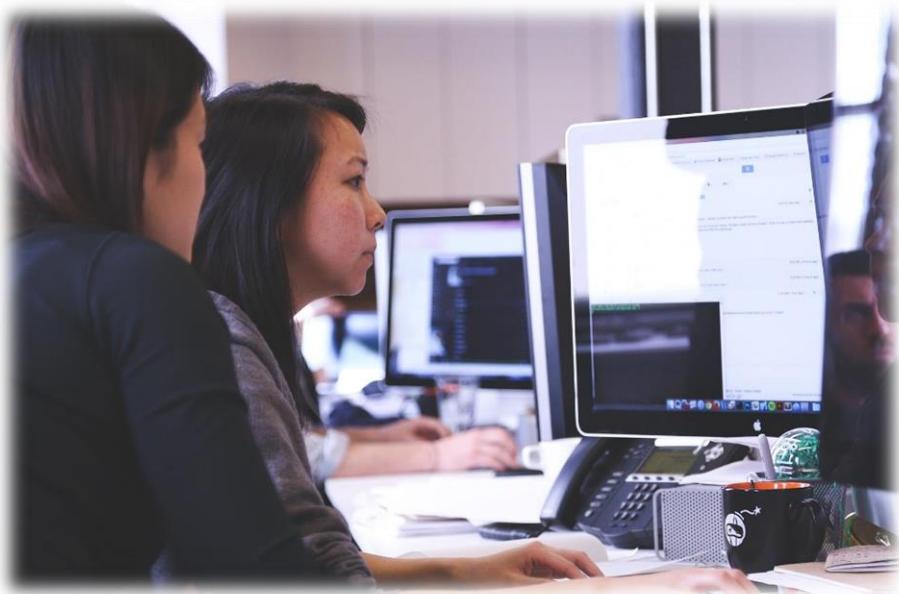
Nos objectifs

- Garantir l'accès de tous les publics, sans distinction, aux activités de loisirs, de sport et aux activités culturelles, gages d'épanouissement individuel et de cohésion sociale pour notre territoire.
- Permettre le maintien à domicile de nos aînés et des personnes en situation de handicap en développant les services de livraison de repas et de soins.
- Poursuivre l'effort de structuration de l'accueil collectif en petite enfance et enfance-jeunesse.



F. Le numérique pour parfaire le cadre de vie et conforter l'ensemble de l'attractivité du territoire

Le développement des technologies numériques et l'essor du télétravail modifient les choix résidentiels de nombreux ménages, qui reconisètent l'intérêt de vivre à la campagne. Ces technologies permettent aussi d'envisager le déploiement de nouveaux services dans des domaines comme la santé, le commerce et la formation, pour lesquels notre territoire n'offrait pas toujours une densité d'habitants suffisante pour viabiliser une présence physique. Le numérique est donc une opportunité à déployer pour compléter la qualité du cadre de vie.



Nos objectifs

- Terminer la desserte et le maillage numérique de notre territoire le plus rapidement possible.
- Développer des tiers-lieux pour offrir des espaces de travail connectés aux salariés ou entrepreneurs qui le souhaitent.
- Favoriser les usages numériques dans tous les domaines dans lesquels ils sont susceptibles d'améliorer le service rendu aux habitants et collectivités. Accompagner les commerçants, artisans et agriculteurs de notre territoire dans le développement de la vente en ligne.
- Veiller à un développement raisonné des technologies numériques afin de préserver le lien social via la présence physique.
- Réduire la fracture numérique en accompagnant les usagers dans l'apprentissage informatique.
- Favoriser la montée en compétences numériques des entreprises, des habitants et collectivités.
- Développer les systèmes de communication à destination des habitants, aux échelles opportunes (commune, intercommunalité, pays).

❖ PRESERVER UNE NATURE PLEINE DE RESSOURCES

Territoire de nature par excellence, le Centre Ouest Bretagne possède une diversité et une richesse de milieux et de ressources naturels dont il convient de préserver l'existence – notamment face aux risques d'artificialisation des sols – et la qualité et qu'il peut mobiliser pour développer des activités pourvoyeuses d'emplois. Les objectifs internationaux et nationaux en matière de transition écologique tracent un avenir favorable pour les activités liées à la production d'énergies renouvelables et à la maîtrise et au réemploi de matières premières. Elles doivent venir compléter avec ambition les filières agricole et agroalimentaire historique, lesquelles doivent toutefois être préparées aux grands changements écologiques et climatiques qui s'annoncent.

A. Des activités agricoles et agroalimentaires qui se diversifient et innoveront

L'agriculture est l'activité historique de notre territoire. Elle y a conservé une place préminente, par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elle génère, et par l'entretien des paysages identitaires qu'elle assure. L'agroalimentaire prend, à ses côtés, des formes multiples (grandes unités industrielles, laiteries, biscuiteries...). Ces activités doivent se préparer au vieillissement des exploitants, et aux transformations induites par la transition écologique, en réduisant notamment leurs émissions de gaz à effet de serre. Les évolutions ont commencé. De plus en plus d'exploitations font évoluer leur modèle agronomique, diversifient leurs canaux de vente, s'inscrivent dans des démarches de labels d'excellence... Leurs métiers se renouvellent, et offrent des débouchés passionnantes pour les jeunes de notre pays, qui s'en sont parfois détournés.

Nos objectifs

- Accompagner l'ensemble des modèles agricoles dans leurs évolutions.
- Favoriser le développement de la valeur ajoutée des productions sur notre territoire, pour construire des filières fortes.
- Accompagner les transmissions d'exploitations.
- Accompagner le développement de la vente en circuits courts.
- Soutenir les formations professionnelles de qualité dans les secteurs agricole et agro-alimentaire, pour accompagner les mutations probables des pratiques.
- Favoriser les évolutions des systèmes de production vers des modèles durables.
- Promouvoir la consommation de produits locaux auprès des habitants. Favoriser des espaces de vente collectifs et valorisants pour nos producteurs locaux.
- Développer une offre et une demande alimentaire locales permettant aux activités agricoles et agroalimentaires d'être moins exposées aux aléas extérieurs au territoire.
- Orienter la commande publique vers les productions alimentaires locales.
- Aider à la mutualisation des outils de production agricole qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre.
- Accompagner la démolition des friches agricoles en vue de la renaturation de ces espaces.

B. Une production d'énergies renouvelables amplifiée

Notre territoire s'est impliqué depuis le début des années 2000 dans la production d'énergies renouvelables (EnR). Il possède des gisements éolien, solaire, de biomasse, de biogaz, de déchets, de chaleur... qui lui permettent de développer plus encore ces activités à l'avenir, de contribuer à la diversification des revenus des exploitations agricoles et à leur transmission, et de prendre une part active aux grands enjeux du siècle en matière d'énergie. Cette trajectoire implique toutefois de pouvoir installer des équipements de production plus nombreux, dans un cadre réglementaire clair, et d'accompagner la structuration des filières en pourvoyant à ses besoins de personnels formés. Elle peut être accompagnée judicieusement par des initiatives de réduction des consommations, permettant d'approcher un certain équilibre énergétique à l'horizon de 2040.

Nos objectifs

- Promouvoir et accompagner la réduction des consommations énergétiques des particuliers, des entreprises et des collectivités locales.
- Développer la communication auprès des usagers sur les possibilités d'accompagnement par l'ALECOB et les différents partenaires.
- Favoriser la mise en place d'un cadre réglementaire clair, en concertation avec l'État et les organismes agricoles, pour développer les équipements de production d'EnR, notamment agri-voltaïques. Traduire ce cadre dans le SCoT.
- Soutenir la rénovation des bâtiments agricoles qui peuvent accueillir des installations photovoltaïques, notamment pour encourager le retrait des matériaux polluants (amiante).
- Promouvoir la production d'EnR, les réseaux de chaleur et l'autoconsommation. Accompagner les projets de boucle énergétique.
- Structurer notre filière d'exploitation et de valorisation de la ressource en bois.
- Développer et favoriser l'utilisation du bois, sous toutes ses formes. Impulser une dynamique de gestion durable et productive des ressources locales.

C. Une économie plus circulaire

Les activités économiques développées depuis l'après-guerre s'avèrent très consommatrices de matières premières et génèrent une quantité de déchets considérable lorsque les objets produits ont atteint leur fin de vie. Pour remédier à ce double problème, il est possible de structurer dans notre territoire des réseaux d'entreprises et de collectivités qui réemploient et valorisent leurs sous-produits. Et de favoriser l'émergence d'activités pourvoyeuses d'emplois.

Nos objectifs

- Soutenir les initiatives en faveur de l'économie circulaire.
- Favoriser les mises en relations et l'interconnaissance des entreprises susceptibles de valoriser ensemble leurs sous-produits.
- Soutenir les initiatives en faveur du recyclage.
- Favoriser l'usage et la production des éco-matériaux.



D. Des ressources en eau à préserver

Beaucoup de fleuves et rivières de l'Ouest breton trouvent leur source sur notre territoire. Cette omniprésence de l'eau a beaucoup marqué notre territoire : elle est à l'origine de notre habitat dispersé, de nos écosystèmes et de nos activités économiques. Déjà précieuse, l'eau est une ressource-clef pour l'avenir, car le changement climatique va se traduire par un allongement des périodes de sécheresse. Sa disponibilité passe à la fois par des efforts de préservation de la qualité et de sobriété dans les consommations. Et la ressource, dont profitent aussi les territoires voisins, pourrait être valorisée avec eux.

Nos objectifs

- Protéger nos zones humides, nos prairies et notre bocage, qui concourent à la qualité et à la disponibilité de la ressource.
- Protéger la ressource en rénovant, améliorant les équipements d'assainissement collectifs des collectivités (Stations d'épuration, postes de refoulement), en les adaptant aux besoins, en renouvelant les réseaux et en favorisant la mise aux normes des équipements d'assainissement des particuliers (raccordés ou non aux réseaux collectifs).
- Rénover, réhabiliter, adapter nos usines de production d'eau potable, réservoirs et réseaux d'eau ainsi que les systèmes d'assainissement aux nouveaux besoins, usages ou nouvelles réglementations.
- Favoriser les équipements économies en eau (récupération et recyclage) chez les habitants, les industriels et collectivités.
- Protéger la ressource en améliorant, rénovant les infrastructures pluviales (réseaux, déboucheurs,)
- Développer les aménagements perméables dans les espaces urbanisés, pour favoriser des infiltrations plus rapides des eaux pluviales, et maîtriser ainsi les pollutions liées aux ruissellements.
- Accompagner les démarches Natura 2000 et les actions des SAGE et dans les bassins versants, ainsi que toute autre action qui contribue à la qualité des milieux aquatiques.
- Développer la solidarité interterritoriale par bassin versant.

E. Une biodiversité et des milieux naturels préservés

Notre territoire présente une mosaïque de milieux naturels diversifiés qui abritent une biodiversité riche mais toutefois menacée. L'urbanisation, les infrastructures et les usages agricoles apparus dans les années 1960 ont contribué, ici comme ailleurs, à sa lente érosion. Or, cette diversité biologique participe de grands équilibres qui doivent être préservés : régulation de la qualité des eaux et du climat, pollinisation des cultures...

Nos objectifs

- Protéger la mosaïque des milieux naturels qui hébergent la biodiversité locale (trame verte et bleue, trame noire).
- Développer la végétalisation de nos espaces publics.
- Accompagner le maintien des prairies humides, milieux particulièrement fragilisés.
- Améliorer la connaissance des espèces en favorisant la réalisation d'atlas de la biodiversité. Faire de la biodiversité un atout culturel et touristique.



❖ SOUTENIR UNE ECONOMIE DIVERSIFIÉE, INNOVANTE, CREATRICE D'EMPLOIS

Si notre territoire souhaite appuyer son développement sur les ressources naturelles, il doit aussi soutenir ses filières traditionnelles (artisanat, agroalimentaire, métallurgie, logistique...) et diversifier davantage son tissu économique (numérique, touristique, énergies, etc.). Cette diversification doit permettre à chacun de trouver sa place, l'emploi qui correspond à ses attentes, de donner le sens qu'il souhaite à sa vie. Elle doit également faciliter l'installation de professionnels, qui sont parfois entravés dans leur projet par l'absence d'emploi pour le conjoint.

Pour réussir cette diversification du tissu économique, notre territoire doit pouvoir proposer une offre de formations qui répondent aux besoins des activités d'aujourd'hui et de demain, et des conditions de soutien et d'accueil des porteurs de projets. Nous devons viser aussi bien les formes classiques d'entrepreneuriat que la voie de l'économie sociale et solidaire, dans laquelle notre territoire est déjà précurseur.



Centre Ouest Bretagne : Objectif 2040

A. Une offre de formations élargie

Dans le contexte actuel de vieillissement de la population active, la question de l'adéquation entre la formation des personnes et les besoins des entreprises prend une place centrale. Les formations proposées aujourd'hui dans notre territoire ne répondent que partiellement aux besoins et méconnaissent totalement le secteur de l'agroalimentaire, pourtant en tension de recrutement. L'offre doit donc être renforcée pour répondre aux besoins actuels des principaux secteurs d'activité, et préparer l'émergence de nouveaux métiers.

Nos objectifs

- Favoriser le développement sur notre territoire de formations qui répondent aux besoins exprimés par les entreprises, connaissant de plus en plus de difficultés de recrutement : formations aux métiers de l'agro-alimentaire, du bâtiment, du BTP, et de la logistique, formations qualifiantes (apprentissage, formations continues obligatoires, etc.) et formations professionnelles obligatoires (habilitations électriques, CACES, permis PL).
- Favoriser l'émergence de formations nouvelles qui contribuent à la diversification souhaitée de l'emploi dans notre territoire et accompagnent le développement d'activités en devenir (production d'énergies renouvelables, numérique...).
- Développer tous les partenariats pertinents avec des établissements d'enseignement et de formation pour ouvrir des antennes locales.
- Approfondir la réflexion sur le développement de formations en ligne (campus connecté...). Mutualiser des espaces dédiés à la formation secondaire, pouvant accueillir des étudiants sans critère de nombre d'inscrits.
- Créer des coopérations en matière de recherche-développement.
- Engager une démarche de « territoire apprenant ».
- Animer une politique de Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPTEC).

B. Un soutien permanent à la création et à la transmission d'entreprises

Pour conforter et diversifier notre tissu économique, nous devons saisir toutes les opportunités de développement économique, nous devons aussi veiller à la bonne transmission des entreprises existantes, dont les dirigeants se rapprochent pour beaucoup de l'âge de la retraite, et soutenir la création d'entreprises nouvelles qui contribueront à la diversification du tissu. Certains secteurs comme la construction et les énergies renouvelables apparaissent comme des opportunités fortes sur lesquelles se positionner.

Nos objectifs

- Soutenir les associations d'aide à la création et/ou à la reprise d'entreprise.
- Faciliter la création d'activités.
- Développer la communication sur les entreprises à reprendre.
- Accompagner les entrepreneurs dans leur parcours de création.
- Améliorer, créer des structures d'accompagnement du type « pépinière », « atelier relais », « boutique à l'essai », espaces de co-working...
- Développer les salons professionnels sur le territoire.
- Valoriser les diagnostics / audits du nombre de structures à transmettre aux horizons de 5, 10 et 15 ans par rapport aux attentes et aux besoins sur le territoire.
- Favoriser la relocalisation d'entreprises.

C. Des conditions d'accueil à faciliter

Notre territoire bénéficie de la mise en 2x2 de la RN 164, attendue depuis de nombreuses années par les acteurs économiques, qui vient compléter les axes de transport stratégiques Lorient-Roscoff et Rostrenen-Saint-Brieuc. Cette nouvelle infrastructure permet d'envisager un développement économique nouveau. Mais pour accompagner la création et la transmission d'entreprises, nous devons aussi pouvoir proposer aux porteurs de projets des solutions immobilières et foncières adaptées à leurs besoins et rapidement disponibles.

Nos objectifs

- Revaloriser les friches industrielles, les réhabiliter pour restaurer leur attractivité, ou faire évoluer leur destination. Construire les partenariats adéquats (EPFR, etc.).
- Développer des zones d'activités économiques communautaires, voire intercommunautaires.
- Encourager le développement des activités artisanales, commerciales et tertiaires en centre-ville et centre-bourg plutôt qu'en périphérie dès lors qu'elles s'y prêtent.
- Promouvoir la transmission des entreprises.
- Accompagner les solutions de desserte numérique dans les espaces économiques.
- Améliorer, développer les infrastructures (ferrées, routières, échangeurs...) ou équipement structurants du territoire, les sécuriser (enfouissement des réseaux...)
- Définir une stratégie de communication mettant en valeur l'attractivité de notre territoire, sur le plan de l'activité économique et de la qualité de vie, pour les entrepreneurs, les salariés et leurs familles.
- Développer des actions de prospection économique.

**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Territoire du PETR Centre Ouest Bretagne
Octobre 2021

ANNEXE 2

Trois orientations stratégiques

A – Des centralités à conforter et à redynamiser

Problématique

Le Centre Ouest Bretagne est maillé de 78 communes, petites et moyennes, équitablement réparties sur tout le territoire avec quelques pôles structurants que sont les chefs lieu des anciens cantons. Sa population est donc très dispersée, y compris dans ses hameaux et villages.

Le Centre Ouest Bretagne connaît une fragilité démographique persistante depuis le début du XXème siècle, phénomène qui s'est accentué au milieu des années 1950, avec une baisse continue de sa population due à une émigration forte et un solde naturel négatif. Même si le solde migratoire est redevenu positif, il ne compense pas cette perte de population, d'autant plus visible sur la part la plus jeune de la population.

Avec une activité économique et touristique à soutenir par rapport aux agglomérations ou au littoral breton, la fermeture de certains services publics et/ou à la population, la fermeture de commerces, le non remplacement de professionnels de santé, la création de lotissements ou de zones commerciales en périphérie de ces centralités, les difficultés liées à la mobilité, cette baisse de la population a eu des répercussions négatives sur la vitalité de ses centres-bourgs et centres villes. Au fil des années, de nombreux bâtiments sont ainsi devenus vacants voire abandonnés et donc délabrés, donnant une image peu attractive de ces centralités.

Les élus ont souhaité réagir à cette situation notamment depuis les années 1990/2000, date de création du Pays et des communautés de communes. De nombreux investissements (matériel ou immatériels) ont été engagés par les collectivités pour maintenir des services, des écoles, pour créer de nouveaux services culturels (écoles de musiques, médiathèques...), des services pour l'enfance et la jeunesse (garderies périscolaires, maisons de l'enfance, centres de loisirs, équipements sportifs...), des services ou équipements de santé(maisons pluri professionnelles de santé), et en lien avec le CHRU ou la faculté de médecine de Brest (IRM, IFAS, fauteuils dentaires ...), par le maintien de commerces de première nécessité dans les plus petits bourgs, par la création d'outils d'accueil de nouvelles entreprises (ZAE, pépinières d'entreprises, télécentres...)...

Mais il n'en demeure pas moins que cette dynamique doit se poursuivre. En effet, ces 30 dernières années n'ont pas suffi à rendre ce territoire aussi attractif que souhaité, d'autant plus que des équipements structurants attendus n'y ont pas été développés ou finalisés dans des délais escomptés (ex : axes routiers). La situation reste fragile, le territoire peinant encore à maintenir sa population, ses emplois, ses services. Par ailleurs, de nouveaux enjeux sont apparus : les enjeux climatiques, de préservation de l'environnement, du foncier, les nouvelles mobilités, l'adaptation aux nouvelles technologies, notamment le numérique et très récemment, des enjeux de résilience face à la crise sanitaire sans précédent...

Enjeux et objectifs

Afin de conforter ces centralités pour les rendre plus attractives, plus dynamiques, dans un objectif également de préservation de ces paysages et du foncier, les élus du Centre Ouest

Bretagne ont souhaité, dans le cadre du nouveau projet de territoire du Centre Ouest Bretagne, mettre en avant les enjeux et objectifs suivants :

1 - Un maillage de services qui assure proximité et qualité de vie

- Maintenir, conforter et compléter les services des centres-villes et centres-bourgs, qu'ils rayonnent sur leur commune, leurs hameaux ou lieux-dits ou qu'ils soient porteurs de fonctions qui bénéficient à l'ensemble des habitants de notre territoire (pôles) ainsi que les services essentiels aux entreprises et collectivités.
- Rénover, réhabiliter, adapter les bâtiments publics et infrastructures publiques aux nouveaux usages ou nouvelles réglementations.
- Assurer le maintien des derniers commerces de proximité dans nos centres-bourgs et soutenir la réhabilitation des commerces vacants en centres-villes et centres-bourgs.
- Conforter nos centres-villes et centres-bourgs en y développant une offre de logements adaptée qui contribuera à y pérenniser les services existants.
- Garantir l'accès de tous les publics, aux activités de loisirs, de sport et aux activités culturelles, gages d'épanouissement individuel et de cohésion sociale pour notre territoire.
- Développer des espaces propices aux rencontres (jardins partagés, aires de jeux, terrain de pétanque, espaces verts, etc.) pour favoriser le lien social.
- Poursuivre l'effort de structuration de l'accueil collectif en petite enfance et enfance-jeunesse.
- Soutenir les initiatives permettant de répondre à ces objectifs, et mobiliser notamment les possibilités nouvelles créées par les outils numériques.

2 – Un habitat de qualité et adapté aux attentes

- Restructurer et adapter les maisons vacantes ou bâtis de centres-bourgs et centres-villes pour accueillir de plus petits ménages au plus près des services, pour de la collocation, pour le maintien à domicile de nos ainés et pour de l'habitat intergénérationnel. Envisager des déconstructions de bâtis ou d'ilots vétustes pour construire des logements mieux adaptés à la demande ou valorisant le cadre de vie, favoriser dans le même temps la modernisation des autres logements, situés dans les zones rurales. Inviter les bailleurs sociaux à adapter l'offre à la demande.
- Soutenir l'amélioration de la performance énergétique et thermique des logements et favoriser, le cas échéant, la mise aux normes de leur assainissement. Soutenir l'embellissement des façades.
- Accélérer le développement des infrastructures pour la desserte numérique de notre territoire, notamment de tous ses logements.

3 – Des mobilités facilitées et plus diversifiées

- Favoriser l'accès aux fonctions importantes, souvent situées dans les pôles, y compris périphériques à notre territoire, en maintenant et développant les dessertes routières et ferroviaires, notamment en interdépartementalité.
- Développer tous types de service de mobilité, et notamment la solution du transport à la demande, particulièrement adaptée à notre territoire. Soutenir les initiatives associatives.
- Organiser l'itinérance de certains services (CAF, etc.) et les Maisons France Services.

- Améliorer les circulations douces et l'accessibilité, à l'intérieur des bourgs et centres-villes, vers les zones d'activités ou zones de loisirs, entre les bourgs afin de repenser la place de la voiture dans nos centres-villes et mettre en avant le développement des pistes cyclables et accès piétons.
- Soutenir les initiatives facilitant la mobilité des personnes, telles que la location de vélos, cyclomoteurs, voitures, l'autopartage ...
- Créer des aires de services (covoiturage, casier-vélos, support-vélo, borne électrique, camping-car, signalétique...) et développer les bornes de recharge des véhicules en énergie (électrique, bio-GNV, H2...).

4 – Un accès garanti aux services de santé

- Veiller au maintien et au développement des activités du CHRU Brest-Carhaix sur son site carhaisien, pierre angulaire de l'offre de services de santé dans le Centre Ouest Bretagne et seule structure « Médecine-Chirurgie-Obstétrique » de notre territoire.
- Veiller au maintien et au développement sur notre territoire des structures hospitalières, de tous leurs services, et de tout service de soins adaptés pour des publics spécifiques, notamment en lien avec le handicap.
- Soutenir les projets portés par notre contrat local de santé (CLS) en matière de prévention-promotion de la santé et d'accès aux soins notamment dentaires.
- Veiller à une présence équilibrée des praticiens généralistes et spécialistes sur notre territoire, pour permettre l'accès aux soins de tous les habitants et de ceux qui y travaillent. Poursuivre le développement du modèle des maisons de santé existantes en l'adaptant afin de favoriser l'installation d'autres professionnels de santé comme les dentistes, les kinésithérapeutes, médecines douces, etc.. Attirer ces nouveaux professionnels de santé par un accompagnement spécifique (partenariat avec la faculté de médecine de Brest, maîtres de stages, etc.).
- Favoriser la mobilité des habitants vers ces praticiens en prévoyant notamment cette possibilité dans les conditions des services de transport à la demande.
- Favoriser l'accès à la télémédecine.
- Développer les formations médicales et paramédicales sur notre territoire.
- Sauvegarder, conforter et développer les services en matière de santé mentale, problématique majeure de notre territoire, dans la perspective de la création d'un conseil local en santé mentale (CLSM).
- Diversifier l'offre de soins en attirant les professions médicales absentes ou insuffisantes sur notre territoire, en développant la télémédecine en complémentarité des équipements existants ou à développer sur notre territoire (IRM fixe, fauteuils d'odontologie...), en s'appuyant notamment sur nos établissements (hôpitaux de Carhaix, Guéméné-sur-Scorff, Le Faouët et Plouguernével).
- Favoriser les évacuations d'urgence de jour comme de nuit en proximité (hélistation).
- Développer nos capacités de logements des praticiens.
- Développer nos infrastructures pour la pratique du « sport-santé ».

5. Le numérique pour parfaire l'attractivité et le cadre de vie de l'ensemble du territoire

- Terminer la desserte et le maillage numérique (fibre et téléphonie mobile) de tout notre territoire le plus rapidement possible.

- Développer des tiers-lieux pour offrir des espaces de travail connectés aux salariés ou entrepreneurs qui le souhaitent.
- Développer les systèmes de communication à destination des habitants, aux échelles opportunes (commune, intercommunalité, pays)

Partenaires mobilisés :

Communes, EPCI, Pays, Secteur associatif, population, Entreprises, professionnels divers, services publics, Entreprises publiques, bailleurs sociaux, investisseurs privés...

Attendus en matière de transition écologique et de cohésion territoriale :

Préservation du foncier par la réhabilitation de bâtiments déjà existant en centralité

Baisse des émissions en CO₂, des consommations énergétiques fossiles par des process de constructions privilégiant les bâtiments basse consommation et les énergies renouvelables, par la limitation des déplacements

Nombre de nouveaux services créés

Nombre de nouveaux professionnels installés (ex : santé, commerces de proximité)

Indicateurs chiffrés :

M² de surfaces réhabilités pour le logement, les commerces, les services

M² de foncier consommé

M² de foncier épargné de la construction

Participation des habitants :

Nombre d'Atelier, groupes de travail, réunion mis en place par les collectivités selon les sujets à traiter

Nombre de participants à ces ateliers

B – Une attractivité résidentielle et touristique renforcée par la préservation, la valorisation de son identité, sa culture, la qualité de son environnement et de ses paysages

Problématique

Le territoire du Centre Ouest Bretagne présente une identité très forte, qui s'exprime à travers son dynamisme culturel, notamment à travers la culture bretonne (langue, fest noz), à travers ses festivals, lieux d'expositions, une présence associative importante.

Cette identité centre bretonne est visible également via une qualité et une diversité paysagères tout-à-fait singulières, notamment la présence de reliefs marqués, ses nombreuses rivières (Ellé, Scorff, Blavet, Aulne, Hyères...), des bois et forêts, les derniers grands ensembles de landes de Bretagne, la relative absence de banalisation par les extensions urbaines qui ont largement remodelé les autres pays bretons.

Le patrimoine bâti représentatif de toutes les grandes époques, des temps les plus reculés de la préhistoire (allées couvertes de Liscuis...), de l'antiquité (vestiges de Vorgium...), du Moyen-âge (mottes féodales de Coray, Saint-Thois...), de l'époque moderne (manoirs, églises, maisons de schiste...) jusqu'à l'époque contemporaine (maisons éclusières, gares...) est également d'une grande richesse pour ce territoire.

Ces éléments de patrimoine culturel, paysagé ou architectural sont des atouts pour accueillir de nouveaux habitants et pour le développement de l'accueil touristique.

Depuis quelques décennies, des actions ou équipements culturels (salles de spectacles, abbaye de Bon-Repos, musée de St-Connan, du Faouët...), touristiques (tourisme pêche, sentiers de randonnées, trail, gîtes ruraux...) ou réhabilitation/valorisation d'espaces naturels remarquables (Lann bern, Magoar/Penvern, Locarn...) ont été développés.

Mais là encore l'évolution des comportements sociétaux, les nouvelles technologies, le besoin de renouvellement de l'offre...font que les efforts doivent se poursuivre.

Ce développement espéré doit se faire tout en ayant une attention particulière à la langue bretonne, qui est menacée par un moindre renouvellement des générations de brittophones, sur la préservation de cette qualité environnementale et paysagère, que recherchent les nouveaux arrivants ou touristes.

Enjeux et objectifs :

Afin de renforcer son attractivité résidentielle et touristique tout en préservant la qualité de son environnement et de ses paysages, les élus du Centre Ouest Bretagne ont souhaité, dans le cadre du nouveau projet de territoire du Centre Ouest Bretagne, mettre en avant les enjeux et objectifs suivants :

1 – Une richesse culturelle garante de Cohésion

- Développer l'offre d'activités culturelles, événementielles et sportives et ouvrir leur accès au plus grand nombre. Soutenir la création, la valorisation et la réhabilitation d'équipements structurants, répartis sur tout notre territoire.
- Promouvoir l'apprentissage et les pratiques liées à la langue bretonne, la mettre en valeur, notamment dans les signalétiques et informations publiques.
- Imaginer des outils virtuels mettant en valeur les ressources culturelles de notre territoire (musées...).
- Favoriser l'activité culturelle associative et promouvoir l'exercice des droits culturels (accéder, pratiquer, contribuer).

- Aider à la conservation et à la valorisation des éléments de patrimoine historique et de culture traditionnels, dans leurs dimensions matérielles et immatérielles (patrimoine archéologique, historique et de culture traditionnelle).
- Favoriser la mise en réseau des acteurs associatifs pour mutualiser les outils, équipements et initiatives. Faire connaître ces acteurs aux habitants à partir de démarches de communication concertées, qui permettront de toucher des publics plus larges.
- Développer et structurer l'ingénierie culturelle.
- Développer les coopérations avec les collectivités et territoires extérieurs au Pays Centre Ouest Bretagne au travers de partages d'expériences et d'échanges.

2 – Une authenticité des paysages à préserver

- Maintenir et réhabiliter les ouvrages d'art historiques et les valoriser pour le tourisme (ponts, chapelles, maisons anciennes...).
- Utiliser, réhabiliter le bâti ancien pour développer l'offre de logements, de commerces, et l'offre culturelle ou événementielle.
- Développer l'entretien des paysages par l'éco-pâturage, les pâturages dans les landes, etc. Réhabiliter les fonds de vallée, dont l'entretien a été peu à peu abandonné.
- Encourager l'accessibilité des espaces naturels (sentiers piétonniers, circuits vélo, cheminements doux...).

3 - Le tourisme et les activités physiques pour partager cette identité

- Compléter les sites et équipements structurants, pour renouveler et développer l'attractivité touristique et sportive de notre territoire.
- Développer les usages récréatifs et touristiques pour la population.
- Soutenir un modèle de tourisme durable (écotourisme ou « slow-tourisme »), préservant le patrimoine naturel et paysager.
- Poursuivre la valorisation et l'entretien du canal de Nantes à Brest, notamment en accélérant les travaux de remise en état des berges et en facilitant sa navigabilité.
- Valoriser les voies vertes, chemins de randonnée (GR et PR), Vélodyssée
- Développer le secteur professionnel et associatif des activités « nature » et « sport-nature », pour lesquelles notre territoire présente des atouts nombreux.
- Renforcer les relations entre les acteurs touristiques du pays, de manière à construire des circuits et produits touristiques concertés, des marques ou labels touristiques (réseaux entre les infrastructures culturelles et offices de tourisme...) et proposer des produits « clés en main » (hébergement, visites, espace de réunion, restauration...). Améliorer la signalétique touristique, avec une traduction en langue bretonne.
- Structurer et diversifier les solutions d'hébergement. Développer des solutions d'accueil de groupes, de séminaires d'entreprises ou d'étudiants, de salons... en hôtellerie, hébergement groupé ou en gîtes. Développer les offres d'hébergement traditionnelles et insolites. Accompagner les hébergeurs dans l'adaptation de l'offre aux nouvelles demandes.
- Définir une stratégie de communication concertée entre les acteurs touristiques de notre territoire pour amener les visiteurs à y prolonger leur séjour.

Partenaires mobilisés

Communes, EPCI, Pays, Destination touristique, Offices de tourisme, Secteur associatif et ESS, population, Entreprises, professionnels divers, investisseurs privés...

Attendus en matière de transition écologique et de cohésion territoriale

Préservation du foncier par la réhabilitation de bâtiments déjà existant en centralité

Développement des associations et lieux de rencontre

Indicateurs chiffrés

Nombre de nouveaux équipements ou services

Nombre de nouveaux professionnels installés

Participation des habitants

Nombre d'ateliers, groupes de travail, réunions proposés par les partenaires selon les sujets à traiter

Nombre de participants à ces ateliers

Evolution des effectifs des bénévoles associatifs

C – Les transitions, vecteurs d’innovation, de développement et de diversification de l’activité économique et de l’emploi

Problématique

Territoire de nature par excellence, le Centre Ouest Bretagne possède une biodiversité remarquable et une richesse de milieux et de ressources naturels dont il convient de préserver l’existence et la qualité. Les objectifs internationaux et nationaux en matière de transition écologique tracent un avenir favorable pour les activités notamment liées à la production d’énergies renouvelables et à la maîtrise et au réemploi de matières premières. Elles doivent venir compléter avec ambition les filières agricoles et agroalimentaires historiques, lesquelles devront être accompagnés au mieux dans les transitions écologiques et climatiques qui s’annoncent.

L’agriculture est l’activité historique de notre territoire. Elle y a conservé une place prééminente, par le nombre d’emplois directs et indirects qu’elle génère et par l’entretien des paysages identitaires qu’elle assure. L’agroalimentaire prend des formes multiples (grandes unités industrielles, viande, lait, biscuits, légumes...). Ces activités doivent se préparer au vieillissement des exploitants et aux transformations induites par la transition écologique, en réduisant notamment leurs émissions de gaz à effet de serre. De plus en plus d’exploitations font évoluer leur modèle agronomique, diversifient leurs canaux de vente, s’inscrivent dans des démarches de labels d’excellence... Leurs métiers se renouvellent et offrent des débouchés passionnantes pour les jeunes de notre pays, qui s’en sont parfois détournés.

Notre territoire s’est impliqué depuis le début des années 2000 dans la production d’énergies renouvelables (EnR). Il possède des gisements éolien, solaire, de biomasse, de biogaz, de déchets, de chaleur... qui lui permettent de développer plus encore ces activités à l’avenir, de contribuer à la diversification des revenus des exploitations agricoles et à leur transmission et de prendre une part active aux grands enjeux du siècle en matière d’énergie. Cette trajectoire implique toutefois de pouvoir installer des équipements de production plus nombreux, dans un cadre réglementaire clair et d’accompagner la structuration des filières en pourvoyant à ses besoins de personnels formés. Elle peut être accompagnée par des initiatives de réduction des consommations, permettant d’approcher un certain équilibre énergétique à l’horizon de 2040.

Les activités économiques développées depuis l’après-guerre s’avèrent très consommatrices de matières premières et génèrent une quantité de déchets considérable lorsque les objets produits ont atteint leur fin de vie. Pour remédier à ce double problème, il est possible de structurer dans notre territoire, des réseaux d’entreprises et de collectivités qui réemploient et valorisent leurs sous-produits, en favorisant l’émergence d’activités pourvoyeuses d’emplois.

L’omniprésence de l’eau a beaucoup marqué notre territoire : elle est à l’origine de notre habitat dispersé, de nos écosystèmes et de nos activités économiques. Elle est une ressource-clé pour l’avenir. Sa disponibilité passe à la fois par des efforts de préservation de la qualité et de sobriété dans les consommations. Cette ressource, dont profitent aussi les territoires voisins, pourrait être valorisée avec eux.

Notre territoire présente une mosaïque de milieux naturels diversifiés qui abritent une biodiversité riche mais toutefois menacée. L’urbanisation, les infrastructures et les usages agricoles apparus dans les années 1960 ont contribué, ici comme ailleurs, à sa lente érosion. Or, cette diversité biologique participe de grands équilibres qui doivent être préservés : régulation de la qualité des eaux et du climat, pollinisation des cultures...

Si notre territoire souhaite appuyer son développement sur les ressources naturelles, il doit aussi soutenir ses filières traditionnelles (artisanat, agroalimentaire, métallurgie, logistique...) et diversifier davantage son tissu économique (numérique, touristique, énergies, etc.). Cette diversification doit permettre à chacun de trouver sa place, l’emploi qui correspond à ses attentes, de donner le sens qu’il souhaite à sa vie. Elle doit également faciliter l’installation de

professionnels, qui sont parfois entravés dans leur projet par l'absence d'emploi pour le conjoint.

Pour réussir cette diversification du tissu économique, notre territoire doit pouvoir proposer **une offre de formations** qui réponde aux besoins des activités d'aujourd'hui et de demain et des conditions de soutien et d'accueil des porteurs de projets. Nous devons viser aussi bien les formes classiques d'entrepreneuriat que la voie de l'économie sociale et solidaire, dans laquelle notre territoire est déjà précurseur.

Nous devons saisir toutes les opportunités de **diversification et de développement économique**, nous devons aussi veiller à la bonne transmission des entreprises existantes et soutenir la création d'entreprises nouvelles qui contribueront à la diversification du tissu. Certains secteurs comme la construction et les énergies renouvelables apparaissent comme des opportunités fortes sur lesquelles se positionner.

Notre territoire bénéficie de la mise en 2x2 de la RN 164, qui vient compléter les axes de transport stratégiques Lorient-Roscoff et Rostrenen-Saint-Brieuc. La finalisation de cette nouvelle infrastructure permet d'envisager un développement économique nouveau. Nous devons pouvoir proposer aux porteurs de projets des solutions immobilières et foncières adaptées à leurs besoins et rapidement disponibles.

Enjeux et objectifs

Afin de renforcer son attractivité économique, sa force d'innovation, de s'engager plus encore dans les transitions, tout en préservant la qualité de son environnement et de ses paysages, les élus du Centre Ouest Bretagne ont souhaité, dans le cadre du nouveau projet de territoire du Centre Ouest Bretagne, mettre en avant les enjeux et objectifs suivants :

1. Des activités agricoles et agroalimentaires qui se diversifient et innovent

- Accompagner l'ensemble des modèles agricoles dans leurs évolutions.
- Favoriser le développement de la valeur ajoutée des productions sur notre territoire, pour construire des filières fortes.
- Favoriser les évolutions des systèmes de production vers des modèles durables.
- Accompagner les transmissions d'exploitations.
- Accompagner le développement de la vente en circuits courts, promouvoir la consommation de produits locaux, favoriser des espaces de vente collectifs et valorisants pour nos producteurs locaux.
- Soutenir les formations professionnelles de qualité dans les secteurs agricole et agro-alimentaire, pour accompagner les mutations probables des pratiques.
- Orienter la commande publique vers les productions alimentaires locales.
- Aider à la mutualisation des outils de production agricole qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre.
- Accompagner la démolition des friches agricoles en vue de la renaturation de ces espaces, ou réhabilitation.

2. Une production d'énergies renouvelables amplifiée

- Promouvoir et accompagner la réduction des consommations énergétiques

- Favoriser la mise en place d'un cadre réglementaire clair, en concertation avec l'État et les organismes agricoles, pour développer les équipements de production d'EnR, notamment agri-voltaïques. Traduire ce cadre dans le SCoT.
- Soutenir la rénovation des bâtiments, notamment agricoles, qui peuvent accueillir des installations photovoltaïques, encourager le retrait des matériaux polluants (amiante).
- Promouvoir la production d'EnR, les réseaux de chaleur et l'autoconsommation. Accompagner les projets de boucle énergétique locale.
- Structurer une filière d'exploitation et de valorisation de la ressource en bois, développer et favoriser l'utilisation du bois sous toutes ses formes. Impulser une dynamique de gestion durable et productive des ressources locales.

3. Une économie plus circulaire

- Soutenir les initiatives en faveur de l'économie circulaire et du recyclage
- Favoriser les mises en relations et l'interconnaissance des entreprises susceptibles de valoriser ensemble leurs sous-produits.
- Favoriser l'usage et la production des éco-matériaux.

4. Des ressources en eau, une biodiversité et des milieux à préserver

- Protéger la ressource en rénovant les équipements d'assainissement collectifs des collectivités, en favorisant la mise aux normes des équipements d'assainissement des particuliers (raccordés ou non aux réseaux collectifs).
- Rénover, réhabiliter, adapter nos points de captage, usines de production d'eau potable, réservoirs et réseaux d'eau potable ainsi que les systèmes d'assainissement et pluviales aux nouveaux besoins, usages ou réglementations.
- Favoriser les équipements économies en eau (récupération et recyclage) chez les habitants et les industriels.
- Développer les aménagements perméables dans les espaces urbanisés et la végétalisation de nos espaces publics.
- Accompagner les démarches Natura 2000 et les actions des SAGE et dans les bassins versants, ainsi que toute autre action qui contribue à la qualité des milieux aquatiques.
- Protéger la mosaïque des milieux naturels qui hébergent la biodiversité locale (trame verte et bleue), accompagner le maintien des prairies humides, milieux particulièrement fragilisés.
- Développer la solidarité interterritoriale par bassin versant.
- Améliorer la connaissance des espèces en favorisant la réalisation d'atlas de la biodiversité. Faire de la biodiversité un atout culturel et touristique.

5. Une offre de formations élargie

- Favoriser le développement sur notre territoire de formations qui répondent aux besoins exprimés par les entreprises, connaissant de plus en plus de difficultés de recrutement : formations aux métiers de l'agro-alimentaire, du bâtiment, du BTP et de la logistique,

formations qualifiantes (apprentissage, formations continues obligatoires, etc.) et formations professionnelles obligatoires (habilitations électriques, CACES, permis PL).

- Favoriser l'émergence de formations nouvelles qui contribuent à la diversification souhaitée de l'emploi dans notre territoire et accompagnent le développement d'activités en devenir (production d'énergies renouvelables...).
- Favoriser les usages numériques dans tous les domaines dans lesquels ils sont susceptibles d'améliorer le service rendu aux habitants et aux collectivités (modélisation SIG des réseaux ...). Accompagner les commerçants, artisans et agriculteurs de notre territoire dans le développement de la vente en ligne.
- Réduire la fracture numérique en accompagnant les usagers dans l'apprentissage informatique.
- Favoriser la montée en compétences numériques des collectivités, des entreprises et des habitants.
- Approfondir la réflexion sur le développement de formations en ligne (campus connecté...). Mutualiser des espaces dédiés à la formation secondaire, pouvant accueillir des étudiants sans critère de nombre d'inscrits. Permettre l'accès aux formations développées et implantées sur notre territoire pour public interne au territoire ou public extérieur
- Développer tous les partenariats pertinents avec des établissements d'enseignement et de formation pour ouvrir des antennes locales, créer des coopérations en matière de recherche-développement.
- Engager une démarche de « territoire apprenant ».
- Animer une politique de Gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences (GPTEC).

6. Un soutien permanent à la création, à la transmission et à l'accueil d'entreprises

- Faciliter la création d'activités par l'accompagnement des entrepreneurs dans leur parcours de création.
- Développer les salons professionnels sur le territoire, promouvoir la transmission des entreprises par des opérations de communication, développer des actions de prospection économique
- Valoriser les diagnostics / audits du nombre de structures à transmettre aux horizons de 5, 10 et 15 ans par rapport aux attentes et aux besoins sur le territoire.
- Améliorer les structures d'accompagnement de type « pépinière », « atelier relais », « boutique à l'essai »...
- Revaloriser les friches industrielles, les réhabiliter pour restaurer leur attractivité ou faire évoluer leur destination. Construire les partenariats adéquats (EPFR, etc.).
- Favoriser la relocalisation d'entreprises.
- Développer des zones d'activités économiques communautaires, voire intercommunautaires.
- Encourager le développement des activités artisanales, commerciales et tertiaires en centre-ville et centre-bourg plutôt qu'en périphérie dès lors qu'elles s'y prêtent.
- Accompagner les solutions de desserte numérique dans les espaces économiques.

- Définir une stratégie de communication mettant en valeur l'attractivité de notre territoire, sur le plan de l'activité économique et de la qualité de vie, pour les entrepreneurs, les salariés et leurs familles.
- Améliorer, développer les infrastructures (ferrées, routières, échangeurs...) ou équipements structurants du territoire, les sécuriser (enfouissement des réseaux...).

Partenaires mobilisés

Communes, EPCI, Pays, Chambres consulaires, ALECOB, Syndicats (eau, énergie, bassins versants...), Universités, Associations (ICOB, BGE, AICB, Unions des artisans et commerçants, clubs d'entreprises, Abibois...), Chefs d'Entreprises / professionnels...

Attendus en matière de transition écologique et de cohésion territoriale

Préservation du foncier par la réhabilitation de bâtiments déjà existant en centralité, la réhabilitation de friches industrielles, artisanales, commerciales, agricoles...

Baisse des émissions en CO2, des consommations énergétiques fossiles par des process de constructions privilégiant les bâtiments basse consommation et les énergies renouvelables, par la limitation des déplacements

Indicateurs chiffrés

Nombre de nouveaux services créés, nouvelles entreprises installées, emplois créés

Nombre de formations nouvelles sur le territoire, évolution des effectifs étudiants

Quantité de production d'EnR

Participation des habitants

Nombre d'Atelier, groupes de travail, réunion mis en place par les collectivités ou autres partenaires selon les sujets à traiter

Nombre de participants à ces ateliers...

ANNEE	Département	EPCI	COMMUNE	DEMANDEUR		INTITULE DU PROJET	COUT OPERATION	TAUX	SUBVENTION sollicitée	Informations complémentaires
2021	56	RMC	LOCMALO	LOCMALO	DSIL	Bien vivre partout en Bretagne	1 355 731,67 €		36 625,50 €	DSIL Sollicitée Tranche2 = 288 005,96 € / Tranche3 = 211 500,00 €
2021	56	RMC	MESLAN	MESLAN		Rachat/Réaménagement superette 2021	208 325,00 €		0	Pas de DSIL
2021	56	RMC	GUISCRIFF	GUISCRIFF	DSIL	Rénovation thermique du Local Jeunes et réhabilitation du boulodrome	133 200,00 €		46 620,00 €	
					FSIL	Aménagement du cœur de bourg, rue Kerlabour et rue du terrain des sports	1 022 118,92 €		118 286,67 €	accordé
2021	56	RMC	LANGONNET	LANGONNET	DETR	Restaurant scolaire	400 000,00 €		100 000,00 €	4ème phase
2021	56	RMC	LE FAOÜET	LE FAOÜET		Aménagement du Parc des Ursulines et du square du 19 mars 1962 (aménagement espace de loisirs)	260 000,00 €		0	Pas de DSIL
2021	56	RMC	LE FAOÜET	RMC	DSIL	Création d'un pôle d'insertion sociale	538 000,00 €		376 600,00 €	
2021	56	RMC	LANGOËLAN	LANGOËLAN	DSIL	Rachat Bar de l'Amitié : bar, garage et une station carburant	212 400,00 €		120 000,00 €	
2021	56	RMC	PLOËRDUT	PLOËRDUT	DETR	Restructuration salle polyvalente en salle culturelle	1 832 465,08 €		211 500,00 €	
2021	56	RMC	ROUDOUALLEC	ROUDOUALLEC		Sécurisation du bourg	8 997,94 €		0	Pas de DSIL
2021	56	RMC	PERSQUEN	PERSQUEN		Valorisation et attractivité. Amélioration qualité énergétique	122 000,00 €		72 000,00 €	subvention obtenue en 2021 : 45204
2021	29	MAC	SCRIGNAC/HUELGOAT	MAC	DETR	Dévlp des services mobilité Vélodyssée Scrignacet Huelgoat/Rénovation abri voyageur gare Scrignac	97 905,84 €		15 000,00 €	
2021	29	MAC	HUELGOAT	MAC	DETR	Définition d'une stratégie de dévlp sur le site de l'ancienne école des filles	45 000,00 €		24 750,00 €	
2021	29	MAC	PLOUYE	PLOUYE	DSIL	Rénovation de l'école	437 013,00 €		90 000,00 €	Calendrier prévisionnel : 10/05/2021 au 09/05/2025
						Construction d'une halle ouverte multi-activités	552 500,00 €		0	Aucune recette indiquée
2021	29	MAC	SAINT-RIVOAL	SAINT-RIVOAL		Accueillir et vivre à St Rivoal	500 000,00 €		35 000,00 €	Presbytère??? Pas de détail des dépenses – Subvention obtenue : 25 000€

2021	29	CCHC	LEUHAN	LEUHAN	DETR	Réhabilitation ancienne caserne pompiers en "maison des jeunes" et un préau polyvalent	562 000,00 €		100 000,00 €	
2021	29	CCHC	CHÂTEAUNEUF DU FAOU	CHÂTEAUNEUF DU FAOU	DSIL	Rénovation de l'aire de motricité de l'école élémentaire publique Paul Sérusier	437 240,00 €		50 000,00 €	
						Dévlpmt du pôle d'activités de penn Ar Pont	91 118,00 €		18 224,00 €	Etat PVD
						Etude de requalification des sites existants	40 000,00 €		8 000,00 €	Etat PVD
						Programme de redynamisation des commerces du centre-ville	50 000,00 €		2 000,00 €	Etat PVD
						Shéma directeur de circulation et signalétique	48 107,90 €		9 621,58 €	Etat PVD
					DETTR	Construction de Musée Paul Sérusier	2 267 750,00 €		67 200,00 €	
						Aménagement de la rue Jean-Marie Birrien	870 100,00 €		40 000,00 €	Etat PVD
2021	29	CCHC	LAZ	LAZ		Sécurisation et modernisation du réseau d'eau potable	60 000,00 €		0	
					DSIL	Travaux de réhabilitation et de rénovation de l'ancienne mairie en salle associative et logement	240 000,00 €		50 000,00 €	Calendrier prévisionnel : 03/05/2021 au 02/05/2025
2021	29	CCHC	LANDELEAU	LANDELEAU		Rénovation du bâtiment de l'école primaire Roz Aon			0	Plan de financement en cours d'estimation
						Réhabilitation du bâtiment de l'ancien collège			0	Plan de financement en cours d'estimation
2021	29	CCHC	CORAY	CORAY		Déconstruction maison Lennon - Route Trégourez	14 400,00 €		0	Pas de DSIL
2021	29	POHER COM	POULLAOUEN	POULLAOUEN		Création d'une MAM	558 410,00 €		145 365,00 €	DETTR=83 761,00 € / DSIL= 61 604,00 €
						Construction Halle multifonctions	403 200,00 €		0	Projet en cours de réflexion
						Travaux sécu RD769 Gare Locmaria-Berrien	230 215,00 €		0	Projet en cours de réflexion
						Rénovation mairie	240 000,00 €		0	Projet en cours de réflexion
						Aménagement piste cyclotouristes	36 000,00 €		0	Projet en cours de réflexion
					DSIL	Remplacement portes et fenêtres de la cantine	33 000,00 €		4 950,00 €	
2021					DSIL/DETTR	Construction d'une halle couverte le long de la Vélodyssée	373 100,00 €		99 330,00 €	DETTR=49 665,00 € / DSIL=49 665,00 €
2021/2022	29	POHER COM	ST HERIN	ST HERIN		Réhabilitation locaux salle PradArStivell en salle multifonctions	810 700,00 €		0	Démarrage travaux en 2022

2022	29	POHER COM	ST HERNIN	ST HERNIN	DETR+DSIL	Réhabilitation et création d'une salle multifonctions-Attractivité du territoire	810 700,00 €		405 350,00 €	et demande au titre du plan de relance rénovation énergétique (30%)
2023	29	POHER COM	ST HERNIN	ST HERNIN	DSIL Plan de relance	Travaux de transformation et amélioration énergétique école		0	Chiffrage 2021/2022. Démarrage travaux en 2023	
					DSIL/DETR			0		
2022/2024	29	POHER COM	ST HERNIN	ST HERNIN	DSIL/DETR	Acquisition du jet d'eau et création d'un tiers lieu		0	Négo en cours avec le propriétaire	
2022	29	POHER COM	ST HERNIN	ST HERNIN	DSIL/DETR	Extension du réseau d'eaux usées : rue St Sauveur, rue des Landes et lot. Park Ty Toër	73 695,00 €		22 108,50 €	Démarrage travaux en 2022
2021	29	POHER COM	CARHAIX	CARHAIX	DSIL Plan de relance rénovation	Rénovation énergétique Ecole Persivien changement impostes	110 000,00 €		40 000,00 €	
						Rénovation énergétique et mise aux normes local archives	43 750,00 €		35 000,00 €	Total des travaux = 95 000,00 € HT
						Travaux d'isolation contre le radon écoles	125 000,00 €		40 000,00 €	Ecole Huella et Persivien
						Rénovation énergétique Maison Le Breton (locaux associatifs)	22 000,00 €		17 600,00 €	Remplacement fenêtres étage et chaudière
						Rénovation énergétique Ti Ar Vro (locaux associatifs)	25 000,00 €		20 000,00 €	Remplacement chaudière éclairage isolation
2022	29	POHER COM	CARHAIX	CARHAIX	DSIL Plan de relance rénovation	Rénovation énergétique bâtiment Boulevard de la République	3 155 000,00 €		500 000,00 €	Démarrage fin 2022 - Fin en 2026 (Ecole rue de la république : 200 000€ en 2021)
2021	29	POHER COM	CARHAIX	CARHAIX	DETR/DSIL	Aménagement Centre-ville T2 - Rues Lancien, Faure, Lambert+Aiguillon	1 300 000,00 €		300 000,00 €	Dépôt le 28/12/2020 - Instruction en cours
2021	29	POHER COM	CARHAIX	CARHAIX	DSIL Plan de relance	Socle numérique minimal des écoles	25 000,00 €		10 800,00 €	Montant maximum alloué par classe
2021					Plan de relance	Chef de projet petite ville de demain	60 000,00 €		15 000,00 €	Banque des Territoires
							60 000,00 €		40 000,00 €	ANAH - Si OPAH-RU
2022					DSIL/DETR	Aménagement Place de la Maiire	1 200 000,00 €		500 000,00 €	
2023					DSIL/DETR	Construction restaurant scolaire Ecole Huella	750 000,00 €		500 000,00 €	
2024					DSIL/DETR	Construction cinéma centre-ville	3 450 000,00 €		1 000 000,00 €	DSIL2024 500 000,00€ et aide sélective CNC 500 000,00 €
2025					DSIL/DETR	Aménagement Place du Champ de Foire	600 000,00 €		480 000,00 €	
2021	29	POHER COM	PLEVIN	POHER COM		Restructuration du centre technique communal	200 000,00 €		47 220,00 €	Les marchés sont signés (coût base subvention : 167 900€)
2022	29	POHER COM	PLEVIN	POHER COM		Aménagement columbarium et jardin du souvenir	60 000,00 €		0	2022
						Signalétique des villages et signalétique directionnelle	20 000,00 €		0	2022

2022	29	POHER COM	PLEVIN	POHER COM		Travaux charpente eglise	60 000,00 €		0	2022
						Aménagement d'un équipement sportif	90 000,00 €		0	2022
2023/2024	29	POHER COM	PLEVIN	POHER COM		Réfection du réseau d'eaux pluviales dans le bourg			0	2023 et 2024 : Entre 300 000,00 € et 400 000,00 €
2025/2026	29	POHER COM	PLEVIN	POHER COM		Aménagement de sécurité et aménagement des surfaces sur la RD83	400 000,00 €		0	2025/2026
2027	29	POHER COM	PLEVIN	POHER COM		Rénovation énergétique de la salle des Fêtes			0	Pas d'estimation connue
2021	29	POHER COM	POHER COM	POHER COM	DSIL Plan de relance rénovation	MSAP - France service- Travaux d'amélioration énergétique	111 300,00 €		89 040,00 €	
2021						Piscine Etude amélioratoion énergétique et travaux	560 000,00 €		100 000,00 €	Remplacement chaudière et CTA
2022						Changement et isolation toiture pépinière	150 000,00 €		120 000,00 €	Début travaux en 2022 - Fin en 2024
2021	29	POHER COM	POHER COM	POHER COM		Réhabilitation bâtiment en fond de jardin archéologique	600 000,00 €		300 000,00 €	DSIL 2020 obtenu pour 180 000,00 €
2021						Construction Maison de santé	2 304 000,00 €		500 000,00 €	DETR obtenu en 2019 pour 100 000,00 €
2022						Création commerce zone rurale à Plévin	150 000,00 €		90 000,00 €	DETR et DSIL
2022						Extension de la zone de Kervoasdoué	350 000,00 €		280 000,00 €	DETR 2022
2023						Extension de la zone Métairie Neuve	3 000 000,00 €		500 000,00 €	DETR et DSIL
2024						Aménagement d'un pôle d'échange multimodal	1 396 213,00 €		500 000,00 €	DETR et DSIL sur secteur 2C, 3 4 et 5
2021	29	POHER COM	PLOUNEVZEL	POHER COM		Réhabilitation des vestiaires du stade	315 000,00 €		0	Démarrage travaux en janvier 2022
					Rénovation de la salle multifonctions + pose panneaux photovoltaïques	400 000,00 €		50 000,00 €	Projet Reg-energy d'autoconsomm° - Démarrage fin 2022 Calendrier prévisionnel : 05/05/2021 au 04/05/2025	
2023					Acquisition et aménagement du site Evolution	500 000,00 €		0		
2023					Restructuration des bâtiments scolaires	100 000,00 €		0	Démarrage en 2023	
2022/2023					Aménagement du carrefour de Ty Nevez	100 00,00 €		0		

2023						Sécurisation du village de Kergroas (Route de Coatilouarn)	50 000,00 €		0	
2024/2026						Pont et chapelle Ste Catherine (pont classé MH)	300 000,00 €		0	
	29	POHER COM	POHER COM	POHER COM	Réact UE	Auto partage "Kirrikool, les voitures cool"	55 000,00 €		0	
2022/2023						Agrandissement/rénovation restaurant scolaire/garderie	248 000,00 €		0	Travaux = 200 000,00 € + études 48 000,00 €
2023/2025						Rénovation salle polyvalente	372 000,00 €		0	Travaux = 300 000,00 € + études 72 000,00 €
2023/2024						Création d'une MAM/Biblio/salle de motricité	600 000,00 €		0	Travaux = 500 000,00 € + études 100 000,00 €
2023/2025						Rénovation/agrandissement de la station d'épuration	370 000,00 €		0	
						Sacristie, Rénovation des plafonds et boiseries	90 000,00 €			
2022/2024						Création d'un nouveau lotissement	545 000,00 €		0	Travaux = 500 000,00 € + études diverses = 45 000,00 €
2021/2022						Rénovation d'une halle multifonctions	90 000,00 €		50 000,00 €	Procédure de marché en cours Début travaux 22-02-2021DSIL - 2020 pour 72000 € - non obtenu
2021						Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux	34 000,00 €		10 000,00 €	
2021/2023						Restauration mobilière de l'Eglise Saint Trémeur	140 000,00 €		0	Etude préalable courant juillet pour chiffrage
2022/2026						Aménagement carrefours Croix d'en Haut et Croix d'en Bas			80 000,00 €	Projet d'aménagement du bourg. Travaux en 2T minimum - Total = 836 970,00 € Calendrier prévisionnel : 07/05/2021 au 06/05/2025
2022/2023						Aménagement d'une coulée verte	166 000,00 €			
						Aménagement d'une voirie partagée du bourg jusqu'à Moulin du Roy	177 000,00 €		68 556,00 €	Travaux seront réalisés au 2 ^e semestre 2021
						Extension des vestiaires du stade	400 000,00 €		0	
						Travaux sur les bâtiments scolaires	30 875,00 €		0	

2021	29	POHER COM	MOTREFF	MOTREFF		Renouvellement d'une canalisation fuyarde	111 447,00 €		0	42 070 € Obtenus Agence de l'eau
2021	29	POHER COM	MOTREFF	MOTREFF		Aménagement de l'entrée du Bourg	59 000,00 €		20 000,00 €	début travaux prévu 05-07-2021
2021						Réhabilitation salle multifonction via démolition puis reconstruction (lancement marché maîtrise d'œuvre fin 2021/début 2022) - Priorité1	900 000,00 €		0	
2022						Construction nouveau château d'eau - Priorité 1	350 000,00 €		0	
						Rachat puis réhabilitation ancien garage pour en faire un bâtiment à destination du public (halles couvertes ou autres) Priorité 2	75 000,00 €		0	
						Divers travaux de voirie afin de garder l'ensemble du territoire accessible à tous (tous les ans)	80 000,00 € / an		0	
2021	22	POHER COM	LE MOUSTOIR	LE MOUSTOIR		Création Hameau de Kan Ar Lan	350 000,00 €		0	
						Aménagement départementale traversant le bourg (création rond-point-piste cyclable-voie piétonne)	250 000,00 €		0	
						Isolation bâtiments communaux	60 000,00 €		0	
						Rénovation ancienne cantine	150 000,00 €		0	
						Agrandissement hangar communal	20 000,00 €		0	
						Mise aux normes éclairage public	50 000,00 €		0	
						Achat foncier			0	
2021	22	CCKB	Rostrenen	CCKB	DETR/DSIL/France relance Agrimer	Modernisation de l'abattoir intercommunal	933 000,00 €		98 996 €	Dont 612 000,00 € inscrit sur 2021 98 996 € DETR et 52 700 DSIL accordé en 2021 sur tranche 1 Autres demandes de financement en attente
	22								52 500 €	
2021	22	CCKB	CCKB	CCKB	OFB	Atlas de la biodiversité	185 000,00 €			148 000 € financés par OFB
2021	22	CCKB	CCKB	CCKB		Aménagement et équipement de la base nature et nautique de Créharer	45 000,00 €			

2021-2025	22	CCKB	CCKB	CCKB	DETR/DSIL ADEME / agence de l'Eau/CD22	Requalification des parcs d'activité	685 000,00 €			
2021-2026	23	CCKB	CCKB	CCKB	DETR/DSIL/AD EME/Région	Développement de l'offre immobilière d'entreprises	1 100 000,00 €			
2021	22	CCKB	CCKB	CCKB	DETR/DSIL ANAH/Banque des territoires/Rég ion	Conception et mise en œuvre Programmes de Revitalisation (petite ville de demain, ORT,...) et stratégie de l'habitat				Coût prévisionnel en cours de définition
2021	22	CCKB	CCKB	CCKB Rostrenen, Kergrist-Moëlou, Lescouët-Gouarc	UE, Etat, Région	Accompagnement à l'accès au Numérique et au Haut Débit	930 000,00 €			dont 300 000 € de coût de poste conseiller numérique, 100 000 € d'équipement, 350 000 € HT de dépenses liées au projet Fabrique de Territoires (AMI) et 180 000 € de coût de poste animateur réseau
2022	22	CCKB	CCKB	CCKB	UE, Etat, Région	Transition énergétique du patrimoine bâti communautaire	337 500,00 €	80%	270 000 €	Recettes prévisionnelles : 80 %
2022-2024	22	CCKB	CCKB	CCKB	Etat, Région, Département	Création d'un lieu de diffusion culturelle	Entre 4 et 6 M€			Crédits engagés d'étude de 30 000,00 € en 2021
2022	22	CCKB	GLOMEL	CCKB	Etat, Région, Département	Réalisation de 3 équipements associatifs structurants pour le Kreiz-Breizh	300 000,00 €			Site de Botsay
			MELLIONNEC				1 440 000,00 €			Skol Doc (Ty Film)
			TREMARGAT				270 000,00 €			Ferme de Trémargat
2022	22	CCKB	CCKB	CCKB	ADEME	Mobilité Kreiz-Breizh (MBK)	80 000,00 €			AMI TenMod : en attente du résultat
2022	22	CCKB	CCKB	CCKB	ADEME	Schéma Vélo	192 000,00 €			Prévisionnel ADEME : 110 643 € Etat 27 600 € - CR 27 600 €
2025-2028	22	CCKB	St Nicolas du Pélem	CCKB	Etat/Départe ment	Accompagner l'émergence d'un "Green collège" à Saint-Nicolas-du-Pélem				Coût prévisionnel à définir
2022	22	CCKB	CCKB	CCKB	ADEME/Régio n	Projet hydrogène - Etude de faisabilité	150 000,0 €		50 000 €	En cours de définition
2022-2025	22	CCKB	CCKB	CCKB		PCAET - Plan Climat Air Energie Territoriale	50 000,00 €			En cours de définition
2022	22	CCKB	CCKB	CCKB		Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)	250 000,00 € à 300 000,00 €			A définir
2021/2022	22	CCKB	Bon Repos sur Blavet	Bon Repos sur Blavet (St-Gelven)	DSIL/DETR	Réhabilitation et modernisation du multicommerce de la commune déléguée de Saint-Gelven	176 000,00 €			fin 2021-début 2022
2022-2023	22	CCKB	CANIHIFI	CANIHIFI	DSIL/DETR	Rachat du dernier commerce centre- bourg pour relance d'un service à la population	182 000,00 €			Coût acquisition = 142 000,00 € + travaux = 40 000,00 €
2021-2022	22				DSIL/DETR	Création d'un lotissement	80 000,00 €			Emprunts

2023	22				DSIL/DETR	Rénovation d'une maison pour location à loyer modéré	150 000,00 €				Estimation provisoire sans devis
2024	22				DSIL/DETR Département	Rénovation d'un ancien Presbytère en Maison de Service aux personnes âgées	1 000 000,00 €				Plan de financement non établi
	22	CCKB	GLOMEL	GLOMEL							
2022	22					création d'un abri pour chantier naval	50 000,00 €				
2021-2022	22					réhabilitation de l'ancienne poste en local professionnel et logement social	200 000,00 €				
2021-2022	22					réhabilitation ancien commerce en local entreprises et services techniques	600 000,00 €				
2022	22					rénovation d'un logement communal	200 000,00 €				
2022	22					aménagement pôles de services vélos	28 500,00 €				
2022	22					aménagement d'un parcours sportif	100 000,00 €				
2025	22					création d'un lotissement communal	300 000,00 €				
2023	22					aménagement d'un skate park	50 000,00 €				
2022	22	CCKB	KERGRIST MOËLOU	KERGRIST MOËLOU	DSIL/DETR	création d'une voie douce					chiffrage en cours
2023	22				DSIL/DETR	aménagement du bourg dans le cadre d'une redynamisation	158 000,00 €				
2022-2025	22					acquisition de bâti ancien en centre-bourg pour réhabilitation	440 000,00 €				
2024-2025	22					création d'une aire de service et d'habitation multigénérationnelle	500 000,00 €				
2022-2025	22					amélioration des logements communaux	335 000,00 €				
2022-2023	22					mise en valeur du patrimoine communal	5 000,00 €				
2022-2023	22					restauration de la toiture de l'église paroissiale	90 000,00 €				
2022-2025	22					rénovation des bâtiments scolaires	370 000,00 €				
2024-2025	22					réhabilitation de l'ancien presbytère (salle des associations)	300 000,00 €				

2021	22	CCKB	LESCOUËT-GOUAREC	LESCOUËT-GOUAREC					
2023	22				Refonte du site Internet communal	2 500,00 €			
2024	22				mise en place d'équipements sportifs dédiés au Sport-santé	150 000,00 €			Plan de financement non établi
2020	22				Réhabilitation de la Maison des Instituteurs pour favoriser l'installation d'une EBE Territoire Zéro-chômeur	120 000,00 €			Plan de financement non établi
2023	22	CCKB	LOCARN	LOCARN	achat et aménagement de 2 logements sociaux adaptés pour les personnes âgées	120 000,00 €			Plan de financement non établi
2023	22				Aménagement des abords de l'école et de la mairie	45 000,00 €			
2023	22				mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques	5 000,00 €			
2023	22				installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	30 000,00 €			
2023	22				remplacement des luminaires de la salle polyvalente	6 000,00 €			
2023	22				rénovation de l'ancienne salle polyvalente	150 000,00 €			
2023	22				rénovation d'un appartement communal	50 000,00 €			
2022	22	CCKB	MAËL-CARHAIX	MAËL-CARHAIX	DET R aménagement de sécurité rue de Paule 3e tranche				
2022	22				boulodrome/espace intergénérationnel	250 000,00 €			
2022	22				camping : bâtiment accueil-sanitaire et aire naturelle	350 000,00 €			
2023	22				DET R création terrain multisport	60 000,00 €			
2023	22				DET R création terrain de football annexe	200 000,00 €			
2023	22				DET R construction sanitaires publics	60 000,00 €			
2024	22				DET R aménagement de sécurité rue ste Catherine	900 000,00 €			

2024	22					travaux de réhabilitation du musée des ardoisières	10 000,00 €				
2022	22					réhabilitation local associatif	25 000,00 €				
2022	22					aménagement des espaces publics du centre-bourg afin d'améliorer la circulation des piétons et création d'espaces de rencontre sur la place de l'église	469 300,00 €				
2021	22	CCKB	MELLIONNEC	MELLIONNEC		sécurisation de la route des écoles et aménagement d'un cheminement piéton	92 600,00 €				
2022	22					rénovation du réseau d'assainissement	60 000,00 €				
2022-2025	22					création de logements adaptés pour personnes âgées et handicapées					chiffrage en cours
2022-2025	22	CCKB	PAULE	PAULE		création d'une maison d'assistantes maternelles					chiffrage en cours
2022	22				Agence de l'Eau	réhabilitation des réseaux d'eaux usées	19 921,00 €				
2022	22				Agence de l'Eau	sécurisation des lagunes	12 300,00 €				
2022	22					déconstruction et dépollution d'une friche en centre-bourg					chiffrage en cours
2022	22				DET/R/Département	mise en valeur du jardin de l'ancien presbytère	60 000,00 €				
2023	22					aménager un capotage d'eau en rivière					autofinancement et chantiers participatifs
2022-2026	22					mettre en valeur le petit patrimoine communal					autofinancement et chantiers participatifs
2022	22	CCKB	PEUMERIT-QUINTIN	PEUMERIT-QUINTIN		repenser l'utilisation de la salle des associations et imaginer de nouveaux usages	41 810,00 €				
2023	22				Département / CCKB	aménager les chemins de randonnée et entretenir l'existant	15 000,00 €				
2022	22					mise en valeur d'une tourbière	15 000,00 €				
2022	22				DET/R / Leader	aménagement d'un parcours santé et d'un city park	150 000,00 €				
2024	22					projet de lotissement	300 000,00 €				plan de financement en cours

2022-2024	22	CCKB	PLELAUFF	PLELAUFF		aménagement d'un parcours de randonnée	100 000,00 €			plan de financement en cours
	22				DET/R/Département	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	250 000,00 €			
2021/2022	22	CCKB	PLOUGUERNEVEL	PLOUGUERNEVEL		Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Entre 600 000,00 € et 800 000,00 €			2021:étude de faisabilité / Fin2021-début2022 : lancement d'appel d'offre pour un architecte
2021/2022	22	CCKB	PLOUNEVZ-QUINTIN	PLOUNEVZ-QUINTIN	Etat / Région	création d'une aire de camping-car	89 398 €			
2022-2026	22	CCKB	ROSTRENEN	ROSTRENEN	DSIL/DET/R/DRAC/Département/Région/Agence de l'eau/SDE22	requalification des entrées de ville et des espaces publics en favorisant les mobilités douces et l'amélioration du cadre de vie	2 180 000,00 €			
2022-2026	22				DSIL/DET/R/DRAC/Département/Région	maintenir et développer l'économie, le tourisme et le patrimoine en centre-ville	910 000,00 €			
2021-2026	22				ANAH, Appels à projets	diversifier l'offre de logements à Rostrenen	191 000,00 €			plan de financement en cours
2022-2023	22				DET/Région/Département/bailleurs sociaux/AAP	développer les aires de jeux et de loisirs	150 000,00 €			
2022-2026	22				DET/DSIL/Département/Région/BdT/DRA C, CNC, DDCS	maintenir et développer les équipements structurants du territoire : cinéma et gymnase	1 650 000,00 €			
2023-2024	22				DET/DSIL/Département/Région/ARS/MSA	favoriser l'émergence d'un projet de santé et la création d'une maison pluridisciplinaire de santé	950 000,00 €			
2022-2026	22				DET/DSIL/Département/Région/ORE CA/BdT	renaturation des espaces publics et reconquête des espaces naturels du centre-ville	332 500,00 €			
2022-2026	22				DET/DSIL/Département/Région/ONB/Leader	favoriser les économies d'énergies dans les bâtiments et les espaces publics	290 000,00 €			
2022-2026	22				BdT/Agence de l'Eau	rénovation des équipements d'assainissement collectifs	2 000 000,00 €			

	22	CCKB	SAINT-CONNAN	SAINT-CONNAN		aménagement d'un parcours sportif					
2022	22	CCKB	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	SAINT-GILLES-PLIGEAUX		réhabilitation d'anciens logements de la poste	122 100,00 €				plan de financement en cours
2022-2026	22	CCKB	SAINT-NICOLAS-du-PELEM	SAINT-NICOLAS-du-PELEM	Agence de l'Eau/DETR/Régiion/AAP	réhabilitation du réseau d'assainissement collectif	825 000,00 €				
2023-2026	22				Etat/Région	réfection du clocher et rejoindrement de l'église St-Pierre	485 000,00 €				
2022-2023	22				DETR/DSIL/APP	rénovation de la piscine municipale	585 000,00 €				
2022-2026	22				DETR/DSIL/CEDE, Département	réhabilitation de l'ilot de la mairie	2 500 000,00 €				
2021-2022	22				DETR/DSIL	réhabilitation d'un multiservices et d'un logement	350 000,00 €				
	22	CCKB	SAINTE-TREPINE	SAINTE-TREPINE	DETR/DSIL	réfection et sécurisation de la voirie communale n°5					chiffrage en cours
2023	22				DETR/DSIL	rénovation énergétique de la salle polyvalente					chiffrage en cours
2024	22				DETR/DSIL	restructuration de maisons vacantes					études en cours
2025-2026	22				DETR/DSIL	création d'un lotissement communal					chiffrage à venir
2022-2024	22	CCKB	SAINT-YGEAUX	SAINT-YGEAUX	DETR/DSIL	rénovation bâti ancien pour création d'un logement social	50 000,00 €				plan de financement en cours
2022	22				DETR/DSIL	réhabilitation énergétique de 2 logements sociaux	20 000,00 €				plan de financement en cours
2022-2023	22				DETR/DSIL	rénovation énergétique de la salle polyvalente	70 000,00 €				plan de financement en cours
2023-2024	22				DETR/DSIL	sécurisation de la voie communale n°1	60 000,00 €				plan de financement en cours
2022	22	CCKB	TREBRIVAN	TREBRIVAN	DETR/Département	aménagement et sécurisation du bourg	466 000,00 €	35%	163 100 €		
2022	22				DETR/DSIL	aménagement d'une aire de jeux	80 000,00 €	30%	24 000 €		
2021	22				DETR/DSIL/CCKB	travaux de rénovation de l'église	26 200,00 €				
2022	22					aménagement du bourg	15 000,00 €				

2022	22	CCKB	TREMARGAT	DET R	mise en accessibilité du cimetière	20 000,00 €			
2022	22			DET R	extension du dernier commerce	70 000,00 €			
2023	22			DRAC/Fondati on du patrimoine	préservation de la fresque de l'église	25 000,00 €			
2023	22				rénovation énergétique de logements communaux	170 000,00 €			
2023	22			DET R	rénovation énergétique de la mairie	50 000,00 €			
2024	22			DET R	rénovation de la salle des associations	20 000,00 €			
2024	22			Département	valorisation d'un terrain à urbaniser	200 000,00 €			

**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**
 Territoire du PETR Centre Ouest Bretagne
 Octobre 2021
 ANNEXE 3 - Financements Etat Plan Relance

AXE - Dispositif	Somme de Montant projets	Somme de Subventions accordées
Cohésion		1 419 382,00 €
compensation des pertes de recettes des collectivités territoriales	234 926,00 €	
Devenir conseiller numérique	100 000,00 €	
DSIL Exceptionnelle 2020	691 456,00 €	
DSIL Exceptionnelle 2021	200 000,00 €	
DSIL Exceptionnelle 2022	100 000,00 €	
DSIL exceptionnelle 2023	-00 €	
Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté	307 000,00 €	93 000,00 €
Compétitivité	10 974 585,00 €	2 361 552,00 €
Accélération des investissements industriels dans les territoires	8 215 800,00 €	1 174 000,00 €
Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur (guichet industriel du futur)	870 226,00 €	348 090,00 €
Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	-00 €	-00 €
Chèque FranNum-Aide de 500€ pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	28 500,00 €	28 500,00 €
Eté culturel 2021	57 059,00 €	9 000,00 €
Été culturel 2021	-00 €	-00 €
Eté culturel 2022	3 000,00 €	2 000,00 €
Résilience	1 800 000,00 €	799 962,00 €
Ecologie	7 561 649,00 €	4 108 807,00 €
Aide à la relance de la construction durable (maires bâtisseurs, densificateurs)	-00 €	-00 €
Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	101 185,00 €	37 043,00 €
Atlas de la biodiversité	148 000,00 €	148 000,00 €
Devenir conseiller numérique	564 184,00 €	225 674,00 €
Diagnostic des ponts des collectivités territoriales		
DSIL Exceptionnelle 2020	815 000,00 €	640 000,00 €
Entreprises engagées pour la transition écologique	5 000,00 €	5 000,00 €
Guichet pour les investissements pour les entreprises des filières pêche et aquaculture	23 296,00 €	11 648,00 €
Pacte Etat/Région «biosécurité et bien-être animal » en élevage-Soutien à la formation des éleveurs au bien-être animal et à la biosécurité pour la prévention des maladies	741 357,00 €	84 741,00 €
Plan de modernisation des abattoirs <10M€	-00 €	58 000,00 €
Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes	33 353,00 €	33 536,00 €
Plan de soutien exceptionnel au réseau de réemploi et de réutilisation		12 613,00 €
Programme d'intervention des agences de l'eau – alimentation en eau potable des collectivités	2 663 738,00 €	1 127 588,00 €
Programme d'intervention des agences de l'eau - Alimentation en eau potable des collectivités	-00 €	-00 €
Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	2 047 293,00 €	660 000,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments des communes et des EPCI (DSIL rénovation énergétique)	249 243,00 €	78 564,00 €
Rénovation énergétique des bâtiments des Départements (DSID)	-00 €	-00 €
Rénovation énergétique des équipements sportifs >500k€	170 000,00 €	800 000,00 €
Restauration écologique – AAP régional		186 400,00 €
Total général	25 781 683,00 €	7 889 741,00 €

ANNEE	Département	EPCI	COMMUNE	DEMANDEUR		INTITULE DU PROJET	COUT OPERATION	TAUX	SUBVENTION sollicitée	Informations complémentaires
2021	56	RMC	LOCMALO	LOCMALO	DSIL	Bien vivre partout en Bretagne	1 355 731,67 €		36 625,50 €	DSIL Sollicitée Tranche2 = 288 005,96 € / Tranche3 = 211 500,00 €
2021	56	RMC	MESLAN	MESLAN		Rachat/Réaménagement superette 2021	208 325,00 €		0	Pas de DSIL
2021	56	RMC	GUISCRIFF	GUISCRIFF	DSIL	Rénovation thermique du Local Jeunes et réhabilitation du boulodrome	133 200,00 €		46 620,00 €	
					FSIL	Aménagement du cœur de bourg, rue Kerlabour et rue du terrain des sports	1 022 118,92 €		118 286,67 €	accordé
2021	56	RMC	LANGONNET	LANGONNET	DETR	Restaurant scolaire	400 000,00 €		100 000,00 €	4ème phase
2021	56	RMC	LE FAOÜET	LE FAOÜET		Aménagement du Parc des Ursulines et du square du 19 mars 1962 (aménagement espace de loisirs)	260 000,00 €		0	Pas de DSIL
2021	56	RMC	LE FAOÜET	RMC	DSIL	Création d'un pôle d'insertion sociale	538 000,00 €		376 600,00 €	
2021	56	RMC	LANGOËLAN	LANGOËLAN	DSIL	Rachat Bar de l'Amitié : bar, garage et une station carburant	212 400,00 €		120 000,00 €	
2021	56	RMC	PLOËRDUT	PLOËRDUT	DETR	Restructuration salle polyvalente en salle culturelle	1 832 465,08 €		211 500,00 €	
2021	56	RMC	ROUDOUALLEC	ROUDOUALLEC		Sécurisation du bourg	8 997,94 €		0	Pas de DSIL
2021	56	RMC	PERSQUEN	PERSQUEN		Valorisation et attractivité. Amélioration qualité énergétique	122 000,00 €		72 000,00 €	subvention obtenue en 2021 : 45204
2021	29	MAC	SCRIGNAC/HUELGOAT	MAC	DETR	Dévlp des services mobilité Vélodyssée Scrignacet Huelgoat/Rénovation abri voyageur gare Scrignac	97 905,84 €		15 000,00 €	
2021	29	MAC	HUELGOAT	MAC	DETR	Définition d'une stratégie de dévlp sur le site de l'ancienne école des filles	45 000,00 €		24 750,00 €	
2021	29	MAC	PLOUYE	PLOUYE	DSIL	Rénovation de l'école	437 013,00 €		90 000,00 €	Calendrier prévisionnel : 10/05/2021 au 09/05/2025
						Construction d'une halle ouverte multi-activités	552 500,00 €		0	Aucune recette indiquée
2021	29	MAC	SAINT-RIVOAL	SAINT-RIVOAL		Accueillir et vivre à St Rivoal	500 000,00 €		35 000,00 €	Presbytère??? Pas de détail des dépenses – Subvention obtenue : 25 000€

2021	29	CCHC	LEUHAN	LEUHAN	DETR	Réhabilitation ancienne caserne pompiers en "maison des jeunes" et un préau polyvalent	562 000,00 €		100 000,00 €	
2021	29	CCHC	CHÂTEAUNEUF DU FAOU	CHÂTEAUNEUF DU FAOU	DSIL	Rénovation de l'aire de motricité de l'école élémentaire publique Paul Sérusier	437 240,00 €		50 000,00 €	
						Dévlpmt du pôle d'activités de penn Ar Pont	91 118,00 €		18 224,00 €	Etat PVD
						Etude de requalification des sites existants	40 000,00 €		8 000,00 €	Etat PVD
						Programme de redynamisation des commerces du centre-ville	50 000,00 €		2 000,00 €	Etat PVD
						Shéma directeur de circulation et signalétique	48 107,90 €		9 621,58 €	Etat PVD
					DETTR	Construction de Musée Paul Sérusier	2 267 750,00 €		67 200,00 €	
						Aménagement de la rue Jean-Marie Birrien	870 100,00 €		40 000,00 €	Etat PVD
2021	29	CCHC	LAZ	LAZ		Sécurisation et modernisation du réseau d'eau potable	60 000,00 €		0	
					DSIL	Travaux de réhabilitation et de rénovation de l'ancienne mairie en salle associative et logement	240 000,00 €		50 000,00 €	Calendrier prévisionnel : 03/05/2021 au 02/05/2025
2021	29	CCHC	LANDELEAU	LANDELEAU		Rénovation du bâtiment de l'école primaire Roz Aon			0	Plan de financement en cours d'estimation
						Réhabilitation du bâtiment de l'ancien collège			0	Plan de financement en cours d'estimation
2021	29	CCHC	CORAY	CORAY		Déconstruction maison Lennon - Route Trégourez	14 400,00 €		0	Pas de DSIL
2021	29	POHER COM	POULLAOUEN	POULLAOUEN		Création d'une MAM	558 410,00 €		145 365,00 €	DETTR=83 761,00 € / DSIL= 61 604,00 €
						Construction Halle multifonctions	403 200,00 €		0	Projet en cours de réflexion
						Travaux sécu RD769 Gare Locmaria-Berrien	230 215,00 €		0	Projet en cours de réflexion
						Rénovation mairie	240 000,00 €		0	Projet en cours de réflexion
						Aménagement piste cyclotouristes	36 000,00 €		0	Projet en cours de réflexion
					DSIL	Remplacement portes et fenêtres de la cantine	33 000,00 €		4 950,00 €	
2021					DSIL/DETTR	Construction d'une halle couverte le long de la Vélodyssée	373 100,00 €		99 330,00 €	DETTR=49 665,00 € / DSIL=49 665,00 €
2021/2022	29	POHER COM	ST HERIN	ST HERIN		Réhabilitation locaux salle PradArStivell en salle multifonctions	810 700,00 €		0	Démarrage travaux en 2022

2022	29	POHER COM	ST HERNIN	ST HERNIN	DETR+DSIL	Réhabilitation et création d'une salle multifonctions-Attractivité du territoire	810 700,00 €		405 350,00 €	et demande au titre du plan de relance rénovation énergétique (30%)
2023	29	POHER COM	ST HERNIN	ST HERNIN	DSIL Plan de relance	Travaux de transformation et amélioration énergétique école		0	Chiffrage 2021/2022. Démarrage travaux en 2023	
					DSIL/DETR			0		
2022/2024	29	POHER COM	ST HERNIN	ST HERNIN	DSIL/DETR	Acquisition du jet d'eau et création d'un tiers lieu		0	Négo en cours avec le propriétaire	
2022	29	POHER COM	ST HERNIN	ST HERNIN	DSIL/DETR	Extension du réseau d'eaux usées : rue St Sauveur, rue des Landes et lot. Park Ty Toër	73 695,00 €		22 108,50 €	Démarrage travaux en 2022
2021	29	POHER COM	CARHAIX	CARHAIX	DSIL Plan de relance rénovation	Rénovation énergétique Ecole Persivien changement impostes	110 000,00 €		40 000,00 €	
						Rénovation énergétique et mise aux normes local archives	43 750,00 €		35 000,00 €	Total des travaux = 95 000,00 € HT
						Travaux d'isolation contre le radon écoles	125 000,00 €		40 000,00 €	Ecole Huella et Persivien
						Rénovation énergétique Maison Le Breton (locaux associatifs)	22 000,00 €		17 600,00 €	Remplacement fenêtres étage et chaudière
						Rénovation énergétique Ti Ar Vro (locaux associatifs)	25 000,00 €		20 000,00 €	Remplacement chaudière éclairage isolation
2022	29	POHER COM	CARHAIX	CARHAIX	DSIL Plan de relance rénovation	Rénovation énergétique bâtiment Boulevard de la République	3 155 000,00 €		500 000,00 €	Démarrage fin 2022 - Fin en 2026 (Ecole rue de la république : 200 000€ en 2021)
2021	29	POHER COM	CARHAIX	CARHAIX	DETR/DSIL	Aménagement Centre-ville T2 - Rues Lancien, Faure, Lambert+Aiguillon	1 300 000,00 €		300 000,00 €	Dépôt le 28/12/2020 - Instruction en cours
2021	29	POHER COM	CARHAIX	CARHAIX	DSIL Plan de relance	Socle numérique minimal des écoles	25 000,00 €		10 800,00 €	Montant maximum alloué par classe
2021					Plan de relance	Chef de projet petite ville de demain	60 000,00 €		15 000,00 €	Banque des Territoires
							60 000,00 €		40 000,00 €	ANAH - Si OPAH-RU
2022					DSIL/DETR	Aménagement Place de la Maiire	1 200 000,00 €		500 000,00 €	
2023					DSIL/DETR	Construction restaurant scolaire Ecole Huella	750 000,00 €		500 000,00 €	
2024					DSIL/DETR	Construction cinéma centre-ville	3 450 000,00 €		1 000 000,00 €	DSIL2024 500 000,00€ et aide sélective CNC 500 000,00 €
2025					DSIL/DETR	Aménagement Place du Champ de Foire	600 000,00 €		480 000,00 €	
2021	29	POHER COM	PLEVIN	POHER COM		Restructuration du centre technique communal	200 000,00 €		47 220,00 €	Les marchés sont signés (coût base subvention : 167 900€)
2022	29	POHER COM	PLEVIN	POHER COM		Aménagement columbarium et jardin du souvenir	60 000,00 €		0	2022
						Signalétique des villages et signalétique directionnelle	20 000,00 €		0	2022

2022	29	POHER COM	PLEVIN	POHER COM		Travaux charpente eglise	60 000,00 €		0	2022
						Aménagement d'un équipement sportif	90 000,00 €		0	2022
2023/2024	29	POHER COM	PLEVIN	POHER COM		Réfection du réseau d'eaux pluviales dans le bourg			0	2023 et 2024 : Entre 300 000,00 € et 400 000,00 €
2025/2026	29	POHER COM	PLEVIN	POHER COM		Aménagement de sécurité et aménagement des surfaces sur la RD83	400 000,00 €		0	2025/2026
2027	29	POHER COM	PLEVIN	POHER COM		Rénovation énergétique de la salle des Fêtes			0	Pas d'estimation connue
2021	29	POHER COM	POHER COM	POHER COM	DSIL Plan de relance rénovation	MSAP - France service- Travaux d'amélioration énergétique	111 300,00 €		89 040,00 €	
2021						Piscine Etude amélioratoion énergétique et travaux	560 000,00 €		100 000,00 €	Remplacement chaudière et CTA
2022						Changement et isolation toiture pépinière	150 000,00 €		120 000,00 €	Début travaux en 2022 - Fin en 2024
2021	29	POHER COM	POHER COM	POHER COM		Réhabilitation bâtiment en fond de jardin archéologique	600 000,00 €		300 000,00 €	DSIL 2020 obtenu pour 180 000,00 €
2021						Construction Maison de santé	2 304 000,00 €		500 000,00 €	DETR obtenu en 2019 pour 100 000,00 €
2022						Création commerce zone rurale à Plévin	150 000,00 €		90 000,00 €	DETR et DSIL
2022						Extension de la zone de Kervoasdoué	350 000,00 €		280 000,00 €	DETR 2022
2023						Extension de la zone Métairie Neuve	3 000 000,00 €		500 000,00 €	DETR et DSIL
2024						Aménagement d'un pôle d'échange multimodal	1 396 213,00 €		500 000,00 €	DETR et DSIL sur secteur 2C, 3 4 et 5
2021	29	POHER COM	PLOUNEVZEL	POHER COM		Réhabilitation des vestiaires du stade	315 000,00 €		0	Démarrage travaux en janvier 2022
					Rénovation de la salle multifonctions + pose panneaux photovoltaïques	400 000,00 €		50 000,00 €	Projet Reg-energy d'autoconsomm° - Démarrage fin 2022 Calendrier prévisionnel : 05/05/2021 au 04/05/2025	
2023					Acquisition et aménagement du site Evolution	500 000,00 €		0		
2023					Restructuration des bâtiments scolaires	100 000,00 €		0	Démarrage en 2023	
2022/2023					Aménagement du carrefour de Ty Nevez	100 00,00 €		0		

2023						Sécurisation du village de Kergroas (Route de Coatilouarn)	50 000,00 €		0	
2024/2026						Pont et chapelle Ste Catherine (pont classé MH)	300 000,00 €		0	
	29	POHER COM	POHER COM	POHER COM	Réact UE	Auto partage "Kirrikool, les voitures cool"	55 000,00 €		0	
2022/2023						Agrandissement/rénovation restaurant scolaire/garderie	248 000,00 €		0	Travaux = 200 000,00 € + études 48 000,00 €
2023/2025						Rénovation salle polyvalente	372 000,00 €		0	Travaux = 300 000,00 € + études 72 000,00 €
2023/2024						Création d'une MAM/Biblio/salle de motricité	600 000,00 €		0	Travaux = 500 000,00 € + études 100 000,00 €
2023/2025						Rénovation/agrandissement de la station d'épuration	370 000,00 €		0	
						Sacristie, Rénovation des plafonds et boiseries	90 000,00 €			
2022/2024						Création d'un nouveau lotissement	545 000,00 €		0	Travaux = 500 000,00 € + études diverses = 45 000,00 €
2021/2022						Rénovation d'une halle multifonctions	90 000,00 €		50 000,00 €	Procédure de marché en cours Début travaux 22-02-2021DSIL - 2020 pour 72000 € - non obtenu
2021						Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux	34 000,00 €		10 000,00 €	
2021/2023						Restauration mobilière de l'Eglise Saint Trémeur	140 000,00 €		0	Etude préalable courant juillet pour chiffrage
2022/2026						Aménagement carrefours Croix d'en Haut et Croix d'en Bas			80 000,00 €	Projet d'aménagement du bourg. Travaux en 2T minimum - Total = 836 970,00 € Calendrier prévisionnel : 07/05/2021 au 06/05/2025
2022/2023						Aménagement d'une coulée verte	166 000,00 €			
						Aménagement d'une voirie partagée du bourg jusqu'à Moulin du Roy	177 000,00 €		68 556,00 €	Travaux seront réalisés au 2 ^e semestre 2021
						Extension des vestiaires du stade	400 000,00 €		0	
						Travaux sur les bâtiments scolaires	30 875,00 €		0	

2021	29	POHER COM	MOTREFF	MOTREFF		Renouvellement d'une canalisation fuyarde	111 447,00 €		0	42 070 € Obtenus Agence de l'eau
2021	29	POHER COM	MOTREFF	MOTREFF		Aménagement de l'entrée du Bourg	59 000,00 €		20 000,00 €	début travaux prévu 05-07-2021
2021						Réhabilitation salle multifonction via démolition puis reconstruction (lancement marché maîtrise d'œuvre fin 2021/début 2022) - Priorité1	900 000,00 €		0	
2022						Construction nouveau château d'eau - Priorité 1	350 000,00 €		0	
						Rachat puis réhabilitation ancien garage pour en faire un bâtiment à destination du public (halles couvertes ou autres) Priorité 2	75 000,00 €		0	
						Divers travaux de voirie afin de garder l'ensemble du territoire accessible à tous (tous les ans)	80 000,00 € / an		0	
2021	22	POHER COM	LE MOUSTOIR	LE MOUSTOIR		Création Hameau de Kan Ar Lan	350 000,00 €		0	
						Aménagement départementale traversant le bourg (création rond-point-piste cyclable-voie piétonne)	250 000,00 €		0	
						Isolation bâtiments communaux	60 000,00 €		0	
						Rénovation ancienne cantine	150 000,00 €		0	
						Agrandissement hangar communal	20 000,00 €		0	
						Mise aux normes éclairage public	50 000,00 €		0	
						Achat foncier			0	
2021	22	CCKB	Rostrenen	CCKB	DETR/DSIL/France relance Agrimer	Modernisation de l'abattoir intercommunal	933 000,00 €		98 996 €	Dont 612 000,00 € inscrit sur 2021 98 996 € DETR et 52 700 DSIL accordé en 2021 sur tranche 1 Autres demandes de financement en attente
	22								52 500 €	
2021	22	CCKB	CCKB	CCKB	OFB	Atlas de la biodiversité	185 000,00 €			148 000 € financés par OFB
2021	22	CCKB	CCKB	CCKB		Aménagement et équipement de la base nature et nautique de Créharer	45 000,00 €			

2021-2025	22	CCKB	CCKB	CCKB	DETR/DSIL ADEME / agence de l'Eau/CD22	Requalification des parcs d'activité	685 000,00 €				
2021-2026	23	CCKB	CCKB	CCKB	DETR/DSIL/AD EME/Région	Développement de l'offre immobilière d'entreprises	1 100 000,00 €				
2021	22	CCKB	CCKB	CCKB	DETR/DSIL ANAH/Banque des territoires/Rég ion	Conception et mise en œuvre Programmes de Revitalisation (petite ville de demain, ORT,...) et stratégie de l'habitat					Coût prévisionnel en cours de définition
2021	22	CCKB	CCKB	CCKB Rostrenen, Kergrist-Moëlou, Lescouët-Gouarc	UE, Etat, Région	Accompagnement à l'accès au Numérique et au Haut Débit	930 000,00 €				dont 300 000 € de coût de poste conseiller numérique, 100 000 € d'équipement, 350 000 € HT de dépenses liées au projet Fabrique de Territoires (AMI) et 180 000 € de coût de poste animateur réseau
2022	22	CCKB	CCKB	CCKB	UE, Etat, Région	Transition énergétique du patrimoine bâti communautaire	337 500,00 €	80%	270 000 €		Recettes prévisionnelles : 80 %
2022-2024	22	CCKB	CCKB	CCKB	Etat, Région, Département	Création d'un lieu de diffusion culturelle	Entre 4 et 6 M€				Crédits engagés d'étude de 30 000,00 € en 2021
2022	22	CCKB	GLOMEL	CCKB	Etat, Région, Département	Réalisation de 3 équipements associatifs structurants pour le Kreiz-Breizh	300 000,00 €				Site de Botsay
			MELLIONNEC				1 440 000,00 €				Skol Doc (Ty Film)
			TREMARGAT				270 000,00 €				Ferme de Trémargat
2022	22	CCKB	CCKB	CCKB	ADEME	Mobilité Kreiz-Breizh (MBK)	80 000,00 €				AMI TenMod : en attente du résultat
2022	22	CCKB	CCKB	CCKB	ADEME	Schéma Vélo	192 000,00 €				Prévisionnel ADEME : 110 643 € Etat 27 600 € - CR 27 600 €
2025-2028	22	CCKB	St Nicolas du Pélem	CCKB	Etat/Départe ment	Accompagner l'émergence d'un "Green collège" à Saint-Nicolas-du-Pélem					Coût prévisionnel à définir
2022	22	CCKB	CCKB	CCKB	ADEME/Régio n	Projet hydrogène - Etude de faisabilité	150 000,0 €		50 000 €		En cours de définition
2022-2025	22	CCKB	CCKB	CCKB		PCAET - Plan Climat Air Energie Territoriale	50 000,00 €				En cours de définition
2022	22	CCKB	CCKB	CCKB		Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)	250 000,00 € à 300 000,00 €				A définir
2021/2022	22	CCKB	Bon Repos sur Blavet	Bon Repos sur Blavet (St-Gelven)	DSIL/DETR	Réhabilitation et modernisation du multicommerce de la commune déléguée de Saint-Gelven	176 000,00 €				fin 2021-début 2022
2022-2023	22	CCKB	CANIHIFI	CANIHIFI	DSIL/DETR	Rachat du dernier commerce centre- bourg pour relance d'un service à la population	182 000,00 €				Coût acquisition = 142 000,00 € + travaux = 40 000,00 €
2021-2022	22				DSIL/DETR	Création d'un lotissement	80 000,00 €				Emprunts

2023	22				DSIL/DETR	Rénovation d'une maison pour location à loyer modéré	150 000,00 €				Estimation provisoire sans devis
2024	22				DSIL/DETR Département	Rénovation d'un ancien Presbytère en Maison de Service aux personnes âgées	1 000 000,00 €				Plan de financement non établi
	22	CCKB	GLOMEL	GLOMEL							
2022	22					création d'un abri pour chantier naval	50 000,00 €				
2021-2022	22					réhabilitation de l'ancienne poste en local professionnel et logement social	200 000,00 €				
2021-2022	22					réhabilitation ancien commerce en local entreprises et services techniques	600 000,00 €				
2022	22					rénovation d'un logement communal	200 000,00 €				
2022	22					aménagement pôles de services vélos	28 500,00 €				
2022	22					aménagement d'un parcours sportif	100 000,00 €				
2025	22					création d'un lotissement communal	300 000,00 €				
2023	22					aménagement d'un skate park	50 000,00 €				
2022	22	CCKB	KERGRIST MOËLOU	KERGRIST MOËLOU	DSIL/DETR	création d'une voie douce					chiffrage en cours
2023	22				DSIL/DETR	aménagement du bourg dans le cadre d'une redynamisation	158 000,00 €				
2022-2025	22					acquisition de bâti ancien en centre-bourg pour réhabilitation	440 000,00 €				
2024-2025	22					création d'une aire de service et d'habitation multigénérationnelle	500 000,00 €				
2022-2025	22					amélioration des logements communaux	335 000,00 €				
2022-2023	22					mise en valeur du patrimoine communal	5 000,00 €				
2022-2023	22					restauration de la toiture de l'église paroissiale	90 000,00 €				
2022-2025	22					rénovation des bâtiments scolaires	370 000,00 €				
2024-2025	22					réhabilitation de l'ancien presbytère (salle des associations)	300 000,00 €				

2021	22	CCKB	LESCOUËT-GOUAREC	LESCOUËT-GOUAREC					
2023	22				Refonte du site Internet communal	2 500,00 €			
2024	22				mise en place d'équipements sportifs dédiés au Sport-santé	150 000,00 €			Plan de financement non établi
2020	22				Réhabilitation de la Maison des Instituteurs pour favoriser l'installation d'une EBE Territoire Zéro-chômeur	120 000,00 €			Plan de financement non établi
2023	22	CCKB	LOCARN	LOCARN	achat et aménagement de 2 logements sociaux adaptés pour les personnes âgées	120 000,00 €			Plan de financement non établi
2023	22				Aménagement des abords de l'école et de la mairie	45 000,00 €			
2023	22				mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques	5 000,00 €			
2023	22				installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	30 000,00 €			
2023	22				remplacement des luminaires de la salle polyvalente	6 000,00 €			
2023	22				rénovation de l'ancienne salle polyvalente	150 000,00 €			
2023	22				rénovation d'un appartement communal	50 000,00 €			
2022	22	CCKB	MAËL-CARHAIX	MAËL-CARHAIX	DET R aménagement de sécurité rue de Paule 3e tranche				
2022	22				boulodrome/espace intergénérationnel	250 000,00 €			
2022	22				camping : bâtiment accueil-sanitaire et aire naturelle	350 000,00 €			
2023	22				DET R création terrain multisport	60 000,00 €			
2023	22				DET R création terrain de football annexe	200 000,00 €			
2023	22				DET R construction sanitaires publics	60 000,00 €			
2024	22				DET R aménagement de sécurité rue ste Catherine	900 000,00 €			

2024	22					travaux de réhabilitation du musée des ardoisières	10 000,00 €				
2022	22					réhabilitation local associatif	25 000,00 €				
2022	22					aménagement des espaces publics du centre-bourg afin d'améliorer la circulation des piétons et création d'espaces de rencontre sur la place de l'église	469 300,00 €				
2021	22	CCKB	MELLIONNEC	MELLIONNEC		sécurisation de la route des écoles et aménagement d'un cheminement piéton	92 600,00 €				
2022	22					rénovation du réseau d'assainissement	60 000,00 €				
2022-2025	22					création de logements adaptés pour personnes âgées et handicapées					chiffrage en cours
2022-2025	22	CCKB	PAULE	PAULE		création d'une maison d'assistantes maternelles					chiffrage en cours
2022	22				Agence de l'Eau	réhabilitation des réseaux d'eaux usées	19 921,00 €				
2022	22				Agence de l'Eau	sécurisation des lagunes	12 300,00 €				
2022	22					déconstruction et dépollution d'une friche en centre-bourg					chiffrage en cours
2022	22				DET/R/Département	mise en valeur du jardin de l'ancien presbytère	60 000,00 €				
2023	22					aménager un capotage d'eau en rivière					autofinancement et chantiers participatifs
2022-2026	22					mettre en valeur le petit patrimoine communal					autofinancement et chantiers participatifs
2022	22	CCKB	PEUMERIT-QUINTIN	PEUMERIT-QUINTIN		repenser l'utilisation de la salle des associations et imaginer de nouveaux usages	41 810,00 €				
2023	22				Département / CCKB	aménager les chemins de randonnée et entretenir l'existant	15 000,00 €				
2022	22					mise en valeur d'une tourbière	15 000,00 €				
2022	22				DET / Leader	aménagement d'un parcours santé et d'un city park	150 000,00 €				
2024	22					projet de lotissement	300 000,00 €				plan de financement en cours

2022-2024	22	CCKB	PLELAUFF	PLELAUFF		aménagement d'un parcours de randonnée	100 000,00 €			plan de financement en cours
	22				DET/R/Département	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	250 000,00 €			
2021/2022	22	CCKB	PLOUGUERNEVEL	PLOUGUERNEVEL		Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Entre 600 000,00 € et 800 000,00 €			2021:étude de faisabilité / Fin2021-début2022 : lancement d'appel d'offre pour un architecte
2021/2022	22	CCKB	PLOUNEVZ-QUINTIN	PLOUNEVZ-QUINTIN	Etat / Région	création d'une aire de camping-car	89 398 €			
2022-2026	22	CCKB	ROSTRENEN	ROSTRENEN	DSIL/DET/R/DRAC/Département/Région/Agence de l'eau/SDE22	requalification des entrées de ville et des espaces publics en favorisant les mobilités douces et l'amélioration du cadre de vie	2 180 000,00 €			
2022-2026	22				DSIL/DET/R/DRAC/Département/Région	maintenir et développer l'économie, le tourisme et le patrimoine en centre-ville	910 000,00 €			
2021-2026	22				ANAH, Appels à projets	diversifier l'offre de logements à Rostrenen	191 000,00 €			plan de financement en cours
2022-2023	22				DET/Région/Département/bailleurs sociaux/AAP	développer les aires de jeux et de loisirs	150 000,00 €			
2022-2026	22				DET/DSIL/Département/Région/BdT/DRA C, CNC, DDCS	maintenir et développer les équipements structurants du territoire : cinéma et gymnase	1 650 000,00 €			
2023-2024	22				DET/DSIL/Département/Région/ARS/MSA	favoriser l'émergence d'un projet de santé et la création d'une maison pluridisciplinaire de santé	950 000,00 €			
2022-2026	22				DET/DSIL/Département/Région/ORE CA/BdT	renaturation des espaces publics et reconquête des espaces naturels du centre-ville	332 500,00 €			
2022-2026	22				DET/DSIL/Département/Région/ONB/Leader	favoriser les économies d'énergies dans les bâtiments et les espaces publics	290 000,00 €			
2022-2026	22				BdT/Agence de l'Eau	rénovation des équipements d'assainissement collectifs	2 000 000,00 €			

	22	CCKB	SAINT-CONNAN	SAINT-CONNAN		aménagement d'un parcours sportif					
2022	22	CCKB	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	SAINT-GILLES-PLIGEAUX		réhabilitation d'anciens logements de la poste	122 100,00 €				plan de financement en cours
2022-2026	22	CCKB	SAINT-NICOLAS-du-PELEM	SAINT-NICOLAS-du-PELEM	Agence de l'Eau/DETR/Régiion/AAP	réhabilitation du réseau d'assainissement collectif	825 000,00 €				
2023-2026	22				Etat/Région	réfection du clocher et rejoointement de l'église St-Pierre	485 000,00 €				
2022-2023	22				DETR/DSIL/AA P	rénovation de la piscine municipale	585 000,00 €				
2022-2026	22				DETR/DSIL/CE E, Département	réhabilitation de l'ilot de la mairie	2 500 000,00 €				
2021-2022	22				DETR/DSIL	réhabilitation d'un multiservices et d'un logement	350 000,00 €				
	22	CCKB	SAINTE-TREPINE	SAINTE-TREPINE	DETR/DSIL	réfection et sécurisation de la voirie communale n°5					chiffrage en cours
2023	22				DETR/DSIL	rénovation énergétique de la salle polyvalente					chiffrage en cours
2024	22				DETR/DSIL	restructuration de maisons vacantes					études en cours
2025-2026	22				DETR/DSIL	création d'un lotissement communal					chiffrage à venir
2022-2024	22	CCKB	SAINT-YGEAUX	SAINT-YGEAUX	DETR/DSIL	rénovation bâti ancien pour création d'un logement social	50 000,00 €				plan de financement en cours
2022	22				DETR/DSIL	réhabilitation énergétique de 2 logements sociaux	20 000,00 €				plan de financement en cours
2022-2023	22				DETR/DSIL	rénovation énergétique de la salle polyvalente	70 000,00 €				plan de financement en cours
2023-2024	22				DETR/DSIL	sécurisation de la voie communale n°1	60 000,00 €				plan de financement en cours
2022	22	CCKB	TREBRIVAN	TREBRIVAN	DETR/Département	aménagement et sécurisation du bourg	466 000,00 €	35%	163 100 €		
2022	22				DETR/DSIL	aménagement d'une aire de jeux	80 000,00 €	30%	24 000 €		
2021	22				DETR/DSIL/CC KB	travaux de rénovation de l'église	26 200,00 €				
2022	22					aménagement du bourg	15 000,00 €				

2022	22	CCKB	TREMARGAT	DET R	mise en accessibilité du cimetière	20 000,00 €			
2022	22			DET R	extension du dernier commerce	70 000,00 €			
2023	22			DRAC/Fondati on du patrimoine	préservation de la fresque de l'église	25 000,00 €			
2023	22				rénovation énergétique de logements communaux	170 000,00 €			
2023	22			DET R	rénovation énergétique de la mairie	50 000,00 €			
2024	22			DET R	rénovation de la salle des associations	20 000,00 €			
2024	22			Département	valorisation d'un terrain à urbaniser	200 000,00 €			

**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Territoire du PETR Centre Ouest Bretagne
Octobre 2021

ANNEXE 4
INDICATEURS et CIBLES A ATTEINDRE

(issus du PADD SCoT – projet de territoire – Observatoire des territoires de l’ANCT - SRADDET)

Objectif	Indicateur et Cible à atteindre	Orientation stratégique
Augmentation de la population	86 000 habitants en 2040 soit + 0.17 %/an (4.26 % au total) – 80840 en 2018 (source INSEE)	A
Développer l'offre de résidences principales	190 nouvelles résidences principales par an jusqu'en 2040	A
Evolution du parc de logements	54471 logements en 2017 (RP + RS + LV) Dont 38 001 RP → 41800 RP en 2040	A
Baisser la vacance des logements	Tendre vers 8 % de logements vacants à l'horizon 2040 (13.5 % en 2020)	A
Terminer la desserte numérique du territoire	Fibrage de tout le territoire en 2026 Couverture intégrale du territoire en téléphonie mobile	A
Développer le nombre de médecins en COB	68 en 2020	A
Développer les services de santé	Obtenir une IRM Fixe à Carhaix Obtenir 6 sièges d'odontologies Au plus vite	A
Accessibilité aux services	Développer les Maisons France service (4 en 2020)	A
Evolution de l'activité associative	Nombre d'associations créées Nombre de bénévoles dans les associations	B
Equipement structurants	Nombres d'équipement culturels ou touristiques créés ou maintenus	B
Evolution du nombre d'emplois	Création de 1500 emplois d'ici 2040 (27 806 emplois en 2017)	C
Evolution du nombre d'établissements	8455 (en 2016 – REE)	C
	Maintenir la part de la population active à 58 % Baisser le taux de chômage de 2 %	C
Mobilité - Limiter les déplacements	Maintenir la part des actifs qui travaillent et habitent le COB à 75 % Part modale actuelle voiture à 1 seul conducteur domicile travail: 83%	B/C

Développer les Formations en COB	Augmenter le nombre d'étudiants en COB (439 en 2017-2018) Augmenter le nombre de formations	C
Préserver le foncier agricole et les espaces naturels	Réduction d'au moins 50 % du rythme de consommation d'espaces agricoles et naturels constaté /période de référence (10 dernières années)	A/B/C
Augmenter la production d'énergie renouvelable	398.9 GWh en 2019	C
Diminuer les émissions de GES	1.3 Mteq CO2 en 2010	C
Développer les PCAET en COB	Couvrir le territoire de PCAET (seule RMCom dispose de cet outil en 2020)	B/C
Améliorer la performance des réseaux d'eau	14 millions de mètres cubes en 2015	B/C

**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Territoire du PETR Centre Ouest Bretagne
Octobre 2021

ANNEXE 5
Prise en compte des enjeux de la transition écologique

Réponse du projet aux conditions d'accompagnement du CRTE	
1. L'intégration au projet de territoire	<ul style="list-style-type: none">- Avez-vous des éléments à apporter sur la pertinence du projet au regard de sa localisation?- Le cas échéant, le choix d'implantation du projet s'appuie-t-il sur un schéma intercommunal ou autre? Si oui, lequel ?
2. L'implication des usager·e·s et des habitant·e·s	<ul style="list-style-type: none">- Comment les usager·e·s ou acteur·rice·s ont été impliquée·e·s dans la conception et la réalisation du projet?- Comment les usager·e·s seront ensuite associé·e·s à la mise en œuvre et à la vie du projet ?
3. La sobriété foncière (pour les projets portant sur un investissement immobilier)	<ul style="list-style-type: none">- Le projet est-il réalisé dans l'enveloppe urbaine existante ?- Le projet est-il réalisé sur une surface déjà artificialisée (renouvellement urbain, démolition-reconstruction) ?- Quel est l'usage initial du terrain (par ex. agricole, naturel, bâti démolи, friche, parking, etc.) ?- Dans quel zonage du PLU le projet sera-t-il réalisé ?- Sur quels numéros de parcelles cadastrales le projet est réalisé ?- Le cas échéant, une cartographie pourra être fournie
4. Une démarche énergétique et climatique bas-carbone	<p>Pour les projets de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un audit énergétique a-t-il bien été réalisé ?- Au vu de l'audit énergétique réalisé, quelle est l'étiquette énergétique avant travaux ?- Au vu de l'audit énergétique réalisé, quelle sera l'étiquette énergétique après travaux ?- Quel est le gain de consommation énergie primaire identifié dans l'audit énergétique (CEP) ?- Quel est le gain d'émissions de Gaz à effet de serre ? <p>Pour les projets de construction neuve :</p> <ul style="list-style-type: none">- Votre projet prévoit-il l'utilisation de matériaux biosourcés ?- Votre projet va-t-il intégrer une consommation de chaleur d'origine renouvelable (chaudière bois, solaire thermique, ...) ?- Votre projet va-t-il intégrer de la production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques...) ?
Autres conditions	Des conditions complémentaires sont également définies en fonction du type de projet (voir annexe « Conditions complémentaires selon le type de projet »).
Selon la nature de projet, précisez-en quoi votre projet s'inscrit en cohérence avec cette ou ces conditions.	

**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Territoire du PETR Centre Ouest Bretagne
Octobre 2021

ANNEXE 6

Contributions spécifiques des services et opérateurs de l'Etat

L'agence nationale de cohésion des territoires



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a installé un comité local de cohésion territoriale (CLCT) présidé par le préfet, qui cadre cet appui en ingénierie sous 3 formes :

- à partir du réseau des partenaires nationaux de l'agence (Cerema, Ademe, Anah, Anru, Banque des territoires),
- ou/et à partir de l'ingénierie locale d'appui en place sur les territoires, partenaires locaux du CLCT dans le champ de l'ingénierie territoriale,
- ou/et à partir de l'ingénierie dont dispose l'agence dans le cadre de ses marchés passés avec des prestataires privés.

Les projets et actions du CRTE du PETR Centre Ouest Bretagne bénéficieront de ces modalités d'accompagnement en ingénierie.

La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux



1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déployera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- Des ressources juridiques et thématiques ;
- Une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- Une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- Des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- La possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- La possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- La mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité).

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminantes pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- De la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- De la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- De la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- D'infrastructures de transport ;
- De la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- De la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- Du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, avec des partenaires publics et / ou privés, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (a noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux cotés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

La direction régionale aux affaires culturelles de Bretagne (DRAC)



Les principaux enjeux que porte globalement la DRAC sur le département du Finistère sont les suivants :

- 1) Restaurer, protéger et valoriser le patrimoine
- 2) Généraliser l'éducation artistique et culturelle et atteindre l'objectif du 100%
- 3) Poursuivre le maillage du territoire en matière de lecture publique et mieux structurer le réseau existant
- 4) Veiller à assurer la présence d'une offre culturelle et artistique sur l'ensemble du département notamment grâce au déploiement du dispositif des Micro-folies et au soutien des politiques culturelles portées par les EPCI, particulièrement en milieu rural
- 5) Accompagner les EPCI ruraux dans la mise en œuvre et/ou le développement de politiques locales en particulier autour des enjeux de lecture publique et d'EAC. Il s'agit notamment de développer une politique de contractualisation pluriannuelle avec les EPCI ruraux, dans le cadre d'un partenariat plus global avec le Conseil départemental et le Conseil régional.

Sur le Pays Centre Ouest Bretagne, la DRAC accompagne notamment les projets suivants :

1) Patrimoine :

Projet des "ateliers vivants du réseau ferré breton" autour de la restauration de la gare de Carhaix.

2) 100% EAC :

Projet Demos, à l'échelle de la CCKB, porté par la Philharmonie de Paris (financements du Ministère de la Culture).

L'agence de l'eau Loire-Bretagne



Établissement public de l'État, l'agence de l'eau apporte aux élus et aux usagers du bassin une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente.

Un objectif : reconquérir la qualité des eaux

L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes pour l'eau. Son principal objectif : reconquérir le bon état des eaux sur l'ensemble du territoire du bassin Loire-Bretagne. Couvrant près d'un tiers du territoire métropolitain, l'agence répond à une diversité de contextes et de réalités territoriales. Elle travaille main dans la main avec les acteurs locaux pour des eaux de qualité.

Une expertise, des moyens au service des élus

L'agence de l'eau met à disposition ses moyens et ses compétences pour aider élus et acteurs locaux dans leurs projets pour l'eau.

6 missions :

- Surveiller la qualité de l'eau
- Planifier les actions et définir les objectifs
- Collecter les redevances
- Financer des projets territoriaux
- Sensibiliser les citoyens
- Soutenir les actions de solidarité internationale

Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redevances et les aides financières sont précisés dans un programme pluriannuel d'intervention approuvé par le comité de bassin.

En 2020, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté près de 246 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations. Sur le volet Assainissement, un travail de priorisation a été mené qui conduit à retenir des systèmes d'assainissement prioritaires eu égard des enjeux de dégradation des masses d'eau Cours d'eau et des usages littoraux dégradés (2019-2021, exercice renouvelé pour 2022-2024).

☞ Parmi les 79 communes du Pays du Centre Ouest Bretagne, 5 communes de la communauté de communes de Kreiz Breizh sont concernés par cette priorisation : **BON-REPOS-SUR-BLAVET, GOUAREC, PLOUGUERNEVEL, PLOUNEVEZ-QUINTIN et ROSTRENEN**.

Elles ont été identifiées prioritaires au titre de l'eutrophisation du plan d'eau de Guerlédan en aval de ces communes. Tous les investissements attachés à l'assainissement concourants à réduire les rejets en nutriments (azote et phosphore) sont donc bonifiés au titre du XIème Programme d'intervention (2019-2024).

☞ Toutes les communes des 5 EPCI sont également en zonage ZRR : Zone de revitalisation rurale. Les aides à l'investissement sont donc majorées de 10 points par l'agence de l'eau au titre de la solidarité urbain – rurale.

Pour de plus amples informations : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr>